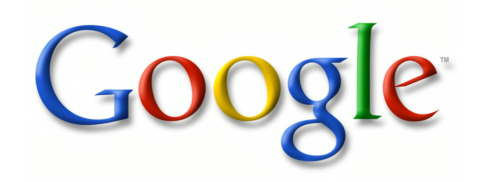
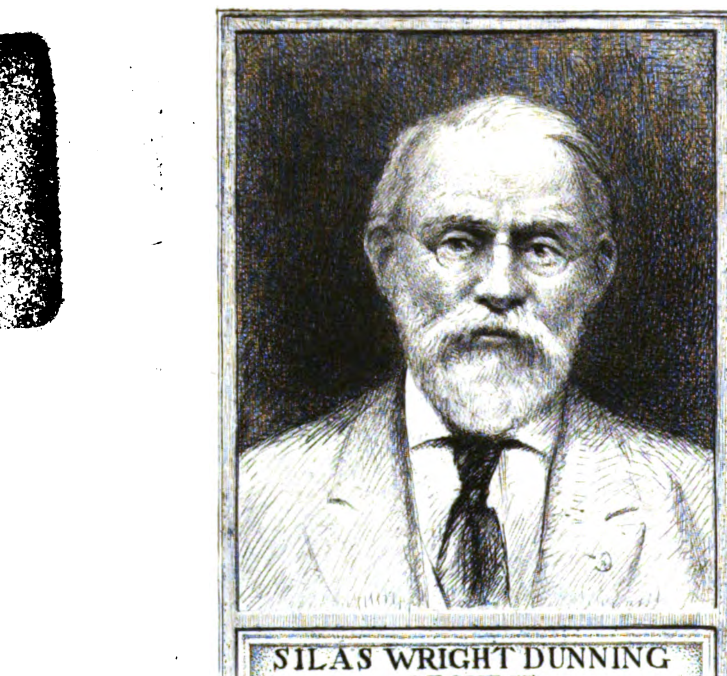




TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

PENDANT L'ANNÉE 1837.



LONS-LE-SAUNIER,

FRÉDÉRIC GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1838.

Séance publique

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 1.er SEPTEMBRE 1837.

Conformément au programme arrêté dans une séance préparatoire, le Secrétaire a lu le compte-rendu des travaux de la Société depuis le mois d'août 1836; M. Chevillard a complété cet exposé dans un discours où il a traité de la prochaine érection du monument Bichat, des mesures que la Société a prises pour la formation des comices, de l'envoi de jeunes agriculteurs à l'école de Roville, du résultat du concours proposé par le Conseil général sur la question des écoles primaires. M. Monnier a pris ensuite la parole, et a lu un rapport au nom de la commission chargée de l'examen des mémoires des concurrents. M. Tremeaud a rendu compte ensuite de quelques découvertes archéologiques faites dans le département, dans le cours de cette année. M. Houry a lu, au nom de M. Gindre de Mancy, l'éloge de notre compatriote et confrère Rouget-de-l'Isle, auteur de la *Marseillaise*. La séance a été terminée par la lecture de quelques fables de la composition de M. d'Hautecour, membre de notre Société d'Émulation.

Cette séance, selon l'usage, a eu lieu en présence de M. le Préfet, des membres du Conseil général, qui ont bien voulu dérober quelques instants aux travaux importants de leur session, et d'un nombreux concours des habitants de Lons-le-Saunier.

Nous ne livrerons à l'impression que les notices et discours qui ont été l'objet des lectures. Le compte rendu par le Secrétaire n'étant que l'analyse des objets traités dans les séances publiques ou particulières de la Société, se trouvera nécessairement compris dans ce volume que nous publions pour l'année 1837.

M. Chevillard, président, ouvre la séance en ces termes :

Messieurs,

La Société d'Émulation, que la confiance de mes collègues m'appelle à présider dans cette séance solennelle, ne saurait mieux répondre à l'honneur qu'elle reçoit aujourd'hui, qu'en vous exposant avec sincérité ce qu'elle a fait depuis votre dernière session, soit pour seconder vos intentions éclairées, soit pour répondre au but de son institution.

D'abord, elle annoncera avec satisfaction à MM. les membres du Conseil général, que le monument consacré au savant physiologiste Bichat, ornera enfin une place de cette cité, dans le courant de l'année prochaine.

Sorti des ateliers d'un statuaire né à Dole, le buste de l'homme célèbre que le Jura vit naître, paraît digne de celui dont il consacre la mémoire, comme des honorables souscripteurs qui ont concouru à la dépense. Dans cette liste le Conseil général occupe une place distinguée : le Roi est en tête de la souscription.

Déjà M. le Préfet, qui vient trop rarement pour présider nos séances, vous a entretenu des changements apportés à notre règlement, de la formation d'une section spéciale d'agriculture qui s'occupera des comices agricoles; d'un travail de statistique auquel chacun concourra suivant sa spécialité, et d'autres objets qui tendent à soutenir notre zèle et à régulariser nos modestes travaux.

Cette sage impulsion a produit de fréquentes réunions pour l'établissement des comices agricoles. Cette institution, qui semble recéler dans son sein des germes féconds d'amélioration, n'a point encore obtenu les succès qu'on a droit d'en attendre. Il ne dépendra pas de nous, Messieurs, de faire sentir aux cultivateurs que l'habitude de communications fréquentes est riche en grands résultats, et qu'elle tend à produire l'oubli des vieilles routines et l'introduction des bonnes méthodes. Nous ne nous découragerons pas et nous triompherons sans doute d'une résistance qui n'a rien d'hostile.

Pour nous aider à accomplir cette tâche assez difficile, il faudrait distribuer des récompenses publiques aux meilleurs cultivateurs, accorder des primes d'encouragement pour les tentatives couronnées de quelques succès, distribuer quelques bons livres, et sur-

tout rendre fréquentes ces réunions familières dans lesquelles les cultivateurs pourraient se communiquer leurs doutes, leurs tentatives et leurs succès.

Mais, vous le savez, Messieurs, le nerf de l'agriculture, comme celui de la guerre, est l'argent : aussi l'Angleterre et la Belgique, en prodiguant leurs trésors, obtiennent des résultats immenses.

C'est donc entre vos mains que se trouve placé l'avenir de notre agriculture : nous connaissons vos rigides principes d'économie, mais nous n'ignorons pas que vous savez pourvoir, sans parcimonie, à toutes les dépenses utiles au pays qui vous a confié ses intérêts.

Comptez sur la constante coopération d'une Société qui reçoit l'impulsion d'un magistrat qui semble appelé à changer la face du pays, d'une Société qui ne manque ni de zèle, ni de lumières, mais qui a souvent le regret de voir avorter des plans qui avaient fait naître les plus heureuses espérances.

Un jeune cultivateur partira incessamment pour Roville : son éducation première, un commencement de connaissances agricoles, et cette ardeur, présage ordinaire du succès, nous donnent l'espérance que nous ne serons point trompés dans notre attente.

Mais, pourquoi part-il seul, lorsque votre générosité appelait un compagnon à aller partager ses travaux et à s'enrichir d'une commune expérience ?

En vain l'autorité a fait entendre sa voix paternelle; en vain plus d'un membre de la Société a essayé des moyens de persuasion pour faire concevoir aux jeunes habitants de nos campagnes l'inappréciable avantage

qui leur était offert : tout a été inutile. Le Jura fournit aisément des milliers de soldats qui vont consacrer les plus belles années de leur vie au métier des armes, on n'en trouve point pour aller, sans frais, puiser à la source les éléments d'une science qu'ils sont appelés à mettre en pratique pendant de longues années. Singularité qui ne me semble explicable que par le défaut d'une instruction suffisante pour apprécier à sa juste valeur les bienfaits offerts par le gouvernement, et pour se pénétrer de cette grande vérité que la source du bonheur et même de la fortune est dans la pratique éclairée de l'agriculture.

Vous avez bien compris cette vérité, Messieurs, lorsque vous avez dit, dans la séance du 26 septembre 1835:

« Le Conseil général, sentant le besoin de faire comprendre aux populations les avantages de l'instruction primaire, et en particulier ceux qui résulteraient de l'ouverture des écoles pendant toute l'année, pense qu'un écrit qui présenterait d'une manière intéressante toutes les vérités pratiques de cette nature, produirait un bon effet. En conséquence, il invite la Société d'Émulation à fixer son attention sur cet objet important, et à voir s'il serait utile de proposer un prix pour un écrit qui répondrait à ce besoin. »

Le sujet à traiter était attrayant : le cœur de l'homme de bien est toujours satisfait quand il s'occupe de l'enfance, de la jeunesse, de ceux qui doivent un jour prendre notre place sur la scène du monde ; aussi les concurrents ont-ils été nombreux.

Le défaut principal de la plupart des compositions est de s'être trop écarté des conditions du programme.

Ici, l'auteur a parlé en philosophe, et ce langage est au-dessus de la portée de ceux auxquels il s'adresse, là il s'est abandonné sans mesure au charme d'écrire, tandis qu'il fallait s'occuper d'éclairer.

Un autre, trop novice dans l'art difficile d'exprimer sa pensée avec ordre et clarté, s'est jeté dans des divagations étrangères au sujet.

Mais partout s'est montré l'homme de bien. Il n'est aucun des concurrents qui n'ait fait preuve de quelques talents, et, ce qui vaut bien mieux, qui n'ait décelé l'ami de la jeunesse et de son pays. Il serait doux d'échanger avec chacun d'eux des sentiments d'estime et d'affection.

Sept athlètes sont descendus dans l'arène : égaux en bonnes intentions, inégaux en talents, quatre ont dû reconnaître leur infériorité et se retirer la tête haute, emportant les honneurs du combat et laissant, sans honte, la couronne à des rivaux plus heureux.

Une commission a examiné tous les ouvrages présentés, et, après une longue et impartiale discussion, a rédigé le rapport court, mais substantiel, dont il va vous être donné lecture.

Le nom du vainqueur, encore inconnu, sera rendu public. Proclamé en votre présence, cet honneur deviendra déjà pour lui la partie la plus précieuse de la récompense qu'il a si justement méritée.

Qu'on ne s'étonne point, Messieurs, si les membres de la Société sont admis au concours, une disposition contraire nous priverait trop souvent d'avoir des concurrents.

M. D. Monnier a pris ensuite la parole et a lu le rapport, concerté avec la commission, sur les trois meilleurs mémoires envoyés au concours.

Ainsi, Messieurs, de sept émules dont vous venez d'apprécier les forces inégales dans la lice ouverte à leur généreuse ardeur, vous en distinguez trois, et ces trois ont laissé si loin derrière eux leurs rivaux épuisés et haletants, qu'ils vous ont paru former à eux seuls une course à part, et mériter un examen spécial.

Mais ces derniers, à leur tour, que vous voyez quelquefois aller de front, finissent eux-mêmes par se surpasser les uns les autres, et par mettre entre eux de si grandes distances, qu'il est facile aux juges du camp de distinguer ceux qui arrivent successivement à la barrière.

Tous trois apportent au concours le tribut d'une connaissance approfondie de leur sujet. A la lecture de leurs écrits, on sent l'expérience acquise : ils sont sur leur terrain. Tour à tour, ils viennent, intelligents possesseurs du domaine que vous visitez, vous en montrer les parties incultes, les parties productives, les parties susceptibles d'amendements ; ils savent ce qu'il convient le mieux d'y semer et d'y planter pour le mettre partout en valeur, et le porter à son plus haut degré de prospérité. A les suivre dans leurs raisonnements, vous ne pouvez refuser à leurs vues ni votre approbation, ni vos éloges.

Déjà, sous ce premier point de vue, Messieurs, les

auteurs des trois mémoires élus se présentent avec un titre égal à votre recommandation. Ce sont des hommes sages, prudents, des hommes de bien ; je dirais des philantropes si ce mot était resté assez pur, car il a passé, depuis sa naissance, par des bouches suspectes, et, quelque peu terni d'un côté, je n'ose l'appliquer à des mérites modestes qui apportent à une génération plus modeste encore, des moyens faciles d'améliorer son bien-être, et non de ces réformes fondamentales, intempestives, par lesquelles d'autres amis du genre humain, à portée incommensurable, prétendent régénérer l'ordre social au risque de l'engloutir. Ce sont des hommes de bien, disons-nous, qui, sentant la toute impossibilité de guérir radicalement la classe la plus souffrante, aiment cependant mieux en adoucir le sort que de l'abandonner.

Sous ce nouveau rapport, Messieurs, les trois concurrents (je pourrais dire les sept) sont encore égaux en droit devant votre commission, et vous trouverez que c'est une chose heureuse d'avoir fourni à tant d'honnêtes citoyens l'occasion de se révéler.

Essayons maintenant de classer les trois meilleurs mémoires selon leur mérite respectif : tâche délicate où, presque toujours, on succombe à la peine ; devoir d'autant plus pénible pour moi en particulier, que j'eusse été plus incapable de m'élever à la hauteur où vos trois élus se sont placés. Mais, fort de l'expérience et du tact de mes collègues, éclairé de leurs lumières, je tâcherai de surmonter le sentiment de ma défiance; je m'exciterai à sortir de mes inclinations pour aller me heurter à des défauts sur lesquels j'aurais passé,

lecteur confiant et bénévole. Au reste, nous ne siégeons pas à ce tribunal littéraire qu'avait fondé le farouche Caligula au collége du temple d'Auguste à Lyon ; et l'on peut se résoudre, sans trop de répugnance, à se faire l'organe d'un jury institué pour la récompense et non pour la punition. Votre Apollon distribue des couronnes, il n'écorche point Marsyas.

S'ils sont présents à cette réunion, les rivaux impatients d'entendre votre senteuce, Messieurs, reconnaîtront du moins cette voix de la vérité qu'ils feraient eux-mêmes retentir au milieu de nous, s'ils étaient appelés à se rendre une justice réciproque, et à proclamer eux-mêmes la victoire de leur compétiteur.

Le discours sans épigraphe, mais qui se distingue assez par sa dédicace *à la mémoire d'un philantrope jurassien*, M. Dauphin, de Cesancey, est adressé aux *cultivateurs du Jura*, par un homme éclairé dont toute l'ambition, dit-il, est de venir un jour se reposer des agitations de la vie dans la paix de leurs montagnes, et de mêler sa cendre à celle de ses pères, cultivateurs comme eux. Début qui part d'une belle ame ! Il est peu de personnes dans cette assemblée qui ne se rappellent notre ancien et respectable confrère, M. Théodore Dauphin, et vous savez apprécier, Messieurs, tout ce qu'il y a de touchant à cette simple invocation de ses mânes. C'est même une idée ingénieuse de placer un pareil ouvrage sous de pareils auspices : nul n'a oublié que, brûlant de zèle pour le bonheur de ses semblables, le patriarche de notre agriculture s'était fait, à la campagne, le type de l'instituteur dévoué jusqu'à la fin de son utile car-

rière, sans demander à ses élèves d'autre récompense de ses soins paternels que leur confiance et leur amitié. Il méritait plus, il a obtenu leur vénération.

Par là même que l'élève de M. Dauphin s'adresse d'une manière exclusive aux *cultivateurs*, il nous fait voir, dès le premier mot, qu'il s'est mépris sur le programme. On n'avait pas demandé un écrit seulement pour les gens de la campagne : la première question était générale, c'était de faire comprendre aux *habitants du département du Jura* les avantages de l'instruction primaire. Nous dirons cependant, pour excuser cette erreur, qu'à la vérité le second objet de la proposition, qui consiste à faire sentir les avantages de la fréquentation des écoles pendant toute l'année, regarde plus particulièrement les communes rurales que les villes ; mais, en y réfléchissant un peu, l'estimable concurrent reconnaîtra que de telles paroles ne devaient pas lui faire long-temps illusion.

Il a revêtu la forme la plus sévère pour agir sur l'esprit de ses lecteurs, et il s'efforce de le faire avec l'autorité que peut donner une voix éloquente et grave. De cette manière, on parle plus aux personnes instruites qu'à celles que l'on veut instruire. Le ton de la composition est donc un peu dogmatique, c'est un de ses désavantages : et si, d'une part, le discours a des pages où l'on admire tout l'éclat du style soutenu, il a, d'un autre côté, tout le vague des préceptes trop généralisés. Et ce n'est pas à dire pour cela qu'il n'y ait ici que des banalités et des lieux communs ; non, vous y rencontrez, au contraire, assez fréquemment des pensées que vous ne trouvez pas ailleurs, et aux-

quelles vous vous arrêtez avec plaisir. Toutes les fois que l'orateur daigne aborder le cas particulier et prendre l'intérêt matériel sur le fait, il s'empare de votre attention avec assez de bonheur. Quel dommage qu'il ne descende pas souvent de l'échaffaudage classique, et qu'il soit si ménager de l'emploi de ces façons d'argumenter saisissantes, qui forcent l'esprit insouciant que vous avez résolu de convertir, à se tenir debout en votre présence, et qui ne lui accordent pas un seul instant pour retomber dans son apathie!

Nous remarquons deux lacunes importantes dans la partie de ce discours où le concurrent cherche à répondre à la seconde question du programme.

Arrivé à la fréquentation de l'école pendant toute l'année, c'est à peine s'il lui échappe un avis sur la possibilité d'envoyer à l'instituteur, au moins une heure chaque jour, l'enfant que sa famille regarde déjà comme indispensable à ses travaux, ainsi que l'adulte qui pourrait encore, avec du bon vouloir, sinon suivre régulièrement les exercices de l'école, du moins s'y retremper par intervalles, afin de ne pas perdre les fruits de son instruction acquise. L'auteur indique à cet effet les jours de mauvais temps et les dimanches. Nous admettons bien volontiers les heures inoccupées où les intempéries s'opposent au travail du dehors; quant au dimanche, le conseil est impraticable : celui qui le donne semble avoir oublié qu'un instituteur a, d'ordinaire, à pareil jour, d'autres fonctions à remplir dans la paroisse; et qu'après l'accomplissement de ses devoirs, durant six jours consécutifs de fatigue et de soucis, il a, comme les autres hommes, grand besoin du repos de l'esprit et du corps.

Au reste, le concurrent ignore l'existence des salles d'asile, il n'en fait aucune mention. C'est pourtant une des plus puissantes machines à mettre en mouvement pour battre en brèche la plus formidable objection des parents contre l'envoi des enfants à l'école, pendant les longues journées qu'ils donnent à la culture et aux récoltes. Cette omission, Messieurs, est à nos yeux une faute capitale. Dans un opuscule de vingt petites pages, on ne peut pas tout dire, ni même dire l'essentiel avec le développement qui en assure le succès. C'est un grand talent sans doute d'être concis, quand il serait permis d'être prolixe; mais, avant tout, il faut être complet.

Passons à l'analyse d'un autre mémoire : il a pour titre *Le Curé Brunod*, pour épigraphe, *Nous nous croyons sur la route du bien.*

M. Brunod est un excellent pasteur qui, dès les premiers élans de sa vocation, s'est appliqué à réunir à ses études théologiques, toutes les connaissances humaines le plus à sa portée, telles que le droit, la médecine, l'agriculture, l'économie domestique. Il a préféré la carrière du sacerdoce, parce que, dit-il, elle est véritablement celle où il y a le plus de bien à faire en agissant sur les individus comme sur les masses. De plus, il a compris son époque, il s'est aperçu que son siècle marchait; il veut que tout le monde marche à la fois, sous peine, aux stationnaires et aux traîneurs, d'être foulés aux pieds ou de tomber entre les mains de l'ennemi. La pensée est énergique et vraie. Honneur à ce bon curé de campagne, que bien des villes seraient heureuses de posséder! Il n'est pas de ces

hommes restés en arrière, qui ne veulent pas convenir qu'on les devance, et qui nient avec une étrange obstination la loi universelle du progrès; mais nous ne lui ferons pas l'injustice de le confondre avec ces partisans irréfléchis du mouvement, tel que l'entend aujourd'hui une race d'hommes qui surgit et qui trépigne au milieu de la société, génération inquiète, exigeante, et pourtant noble et généreuse jusque dans son envie d'accaparer l'avenir. M. Brunod ne s'imagine pas, j'espère, que le genre humain soit un voyageur insatiable qui s'est mis en chemin pour marcher toujours et ne se fixer jamais. *Nous nous croyons*, dit-il, *sur la route du bien*; et il ajouterait sans doute avec nous, *et nous espérons arriver.*

Le curé se met en scène : on le voit agir et parler. Il accoste dans la rue un de ses paroissiens, s'entretient avec lui de ses petits enfants, réunit à la cure les pères les plus prévenus contre l'instruction, et, jusque dans l'église, vient intéresser la conscience des chefs de famille sur ce devoir sacré. Mais, comme la plupart des improvisateurs, le brave curé s'avise quelquefois de coudre à son texte des lambeaux de prône qu'il paraît avoir déjà débités dans d'autres circonstances. On voudrait qu'il désemparât de temps en temps de sa gravité sacerdotale, ce qu'il pourrait faire sans déroger; mais du reste, il tempère le sérieux de son front vénérable par l'expression de la bonté, et la persuasion découle de ses lèvres comme d'une source abondante et limpide.

On pourrait reprocher à cette œuvre un défaut d'homogénéité. Il y a mille secrets pour varier ses

moyens de plaire, sans changer tout-à-fait de costume. Après avoir vu le curé Brunod dramatiquement entouré de ses ouailles, vous le perdez subitement de vue, et il ne reparaît plus. Il s'est caché derrière un amas de maximes générales. Ces maximes sont à la vérité fort sages, elles sont même remarquables par un extérieur plus soigné que tout ce qui précède; mais il y a tant d'étrangeté dans leur caractère, qu'elles font solution de continuité avec un ouvrage dont toutes les parties devraient adhérer. Elles sont même sans suite: ce sont les anneaux égarés d'une belle chaîne qui s'est rompue.

D'ailleurs l'invasion de cette morale est intempestive: elle ouvrirait mieux qu'elle ne ferme la marche; elle nuit à l'intérêt immédiat auquel on était arrivé, après avoir déjà passé par les considérations universelles.

Après cela, Messieurs, le croirez-vous? L'honorable concurrent, qui met un si haut prix à l'éducation des hommes, n'a pas songé le moins du monde à l'éducation des femmes! Omission fort surprenante de sa part, et qui laisse un trop grand vide pour n'être pas remarqué. Sans doute, en s'étendant sur les soins à donner au moral de l'enfance, prise dans l'acception générale du mot, il aura cru en avoir dit assez pour les deux sexes. Si telle avait été sa manière de voir, nous ne saurions, nous, la partager. Nous sommes trop convaincus que l'éducation commence au berceau; trop persuadés qu'une mère est la première institutrice qui nous est imposée par la nature, pour ne pas sentir la nécessité d'un enseignement spécial et distinct en faveur des jeunes filles. La mère éclairée qui

a su, pour elle-même, apprécier le bienfait de l'éducation, est seule en état de l'apprécier pour les autres. Ne reconnaissons-nous pas tous les jours, à la direction que prend la jeunesse dans les différentes routes de la vie, l'impulsion que lui a imprimée la main maternelle, ce moteur colossal des rouages de la famille, que des yeux inattentifs et préoccupés, seuls n'aperçoivent pas ?

Nous n'adresserons point les mêmes reproches d'omission, Messieurs, à l'auteur du mémoire qui a pour épigraphe : *Une école de plus, une prison de moins.* Ce dernier n'a rien oublié. Passionné pour son sujet favori (car on sent, à n'en pas douter, qu'il s'en est saisi comme d'un bien qui lui était propre) ; mu par cette intelligence qui pousse l'explorateur vers les lieux où il y a le plus de récolte à faire, il arrive surchargé de butin, et il vous apporte, avec ce que vous lui demandiez, beaucoup de choses que vous ne lui demandiez pas. Si c'est un tort, Messieurs, il n'est pas irrémissible ni difficile à réparer.

Émondez, de cette vigne vigoureuse, tout ce que vous lui trouverez de trop luxuriant ; retranchez-en toutes les tiges gourmandes, il ne vous en restera pas moins des rameaux pleins d'espérance ; et d'ailleurs, dans vos plus grandes amputations, vous n'irez jamais jusqu'à attaquer les mères-branches.

Votre commission pense donc que, sans nuire au fonds, sans que l'on s'aperçût seulement de la disparition de certaines surabondances, rien ne serait plus aisé que de supprimer dans ce mémoire :

1.° Une épître que l'auteur adresse à son propre

livre pour annoncer au public de quoi il sera composé : on se passe bien d'un itinéraire, quand on a un bon guide.

2.° Une autre préface, dissimulée sous le titre de *Rapport d'une commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours*. Cet artifice de style ferait prendre le rapport fictif pour un véritable rapport de vos délégués ; et d'ailleurs, il n'est, à vrai dire, que la justification de la marche adoptée par l'écrivain.

3.° Un *appendice* qui contient le *développement des motifs d'un projet de loi supplémentaire à la loi du 28 juin* 1833, mais qui ne tend pas à la solution du problème proposé par le Conseil général.

4.° Une partie des chapitres relatifs aux préventions contre la vaccine, au danger de sonner les cloches pendant l'orage, et aux condamnations de la cour d'assises, autant de moyens accessoires à faire valoir dans un seul chapitre, sous le titre *de l'ignorance et de ses effets*, mais qui doivent occuper moins de place que ne leur en a donné l'auteur.

5.° Quelques phrases, quelques propositions qui appartiennent à un ordre d'idées inadmissibles dans le cercle où elles sont apportées : tels sont certains passages très courts, sur l'origine du langage, sur l'histoire du christianisme, sur l'invasion des Sarrasins.

Toutes ces suppressions réunies réduiraient peut-être à cent vingt pages un livre où l'on en compte cent soixante-neuf. Ce qui reste s'élève encore dans une proportion gigantesque au-dessus des autres mémoires. L'auteur est si riche, qu'il ne doit pas re-

gretter un tel sacrifice, plus léger pour lui qu'il ne le serait pour le plus puissant de ses compétiteurs. Et, bien qu'il ne s'agisse nullement d'apprécier les productions de l'esprit au poids du volume, il faut toutefois convenir qu'une main exercée, une imagination féconde, un burin ferme et pittoresque, remplissent un grand cadre de plus de choses qu'on n'en saurait placer, à mérite même égal, dans un cadre une fois plus resserré.

Il serait à désirer aussi que l'honorable concurrent eût distribué sa matière dans un ordre plus rationnel, qu'il eût, en conséquence, fait passer tout ce qui se dit en thèse générale avant ce qui s'applique au cas particulier. Ainsi, la première chose à exposer, suivant notre sentiment, ce seraient les *Objections contre l'instruction primaire, par un homme politique*, suivies de leur réfutation. La seconde, ce seraient les *Objections contre la fréquentation des écoles faites par un maire de village*, et la *Réponse d'un membre du comité supérieur* ; à la suite de laquelle se placerait naturellement la *Nécessité de l'instruction primaire dans les fonctions publiques.*

Viendrait ensuite le chapitre *de l'ignorance et de ses effets.*

Puis on passerait à *l'installation d'un instituteur communal*, et à la *comparaison des méthodes d'enseignement* ; puis à l'*Ecole des filles* ; puis à l'*Enseignement primaire supérieur*.

L'ouvrage se terminerait par le chapitre sur la *Fréquentation de l'école pendant toute l'année*, et par la lettre sur les *Bibliothèques rurales*, qui sont un

moyen d'enseignement perpétuel. L'auteur assignerait peut-être à tout ceci un ordre plus logique encore, en y réfléchissant davantage.

Il ne se refuserait pas au désir que nous lui exprimons ici, qu'il cite seulement par une lettre initiale le nom des lieux dont il parle en mauvaise part, et qu'il dissimule mieux celui des individus qu'il amène à sa barre, afin d'éviter jusqu'à l'ombre des personnalités.

Mais il maintiendrait la forme variée dans laquelle il a eu le bon esprit d'encadrer ses différents tableaux, cas c'est assurément la plus propre à alimenter jusqu'au bout l'intérêt qu'il fait naître dès le point de départ. Il y a là une animation qui manque aux autres genres : l'interlocution a une allure franche, vive, piquante, et la vie qui soutient le récit, se communique même à la correspondance épistolaire. Le héros de cette espèce de drame, agissant en différents lieux sous des noms divers, est, comme il le dit quelque part, un de ces hommes zélés *qui battent briquet partout;* et l'heureux donneur de conseils ne montre nulle part à ses auditeurs un front d'un impertubable sérieux : il amuse, il instruit.

Tel est, Messieurs, le plus important des mémoires qui ont été soumis à l'examen de votre commission, et pour le dire, enfin, le meilleur de tous. S'il n'est pas sans taches, c'est qu'il ne sort presque rien de la main des hommes qui soit exempt d'imperfections. Très probablement, l'auteur lui-même ne s'attendait pas à recueillir la récompense de ses efforts, sans payer quelque tribut à la sévérité de ses juges.

La commission d'examen vous propose donc, Messieurs, 1.° De reconnaître pour le meilleur mémoire sur les avantages de l'instruction primaire et sur la fréquentation de l'école pendant toute l'année, l'ouvrage, ayant pour épigraphe : *Une école de plus, une prison de moins ;*

2.° De décerner l'honneur de l'accessit au mémoire qui a pour titre : *Le curé Brunod*, et pour devise : *Nous nous croyons sur la route du bien ;*

3.° D'accorder une mention honorable au discours adressé aux *Cultivateurs du Jura*, et dédié à la mémoire de M. Dauphin.

Vous déciderez dans votre sagesse, Messieurs, s'il ne serait pas convenable de proclamer, après le nom du vainqueur, le nom de ceux qui ont le plus approché du prix ; et si, tout en offrant une médaille d'or au premier, il ne serait pas digne d'un corps qui tient à justifier son titre de *Société d'Emulation*, d'accorder une médaille d'argent au second, et une médaille de bronze au troisième.

C'est dans le même esprit rémunérateur, que la commission vous propose aussi, Messieurs, de répandre dans les écoles primaires du département, par la voie de l'impression, et sous les noms des trois concurrents connus, un livre refait des éléments les plus précieux de leurs productions ; car, tels qu'ils sont, les mémoires honorés de vos suffrages ne sauraient être livrés au public, sous vos auspices et sous votre responsabilité, sans avoir passé au creuset de vos amendements.

Devenue propriétaire des écrits envoyés au con-

cours, la Société d'Emulation a en effet le droit d'en disposer à son gré. Pour atteindre plus dignement le but que s'est proposé le Conseil général lorsqu'il a désigné ce sujet de haute importance, il vous serait donc permis d'élaborer, dans une seule et même composition, ce que vous auriez trouvé d'utile en toutes. Un membre de la Société, étranger au concours, pourrait être chargé par elle de rassembler ces matériaux, de les coordonner, et d'en construire un nouvel édifice. Il n'y ajouterait de son propre fonds que le ciment, et, par le soin impartial qu'il prendrait de citer au bas de ses pages les mémoires d'où il aurait tiré telles phrases ou tels fragments, il ne ferait perdre à personne l'honneur de les avoir produits.

Mais, qui est plus capable d'une pareille élaboration que celui des concurrents mêmes dont vous proclamez le triomphe? Pensez-vous, Messieurs, qu'il ne se prêterait pas, avec assez d'abnégation de soi-même, à admettre dans une refonte de son propre ouvrage des lingots de métal étranger, et à nous signaler le lieu de l'extraction? Il y a tout lieu de croire que l'homme supérieur à qui vous devez tant de bonnes pensées déploierait en cette circonstance un noble caractère, et qu'il se ferait un devoir délicat de mêler à sa nouvelle combinaison ce que lui présenterait de plus pur et de plus substantiel le tribut de ses estimables rivaux. Provoquez cette bonne action par un appel à sa loyauté, et si vos vœux à cet égard s'accomplissaient, vous aurez, Messieurs, à vous féliciter d'avoir acquis au département du Jura l'écrit le plus propre à influer avantageusement sur son avenir.

M. Chevillard prend la parole et dit :

« Toutes les conclusions de ce rapport ont été adoptées dans la séance du 27 août, et les billets scellés des auteurs ayant été ouverts, à la séance publique du 1.er septembre, la médaille d'or a été destinée à M. *Houry;* la médaille d'argent à M. *Paul Ducret*, et celle de bronze à M. *Guyennot:*

Ces médailles vont être commandées et M. le Préfet voudra bien, dans une séance publique de la Société, les remettre aux vainqueurs, au nom du Conseil général du département. »

ANALYSE

De l'écrit publié par la Société d'Emulation, ayant pour titre : UNE ÉCOLE DE PLUS, UNE PRISON DE MOINS.

On a cru devoir commencer par réfuter les objections faites par les ennemis de l'instruction primaire. Deux sortes d'individus la repoussent : les uns, qui appartiennent aux classes éclairées de la société, loin de la regarder comme un bienfait, la redoutent comme un fléau ; les autres, qui habitent la campagne, n'en connaissent pas les avantages et ne voient pour l'enfance qu'une perte de temps et des habitudes de repos, et pour eux, des dépenses inutiles et la privation de jeunes bras nécessaires à la culture de leurs propriétés agricoles. Les objections sont présentées

dans deux lettres d'un partisan de l'obscurantisme et d'un maire de village, et les réponses sont données par un philosophe partisan des lumières, et par un secrétaire du comité d'arrondissement, favorable à l'instruction des masses.

Il fallait montrer aux Jurassiens les effets de l'ignorance. Un voyage au Grand-Vaux, permet à l'auteur de signaler aux habitants de nos montagnes les erreurs dans lesquelles ils tombent en refusant à leurs femmes et à leurs enfants les secours de la médecine, en ne prenant pas, pour leur propre santé, les précautions hygiéniques qu'ils prennent pour le salut de leurs bestiaux. Ils ignorent les plus simples éléments de l'agriculture, ils ne savent même pas qu'il existe des écoles d'agriculture, d'arts et métiers ou le département envoie chaque année des élèves qui y reçoivent gratuitement une instruction élémentaire supérieure. Ils croient encore aux prédictions des almanachs, aux remèdes des empiriques et des charlatans, quelques-uns mêmes aux revenants et aux sortiléges. Les animaux sont mal nourris, mal hébergés, les hommes habitent des maisons malsaines et mal tenues, de là des épizooties et des épidémies.

C'est encore par ignorance qu'une partie des habitants refuse le bienfait de la vaccine; dans un dialogue entre un médecin et un curé, on fait sentir tous les avantages de la précieuse découverte du docteur Jenner.

Dans beaucoup de villages on sonne encore les cloches pendant que le tonnerre gronde : un dialogue entre un ingénieur et un voiturier, le récit d'un orage

et de l'incendie de quatre maisons du village de Serre-les-Moulières, situées près du clocher où l'on sonnait le tocsin de la foudre, font voir aux gens de la campagne les funestes effets de leurs préjugés et de leur ignorance.

Un instituteur a donc besoin de beaucoup d'instruction : à son état doit donc s'attacher beaucoup de considération, pour qu'il puisse accomplir l'intéressante mission qui lui est confiée. Aussi, la dignité des fonctions d'un instituteur ne devait pas être oubliée dans un livre destiné à démontrer les avantages de l'instruction primaire; une allocution, prononcée par un délégué du comité d'arrondissement, lors de l'installation d'un instituteur, est la forme employée par l'auteur pour parvenir à mettre à une hauteur et au rang convenables des fonctionnaires importants dont on exige des études, des examens d'admission, des certificats de moralité, des présentations par des conseils municipaux et des comités de surveillance, des nominations par le comité supérieur, des institutions par le ministre, des prestations de serment et des installations.

Les avantages de l'instruction primaire et la comparaison des divers modes d'enseignement, sont ensuite démontrés dans deux dialogues : le premier, entre le curé Bruno et ses paroissiens, et le second, entre un ancien maître d'école et un instituteur. Un curé, qui comprend les besoins de notre siècle, discute avec ses paroissiens ignorants, sur les bienfaits de l'éducation, sur la nécessité d'envoyer leurs enfants aux écoles. Ce dialogue, extrait de l'ouvrage de M. Ducret, offre des exemples frappants de l'uti-

lité de l'enseignement primaire. Dans le dialogue suivant, l'on compare les moyens employés par les anciens maîtres d'école, à ceux adoptés par les instituteurs modernes : le goût que l'on cherche à inspirer à la jeunesse par les moyens de persuasion, de douceur et d'une émulation convenable, avec le dégoût qu'inspiraient pour l'étude les punitions physiques et obscènes des anciens pédagogues ; les modes d'enseignement variés et dépendant de la population de l'école, qui occupent presque constamment les élèves, ne les abandonnent jamais à eux-mêmes, et les font profiter des leçons données à leur camarade.

Ce n'était point assez de faire voir les avantages de l'instruction dans l'intérêt des particuliers, il fallait encore en démontrer la nécessité dans l'état actuel de la société, où nous avons des fonctions publiques à remplir. Pour faire sentir d'une manière pittoresque ce besoin de nos temps modernes, on transcrit le procès verbal d'une séance du conseil municipal d'une commune composée de gens honnêtes et bien intentionnés, mais dépourvus d'instruction, et qui se trouvent fort embarrassés pour rédiger leurs délibérations relatives à des réparations de chemins vicinaux, à des règlements de budget et à la construction d'une maison d'école.

Un dialogue entre deux femmes et un juré prouve quelle importance on doit attacher à une bonne éducation, par la condamnation aux travaux forcés à perpétuité, d'un malheureux négligé dans son enfance et poussé au mal par des parents immoraux et pervers, et combien sont utiles aux jurés les connaissan-

ces que l'on enseigne dans les écoles primaires, puisqu'ils sont appelés souvent à prononcer sur des faux en écriture privée, et sur des correspondances plus ou moins criminelles. C'est cette partie de l'ouvrage qui justifie le titre qu'on lui a donné : *Une école de plus, une prison de moins.*

C'est surtout dans la première enfance, à l'âge de deux ans, que doit commencer l'éducation. Les *infant-schools* de l'Angleterre, ou les écoles du premier âge, appelées à tort salles d'asile, ont pris naissance dans le besoin qu'ont eu certaines familles de vaquer à leurs travaux agricoles ou lucratifs, et de laisser à d'autres le soin de leurs enfants en bas âge. Dans un dialogue entre deux femmes de la campagne, dont l'une est obligée de travailler ses vignes, et dont l'autre est sédentaire dans son ménage, l'auteur de l'écrit que nous analysons, fait naître l'idée de ces sortes d'établissements, et l'origine de ces écoles ressort naturellement de la conversation de ces deux femmes et de la crainte qu'elles éprouvent d'une éducation vicieuse pour leurs enfants.

En inaugurant la maison d'école d'une commune rurale, le secrétaire d'un comité d'arrondissement félicite le maire et le conseil municipal d'avoir annexé une salle d'asile à la maison d'école, et la désigne comme une pépinière où l'instituteur viendra chercher ses élèves, et transplanter ces jeunes plantes, saines et vigoureuses, dans sa terre classique.

Si l'instruction primaire pour les garçons est mise hors de doute dans les premières parties de l'ouvrage couronné, l'auteur aurait manqué son but s'il avait

négligé d'entretenir les lecteurs des écoles primaires à l'usage des filles. La femme est la compagne et l'amie de l'homme , elle est condamnée dans les campagnes surtout, aux mêmes travaux que lui, elle nous enseigne notre langue maternelle, elle nous donne nos premières leçons de morale et de bons exemples de vertu. Elle a donc besoin d'une instruction peut-être plus étendue que celle de son mari. Pénétré de cette vérité, M. Houry donne l'extrait du testament d'une dame vertueuse, qui lègue à sa commune une somme de 30,000 francs, pour l'employer à la construction d'une maison d'école pour les filles, et au traitement annuel de l'institutrice ; à ce testament est annexé une petite instruction de cette bienfaitrice sur la nécessité pour les femmes d'une éducation morale et religieuse, et de la connaissance de la langue française et du calcul.

L'enseignement primaire élémentaire ne satisfait pas suffisamment aujourd'hui aux besoins de notre société en progrès. Aussi, la loi a-t-elle promulgué la nécessité d'un enseignement supérieur dans les villes. C'était donc une obligation pour les candidats qui ont concouru pour le prix proposé par le Conseil général, de traiter de l'avantage de ces hautes écoles primaires. Aussi, dans un dialogue entre un instituteur du degré supérieur et des individus de tous les arts, charpentier, tailleur de pierres, serrurier, teinturier, etc., on a développé le but qu'on se propose dans ces nouveaux établissements. On citera, à cet égard, ce que dit l'instituteur sur l'objet de ses leçons. « Dans l'origine de la société, les arts étaient dans leur enfance.

Quand Caïn bâtit la ville d'Hénochia, il était tout à la fois l'architecte, le maçon, le charpentier et le couvreur. Mais quand les hommes vinrent à se multiplier, on s'aperçut qu'ils avaient des aptitudes, des dispositions différentes, que les uns étaient plus entendus pour travailler le bois, que les autres préféraient se livrer à l'emploi du fer, que ceux-ci avaient du succès dans la culture des terres et dans l'éducation des animaux ; chacun s'adonna à l'état de son choix, on fait mieux ce que l'on fait toujours. Les arts prirent naissance, et l'on se trouva bien de la division du travail. Des hommes de génie se sont rencontrés, qui, sans être d'aucun métier, ont observé ce que pratiquaient les charpentiers, les menuisiers, les tailleurs de pierres, les serruriers et autres artisans et manufacturiers. Ils ont reconnu qu'ils avaient des principes communs, des procédés analogues pour arriver à leur but. Ils ont mis en ordre, ils ont classé leurs observations et ils ont enfanté ces systèmes de connaissances humaines connues sous le nom de mathématiques, physique et chimie. Ces considérations générales qui appartiennent à tous les états, et qui ne sont propres à aucun d'eux en particulier, sont l'objet des leçons que je donnerai à vos enfants : je me bornerai aux notions les plus essentielles sur la forme et la mesure des corps, c'est la *géométrie ;* sur la manière de les représenter, c'est le *dessin linéaire ;* sur le calcul des quantités, et plus spécialement celles qui sont l'objet des opérations commerciales et industrielles, c'est *l'arithmétique ;* sur l'action mutuelle des corps, quand leur nature intime n'est point alté-

rée, voilà la *physique* ; quand leur nature est modifiée par leur contact ou leur combinaison, voilà la *chimie*; sur leur description et les lieux où ils se trouvent, voilà *l'histoire naturelle* ; mais il n'est pas seulement utile d'avoir ces notions élémentaires, il faut encore rendre ses idées dans sa langue maternelle, il faut savoir écrire, ou exprimer ce que l'on pense d'une manière correcte, c'est l'objet des leçons de *grammaire* et de *littérature*. »

Sur les interpellations des différents ouvriers, l'instituteur démontre successivement les avantages des sciences qu'il est chargé d'enseigner. Ce dialogue est terminé par la demande que font ces ouvriers d'assister aux leçons données à leurs enfants : l'instituteur s'y refuse, l'instruction des enfants ne peut convenir à des adultes, mais il s'engage à leur donner le dimanche, ou tout autre jour de la semaine, des leçons particulières et gratuites, qui leur seront profitables et qui les intéresseront par des applications directes aux arts que chacun d'eux professe.

Quoique l'auteur ait parlé dans plusieurs parties de cet ouvrage de la nécessité de fréquenter les écoles pendant toute l'année, il consacre cependant un chapitre à cette démonstration, sous le titre de *Réflexions d'un membre du comité supérieur*.

On a vu, dans cet écrit, tous les bienfaits que peut nécessairement produire l'instruction élémentaire. Mais pour arriver à de bons résultats, il faut lire : mais dans les villages on n'a pas de livres ; le maire d'une commune rurale adresse donc à M. le préfet une lettre, dans laquelle il le prie de vouloir bien approu-

ver une délibération du conseil municipal de sa commune, qui a voté une somme légère pour commencer une bibliothèque à l'usage des habitants, et qui se propose, par des votes successifs, d'augmenter cet intéressant dépôt. L'écrit est terminé par des arguments en faveur de l'enseignement de la musique, comme complément utile et agréable de l'instruction primaire.

D'après cette analyse, que nous venons de faire de l'ouvrage publié par la Société d'Emulation, on peut juger si, comme le demandait le programme, cet écrit est rédigé d'une manière intéressante, s'il est proportionné à l'intelligence de ceux pour lesquels il est composé, si le style en est pittoresque, et si, par les formes dramatique, narrative, épistolaire, philosophique et oratoire qui se succèdent, l'auteur pourra convaincre les pères de famille des avantages que procurent l'instruction primaire et la fréquentation constante des écoles.

DÉCOUVERTES NUMISMATIQUES,

PAR M. TREMEAUD.

MESSIEURS,

Cette année, comme les précédentes, je viens vous faire part de mes recherches en numismatique, branche d'archéologie toujours intéressante. Je n'ai qu'un regret, c'est celui de voir que la majeure partie des découvertes de ce genre, qui ont lieu dans notre

département, nous reste inconnue, par la raison que la spéculation, qui n'est plus étrangère à aucune chose, a porté ses investigations jusque sur cette partie du domaine de la science, dès-lors qu'il a été reconnu que l'on pouvait avec facilité lever un tribut, moins sur les valeurs intrinsèques que sur la curiosité des amateurs, et c'est ce qui nous soustrait la connaissance et la possession d'une infinité d'objets qui ne devraient avoir d'autre lieu de dépôt que notre Musée.

J'essaierai toutefois de vous faire partager l'intérêt des découvertes que j'ai pu saisir, et dont voici une très brève analyse.

Vers la fin d'octobre dernier, Jean-Etienne Mourez, cultivateur à la Marre, canton de Voiteur, occupé à relever un vieux mur dans sa propriété dite au Clos-Chevalier, découvrit quarante-cinq médailles romaines, dont une moitié en grand bronze, et l'autre en petit bronze saucé. Ces médailles, dont les revers n'offrent aucun fait intéressant pour l'histoire, appartiennent aux règnes des Antonins, d'Alexandre Sévère, de Julie Mammœa, de Julie Mœsa, aïeule d'Héliogabale, de Salonine, femme de Gallien, de Gordien III, et des Philippe père et fils. Il est donc probable que ces médailles furent enfouies vers l'époque où ces deux derniers perdirent la vie, c'est-à-dire en l'an 249 de notre ère.

Cette époque rentre encore, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le faire observer, dans la plus misérable de celles que les hommes aient jamais parcourues. En effet, de l'an 235 à l'an 284, c'est-à-dire

depuis la mort d'Alexandre Sévère jusqu'à l'avènement de Dioclétien, nous voyons apparaître à la fois, pour se disputer la puissance et désoler le monde, environ 70 empereurs, Césars ou tyrans. Guerres civiles sur tous les points de l'empire, invasion des barbares, empereurs proclamés tumultuairement par les armées pour être massacrés le lendemain de leur élévation; tel était, Messieurs, le tableau des désastres sous lesquels succombait l'empire romain par suite de la licence des gens de guerre et l'ambition de ses généraux...

A combien de réflexions sérieuses ne donne pas lieu la lecture de l'histoire de ces malheureux temps, qui heureusement sont bien loin de nous, et dont le retour est impossible, soit par l'effet de la civilisation des temps présents, et plus encore par la sagesse du prince auquel les Français ont confié leur destinée.

M. Goy, de Lons-le-Saunier, jeune officier d'artillerie, a déposé dans notre Musée plusieurs médailles latines en bronze, du Bas-Empire romain, qu'il a recueillies en Afrique. Ces médailles, qui datent du milieu du 4.e siècle, appartiennent aux empereurs Constance-Chlore, Constantin son fils, aux enfants de ce dernier, à Maxence, et aux tyrans Magnence et Decentius. Ces pièces, qui vous sont ici représentées, sont absolument semblables à celles que nous découvrons journellement dans le département, ce qui nous donne une preuve de plus de l'ancienne domination romaine dans cette partie du monde.

Dans le courant de mai dernier, la fille de Pierre Jannin, de la commune de Savigna, canton d'Arinthod, occupée à relever des pierres amoncelées dans

un champ nommé en *Chateny*, découvrit sous la racine d'un vieux frêne, une petite boîte en chêne, toute en décomposition, laquelle contenait deux cent douze pièces de monnaie, tant en argent qu'en billon, frappées aux coins de Charles-Quint et de Philippe IV, beau-père de Louis XIV. Ces pièces portent les milliaires de 1622, 1623 et 1624. Il paraît curieux de voir des monnaies de ces dates appartenir à l'empereur Charles V, qui mourut en 1558; mais tout le monde sait que la ville de Besançon conserva pour ce prince une telle vénération, qu'elle continua à faire frapper monnaie à son type, bien long-temps après sa mort.

Ces pièces furent enfouies pendant la guerre de 1636, guerre qui fut suivie de la famine et de la peste, guerre dans laquelle Guébriant, lieutenant du marquis de Villeroy, ravagea impitoyablement nos montagnes.

M. Jannin, docteur médecin à Arinthod, a doté notre Musée de plusieurs de ces pièces, soit en argent, soit en billon: elles vous sont ici représentées.

Dans le courant de mars dernier, Jean-Baptiste Goissot, de Mont-sous-Vaudrey, étant occupé, avec plusieurs ouvriers, à démolir l'ancienne église de cette commune, découvrit dans l'un des angles de la voûte, et scellée dans la maçonnerie, une longue caisse en bois de sapin, qui tomba en poussière dès qu'elle fut à l'air. Cette caisse contenait plus de quarante mille pièces de monnaie de billon, appelées petits parisis et petits tournois, *parisienses et turonenses parvi*, appartenant aux rois de France Philippe V, dit le Long, et à Louis X, dit Hutin. Elles datent par conséquent

de l'an 1314 à l'an 1322; d'un côté on lit : *Civis turonus*, ou *Civis parisius*; dans le champ est le tombeau de saint Martin de Tours; au revers on lit : *Ludovicus rex*, ou *Philippus rex*, ou *Sit nòmen Domini benedictum*; dans le champ est une croix. Quelques autres de ces pièces portent la légende de *Burgundiæ comes*; une partie de celles-ci est en argent.

Ce trésor, qui en était un pour le temps, contenait une valeur que l'on pourrait porter aujourd'hui de 2,000 à 2,500 fr., à raison de 20 fr. pour chaque livre de poids; mais il a été entièrement pillé au moment de sa découverte, soit par les ouvriers qui étaient nombreux, soit par les oisifs qui ne l'étaient pas moins. En vain M. le maire qui survint réclama-t-il les droits de la commune et même ceux de la fabrique; peine perdue, la confusion était devenue générale, chacun n'était occupé que de ses propres intérêts, et l'on ne tint aucun compte des remontrances du magistrat.

Il est à remarquer, Messieurs, qu'un autre trésor, composé de pièces provenant des mêmes règnes, mais qui contenait aussi de grands tournois en argent fin, ainsi que nous avons l'honneur de vous en justifier, fut découvert à Clairvaux, il y a trois ans, dans les fondations de l'ancien couvent des Carmes.

Ainsi nous retrouvons, après plus de quatre siècles, deux trésors enfouis dans des maisons religieuses, durant les guerres des ducs de Bourgogne, qui ne furent que trop désastreuses pour notre pays, et ce qui vient encore à l'appui de cette assertion,

c'est que les maîtres de ces trésors qui appartenaient sans doute à l'église, laquelle à cette époque avait une bonne part dans l'autorité et dans la domination, ne furent pas même respectés, puisque nous voyons ceux-ci périr dans la position pénible de ne pouvoir révéler leur secret, et de l'emporter avec eux.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR ROUGET DE LISLE,

PAR M. G. DE MANCY.

De tous les prodiges qu'aient jamais enfantés parmi les hommes le chant, c'est-à-dire l'heureux accord de la poésie et de la musique, ces deux arts qui parlent le plus puissamment au cœur et à l'imagination, il n'en est point qui se puisse comparer aux merveilles opérées de nos jours par la *Marseillaise*. Les chants du Spartiate Tyrtée, si beaux que l'antiquité les proclame, étrangers au reste de la Grèce, n'ont eu sur la destinée de Lacédémone elle-même, qu'une médiocre et éphémère influence, et la race hellénique, qui n'a jamais cessé d'exister, en a dès long-temps perdu le souvenir. On en peut dire autant des chants nationaux des autres peuples ; combien s'en trouve-t-il qui aient survécu aux circonstances qui les ont fait naître, aux guerriers qu'ils appelaient aux combats ? C'est à peine si les érudits en retrouvent encore quel-

ques traces dans la poussière des bibliothèques. Sait-on par exemple parmi nous ce qu'est devenue la fameuse chanson de Roland, dont nos vieilles chroniques parlent avec tant d'éloges, et qu'entonnaient sur les champs de bataille les Francs de la race carlovingienne? Tel ne sera point le sort du chant immortel que, pour la première fois, en 1792, la France fit entendre à l'Europe entière conjurée contre elle. A peine la voix du poète a-t-elle retenti, et déjà elle précipite en armes sur les frontières toute une nation, fort brave, fort impressionnable sans doute, mais dont l'organisation musicale laisse encore tant à désirer, et ne s'était guère manifestée jusqu'alors que par des vaudevilles, des noëls et des opéras-comiques. Aussi, tout surpris les premiers de l'ardeur nouvelle dont ce chant merveilleux les embrâse, nos soldats s'écrient-ils : « Qu'est-ce donc que ce diable d'air qu'on nous a « donné là ? il a des moustaches ; » personnifiant ainsi dans leur langage énergique, le caractère mâle et guerrier de ce terrible héraut des batailles. Pendant dix ans, la *Marseillaise* les conduit à la victoire à travers toutes les nations et jusqu'aux pieds des pyramides de l'antique Egypte. Plus tard, le grand capitaine qu'elle a élevé sur le pavois, essaie en vain de lui imposer silence ; comprimé, refoulé dans tous les cœurs, le refrain belliqueux s'en échappe avec force en 1815 pour appeler les Français à la défense de la patrie. Quinze ans après, avec non moins d'enthousiasme et plus de succès, une génération nouvelle, nourrie à l'école de la restauration, le fait retentir sous les murs de Paris, du haut de ses formidables barricades.

Comme il sonna la charge, il sonne la victoire ;

et le nouveau chef de l'état, qui, à Jemmapes, avait dû à la *Marseillaise* un des plus beaux faits d'armes de cette mémorable journée, lui doit alors une couronne. La facture de ce chant réellement miraculeux est telle, que les musiciens de profession ne peuvent l'expliquer par les règles ordinaires de leur art, et s'accordent tous à le regarder comme le produit d'une inspiration pour ainsi dire surnaturelle. Un de nos compositeurs les plus distingués, qui a tout récemment arrangé ce chant à grand orchestre et à double chœur, au lieu des mots techniques *ténors*, *basses*, trop faibles à son gré pour l'expression d'une telle musique, écrivit à la tablature de la partition : *Tout ce qui a une voix, un cœur et du sang dans les veines*. Aussi n'est-ce point à la France seule que s'est fait sentir la puissante et irrésistible action de la *Marseillaise*. Elle est devenue en quelque sorte l'hymme universel de la liberté ; glorieuse et unique destinée d'un chant national ! Traduit dans toutes les langues vivantes, c'est le premier cri lancé vers le ciel par tout peuple qui veut briser ses fers. On a vu, dans le nord de l'Amérique, des sauvages eux-mêmes, se réveiller soudain et tressaillir à celui-là, puis par degré s'animer et entrant en fureur, brandir leurs massues et entonner leur chanson de guerre. Il n'est pas jusqu'aux enfants qui ne se sentent, en l'écoutant, agités de mouvements extraordinaires ; le cœur du guerrier bat déjà dans leur poitrine. Le jour même que son illustre auteur exhalait le dernier soupir, la France apprenait que la

Marseillaise avait apaisé une sédition à New-Yorck ; hommage d'un nouveau genre rendu par la patrie de Washington à cet hymme belliqueux, et sans contredit le plus agréable à notre Rouget de Lisle. C'était, en effet, dans la conduite ordinaire de la vie, le plus doux, le plus bienveillant, comme il savait se montrer au besoin le plus énergique des hommes. Aussi, personne ne gémissait-il plus que lui, du déplorable abus que certaines gens avaient fait de son chant patriotique, en le proclamant comme le signal de l'insurrection contre toute espèce de gouvernement. Homme de 1789 par ses principes, et par conséquent dévoué à la monarchie constitutionnelle ; je dirais presque courtisan de l'ancien régime par son exquise politesse et ses manières élégantes et distinguées, il offrait dans sa personne comme dans sa conduite le contraste le plus frappant avec le grossier sans-culotisme de 1793 et le ridicule républicanisme de nos jours. Mais l'auteur de la Marseillaise était avant tout un artiste, dans toute la noble acception de ce mot, dont on abuse si étrangement aujourd'hui. Tel il a constamment vécu ; tel nous nous attacherons surtout à le montrer à ses compatriotes dans l'esquisse que nous allons tracer de sa vie et de son caractère.

Joseph Rouget de Lisle naquit à Lons-le-Saunier, en 1760, d'une ancienne famille bourgeoise de Franche-Comté. Il passa les premières années de sa vie au village de Montaigu, où son père, avocat du roi au tribunal de Lons-le-Saunier, possédait un modeste domaine. Il y suçait encore le lait maternel, lorsqu'il faillit être enlevé à l'amour de sa famille, par une

troupe de Bohémiens qui parcouraient alors la contrée. Déjà une vieille sybille, l'ayant enveloppé dans son tablier, l'emportait hors du village, lorsqu'elle fut heureusement découverte par le chien de la maison, qui, témoin du larcin, n'avait cessé d'en poursuivre l'auteur de ses aboiements. Rouget de Lisle aimait à raconter cette aventure, et, reconnaissant envers le fidèle et intelligent animal, lui rendait volontiers grâces de son salut. Moins heureux que lui, le célèbre économiste Adam Smith, ravi par une fraude semblable, à son berceau, passa son enfance au milieu des Bohémiens. Il n'avait guère que six ans, lorsqu'il lui survint une autre aventure, où se manifesta son goût précoce pour la musique. Une troupe de chanteurs ambulants vint à passer à Montaigu, et y donna sur la place du marché un échantillon de son savoir-faire. Le jeune Rouget de Lisle assistait avec d'autres enfants à ce concert en plein vent, et semblait on ne peut plus heureux et émerveillé de l'entendre. La naïve expression de sa joie frappa le chef de la bande, au point qu'ayant pris l'enfant dans ses bras, il le plaça sur un grand cheval chargé des timbales, et mit entre ses mains les baguettes de l'instrument sonore. Lui, sans s'étonner, sans paraître aucunement déconcerté, se mit aussitôt à frapper à droite et à gauche, toujours parfaitement en mesure, et fit sa partie comme un musicien consommé. Le jeu même lui plut si bien, que lorsque les concertants s'éloignèrent, sans plus de souci de sa mère ni de la maison paternelle, le jeune mélomane, toujours monté sur son grand cheval, les suivit assez loin hors du village. Un domestique enfin le rattrapa et le

ramena à sa mère éplorée : « Eh quoi ! Joseph, lui « dit-elle en l'embrassant, as-tu bien pu m'oublier « ainsi ? — Oh ! pardon, chère maman, lui répondit « l'enfant, je vous aime toujours ; mais ils jouaient « si bien du violon..... »

Quelque temps après, son père le fit entrer au collége de Lons-le-Saunier ; le jeune élève s'y distingua entre ses condisciples, et de bonne heure, annonça les plus heureuses dispositions pour la poésie. Il fut ensuite placé dans une école militaire spéciale, où l'étude des mathématiques ne servit qu'à témoigner de sa merveilleuse aptitude pour toutes les belles et bonnes choses. C'est à cette époque que se rattache un petit événement de sa jeunesse, qui fit sur lui la plus vive impression. Il avait quinze ans et se trouvait en vacances chez une dame de ses parentes, logée au château de Versailles et attachée, je crois, à la personne de la reine. Tout à coup, il entend frapper d'une certaine manière, à la porte de l'appartement où il était alors, et sa parente toute troublée lui dit : « Ah Dieu ! « mon enfant, cachez-vous vite, voici la reine ; » et en même temps elle le pousse dans une alcôve voisine, dont elle tire précipitamment les rideaux sur lui. C'était en effet la jeune et belle Marie-Antoinette qui entra, accompagnée de sa belle-sœur, la vertueuse Elisabeth. Bientôt les deux princesses, là un moment débarrassées du joug de l'étiquette, se mirent à jouer, à sauter, à courir, à se livrer à toute la vive et innocente gaieté de leur âge. Le curieux écolier voulut jouir de ce spectacle, et, cherchant à écarter les rideaux, fit du bruit. Sa cachette fut découverte, son

hôtesse au désespoir, et lui tout confus de se voir ainsi en présence de la reine de France. Mais celle-ci s'empressa de les rassurer l'un et l'autre, et laissa le jeune homme charmé de sa grâce, de son affabilité. Quelques années après, cette même chambre servait de dernier asile à la malheureuse Marie-Antoinette, poursuivie dans son palais par la populace en fureur, et deux généreux gardes-du-corps ne lui sauvaient la vie qu'en se faisant massacrer sur le seuil. Ce contraste entre deux scènes si différentes, dont à si peu de distance ce lieu fut le théâtre, avait fortement frappé l'imagination de Rouget de Lisle, et ne contribua pas peu à lui inspirer le plus profond dégoût pour toutes les horreurs qui souillèrent les mauvaises années de la révolution.

Sorti de l'école officier du génie, il était capitaine dans cette arme, lorsque vint à éclater cette mémorable révolution. Comme tous les esprits généreux de l'époque, il en salua l'aurore avec enthousiasme. Au premier cri de menace, jeté par l'insolent manifeste du duc de Brunswick, il courut sur les frontières se réunir aux défenseurs de la patrie, et fut incorporé dans l'armée du Rhin. Ce fut là qu'il composa sa Marseillaise, à la suite d'un dîner auquel il avait été convié chez le maire de Strasbourg, l'infortuné Diétrich : « M. Rouget de Lisle, lui dit celui-ci, vous « qui êtes musicien, faites-nous donc quelque beau « chant pour nos soldats. On ne nous envoie de Pa- « ris que des *Ponts-Neufs*, des *Carmagnole*, des « *Ça ira ;* il nous faudrait quelque chose de mieux « pour les circonstances actuelles. » Là-dessus, le

poète s'enflamme, il se retire dans sa chambre, prend son violon, et, dans cette nuit d'immortelle inspiration, les paroles et la musique sortent d'un même jet de l'ame du moderne Tyrtée, comme Minerve armée, du cerveau de Jupiter. Mais laissons-le, avec sa modestie ordinaire, raconter lui-même ce grand événement, dans ses *Cinquante chants français*, en tête de l'hymne des Marseillais.

« Je fis, dit-il, les paroles et l'air de ce chant à « Strasbourg, dans la nuit qui suivit la proclamation « de la guerre, fin d'avril 1792. Intitulé d'abord *Chant « de l'armée du Rhin*, il parvint à Marseille par la voie « d'un journal constitutionnel, rédigé sous les auspi- « ces de l'illustre et malheureux Diétrich. Lorsqu'il « fit explosion, quelques mois après, j'étais errant en « Alsace, sous le poids d'une destitution encourue à « Huningue, pour avoir refusé d'adhérer à la catas- « trophe du 10 août, et poursuivi par la persécution « immédiate qui, l'année suivante, dès le commence- « ment de la terreur, me jeta dans les prisons de Ro- « bespierre, d'où je ne sortis qu'après le 9 thermi- « dor. »

Ainsi l'exil, la proscription, l'emprisonnement, la mort même, peut-être, telles étaient les récompenses que la Convention réservait au chantre sublime, dont la voix, plus puissante encore que ses décrets, avait créé les quatorze armées de la république; et cela, parce que fidèle, comme il le fut toute sa vie aux principes d'une liberté non moins ennemie de l'anarchie que du despotisme, il avait refusé de sanctionner par son vote le renversement du trône constitutionnel et

l'inauguration du sanglant gouvernement révolutionnaire! Courage civil bien rare alors! d'autant plus digne d'admiration, qu'en l'abdiquant, il s'ouvrait la plus large voie aux honneurs et à la fortune.

L'explosion de l'hymne des Marseillais, pour nous servir de ses expressions, fut en effet terrible. Tandis que l'auteur gémissait dans les cachots, son beau chant était répété par toutes les bouches, et chaque jour enfantait de nouveaux miracles. Il nous serait facile de multiplier les citations, mais, obligé de nous renfermer dans de justes limites, nous nous contenterons de rappeler le trait suivant, pris au hasard entre mille du même genre.

« Le chant guerrier, appelé la Marseillaise, dit « M. de La Valette dans ses mémoires, jetait dans « tous les cœurs une émotion si profonde et un en- « thousiasme si puissant, qu'à ses premiers accents, « les troupes se précipitaient sur l'ennemi avec une « impétuosité à laquelle il était impossible de résister. « Au Gassberg, près de Wissembourg, l'ennemi avait « couronné le plateau de cette élévation par trente « pièces de canon, qui vomissaient la mort avec une « épouvantable furie. Les troupes s'avançaient lente- « ment ; quand elles furent au pied de la position, le « chant guerrier se fit entendre ; à l'instant, et com- « me emportés par un tourbillon, les bataillons fran- « chissent l'espace, la position est emportée, l'artil- « lerie en notre pouvoir, et l'ennemi en fuite. »

Rendu, le 9 thermidor, à la liberté, Rouget de Lisle ne fut pas replacé dans le cadre d'activité, et rentra modestement dans la vie privée. Il remplit ce-

pendant quelque temps après une mission assez importante. Le représentant du peuple Tallien, lui ayant proposé de l'accompagner dans l'expédition de Quiberon, il ne crut pas devoir se refuser aux désirs d'un homme qui, sans aucune sollicitation, sans le connaître même, avait le premier signé l'ordre de son élargissement. Il le quitta bientôt, néanmoins, pour s'attacher au général Hoche ; aide-de-camp volontaire de ce grand capitaine, il partagea avec lui tous les dangers de cette mémorable campagne, et comme lui eut le bonheur d'arracher quelques victimes au glaive impitoyable de la Convention. La mollesse et les déprédations du Directoire lui inspirèrent ensuite tout autant de dégoût que la sanglante tyrannie du comité de salut public. Admis plus tard dans l'intimité de Joséphine et du jeune vainqueur de l'Italie, il n'usa de son crédit que pour ses amis. La fortune, cependant, lui souriait alors; mais il fallait, pour conserver ses faveurs, un caractère moins noble, moins indépendant que le sien. Placé à la tête d'une entreprise pour les vivres de l'armée, il résigna bien vite ses nouvelles fonctions, dès qu'il jugea qu'elles ne pouvaient se concilier avec cette probité sévère, sans laquelle il ne concevait pas l'honneur. Le premier consul, devenu empereur, ne voyait plus, d'ailleurs, que d'un œil suspect le chantre de la Marseillaise, auquel il devait cependant, sans contredit, ses plus braves soldats. De son côté, Rouget de Lisle n'était nullement disposé à plier sous le joug de l'homme qui, paré d'abord du manteau de la liberté, le rejetait alors violemment loin de lui, et croyait ne pouvoir rétablir l'ordre qu'en

organisant le despotisme. Il renonça donc totalement au monde et aux affaires publiques, et, sans autre fortune qu'une modique part dans l'héritage paternel, il vint à Montaigu, près de sa ville natale, se livrer de nouveau sans partage au culte de la littérature et des arts. La jeune génération de Lons-le-Saunier, de cette époque, doit se rappeler avec quel respect elle le voyait chaque jour descendre de la montagne, comme un autre Moïse du mont Sinaï, un livre à la main, le front encore tout illuminé des feux de sa Marseillaise, et rêvant quelque beau chant de gloire et de liberté. Ah! pourquoi, en 1814, des sommets du Jura, cette voix puissante ne se fit-elle pas de nouveau entendre à la France entière! Elle n'aurait pas retenti en vain au fond du cœur de la jeunesse; elle aurait repoussé cette double invasion dont il fut lui-même le douloureux témoin. Mais, se confiant uniquement à son armée, Napoléon songea trop tard à faire un appel à son peuple. Nos pères, d'ailleurs, étaient à bon droit fatigués de despotisme et de guerre, et ils laissèrent s'accomplir les destinées de la France.

Le chantre de la Marseillaise lui-même, s'assurant aux promesses de la Charte, vit sans trop de regrets s'établir la restauration. Quelles que soient, en effet, les fautes qu'elle ait commises, fautes si cruellement expiées, on ne peut nier que d'elle date l'ère nouvelle de nos libertés, ou plutôt la reprise de l'ère de 1789. Mais bientôt Rouget de Lisle, ainsi que tous les esprits éclairés de l'époque, dut renoncer à ses premières espérances, et se confier, pour la France, en un meilleur ordre de choses. Quelques années après

l'établissement du nouveau régime, la diminution croissante de ses ressources, et en dernier lieu, la vente du manoir paternel, opérée par l'un de ses frères, le contraignit à s'arracher à son cher Montaigu, qu'il n'était plus destiné à revoir, et où il avait, disait-il, passé des jours si tranquilles, si heureux. Ce fut pour lui un moment bien triste et qu'il ne se rappelait jamais sans amertume.

Il vint alors habiter la capitale, dont le séjour ne fit d'abord qu'ajouter à l'embarras de sa position. Trop fier pour solliciter, trop modeste pour songer même à exploiter sa réputation, le Tyrtée français se vit, dans un âge déjà avancé, réduit à travailler en sous-ordre pour quelques journalistes, ressource aussi peu lucrative que précaire. La *Revue britannique* s'enrichit particulièrement de plusieurs morceaux de traductions très remarquables de sa plume. Ce fut vers ce temps que j'eus le bonheur de lier avec lui une connaissance plus intime. Je le voyais souvent chez l'honorable M. Tercy, notre ami commun, ancien secrétaire-général de l'intendance des provinces illyriennes, l'une des belles organisations poétiques de notre époque, et que les mêmes goûts, les mêmes principes, la commune patrie, et aussi la fortune semblable unissaient étroitement à l'auteur de la Marseillaise. Une attaque d'apoplexie foudroyante vint combler les malheurs de ce dernier. Alors, il est vrai, ses amis ne l'abandonnèrent pas. Parmi les plus dévoués se montrèrent notre immortel chansonnier, Béranger, et le brave général Blain, celui qui, le 28 juillet 1835, fut si cruellement mutilé par la machine

infernale de Fieschi. Affligé de le voir dans un mauvais hôtel garni du pays latin, seul, livré à des mains étrangères, le général lui offrit gracieusement un asile dans sa campagne de Choisy-le-Roi, où il acheva de se rétablir. De son côté, Béranger, jaloux d'assurer l'existence du poète qu'il pouvait mieux que personne apprécier, provoqua en sa faveur une souscription parmi les sommités du parti libéral. On s'obligea de la sorte à lui faire une pension propre à subvenir aux premiers besoins de la vie. Rouget de Lisle, enfin, toujours grâce à la sollicitude de Béranger, tira aussi quelque profit de sa belle publication de *Cinquante chants français*, composés tant sur ses propres paroles que sur celles d'autres auteurs. On retrouve, dans ces chants, le caractère à la fois fier et naïf, patriotique et chevaleresque du compositeur, Ainsi, à côté de la *Marseillaise* et de cet autre chant guerrier de Roland à Roncevaux : *Où courent ces peuples épars?* figurent les adieux de Marie Stuart : *Adieu ! plaisant pays de France*, et la vieille chanson de Thibault, comte de Champagne : *Las ! si j'avais pouvoir d'oublier. La sainte alliance des peuples*, de Béranger, s'unit aux touchants accords de *la Jeune captive*, d'André Chénier. D'autres chants célèbrent Kléber, *le Vaisseau le Vengeur*, le sire Raoul de Coucy et Henri IV, son héros favori. Ses compatriotes n'y liront pas non plus sans attendrissement une douce élégie consacrée au souvenir de Montaigu, et dont il se plaisait à dire que les paroles et la musique lui avaient été inspirées dans le plus beau des rêves.

En même temps qu'il publiait cet intéressant re-

cueil, il faisait recevoir à l'académie royale de musique son opéra de Macbeth, dont la première représentation eut lieu le 29 juin 1827. On regretta généralement que l'auteur du livret ne se fût pas chargé de la musique. Rouget de Lisle laissa ce soin à M. Chelard, compositeur distingué, sans doute, mais qui ne sut pas s'élever à la hauteur de cette tragédie lyrique. Aussi, n'eut-elle qu'un succès d'estime, bien que le poète eût suivi d'assez près les traces de l'Eschyle anglais. Pour rendre toute justice à M. Chelard, il faut dire aussi que les dilettanti parisiens ne concevaient alors d'autre musique au monde que celle de Rossini, et que la pièce, représentée quelque temps après sur le théâtre royal de Munich, y fut on ne peut plus favorablement accueillie par le public allemand, juge compétent, comme on sait, en cette matière. Elle n'en fut pas moins pour notre illustre compatriote la source d'une foule de contrariétés, de tracasseries de la part du compositeur et des exploitateurs en titre du théâtre, ce qui le fortifia plus que jamais dans la résolution qu'il avait prise de vivre dans la retraite.

Dès-lors commencèrent pour lui, à Choisy-le-Roi, des jours plus sereins, et qu'il devait ainsi mener doucement jusqu'au tombeau. Le général Blain ayant eu le malheur de perdre coup sur coup sa femme et sa mère, se vit obligé de céder son pensionnaire à M.me Elise Volart, le gracieux et moral auteur des *Six amours* et de tant d'autres productions distinguées. Si quelque chose dut consoler Rouget de Lisle d'un changement d'habitation amené par d'aussi tristes circonstances, ce furent les soins touchants que lui

prodiguèrent sa nouvelle hôtesse et toute sa famille. Une mère, une épouse, un frère, des enfants, ne se seraient pas montrés plus empressés, plus attentifs, plus affectueux. M.me Voïart, la plus aimable des femmes, joignant aux grâces de l'esprit et à l'élévation des sentiments tout le charme de la bonté ; son digne époux, M. Voïart, se consolant avec les muses des revers de la fortune ; Mlle. Elise Voïart, jeune et habile disciple du savant graveur Poret ; M.me Amable Tastu', qu'il suffit de nommer ; le général Blain, passionné comme lui pour la musique, lui formaient là une société tout-à-fait selon son cœur, et telle que la capitale elle-même en offre peu de semblables. Le bonheur dont il jouissait n'était cependant pas sans mélange : de vagues inquiétudes sur l'avenir le tourmentaient. Sa petite pension, votée d'abord d'enthousiasme, avait été fort bien servie pendant les premières années, mais la perception en devenait chaque jour plus difficile, moins complète, et Béranger, qui avait bien voulu s'en charger, avait toutes les peines du monde à l'opérer. La révolution de juillet vint heureusement arracher l'auteur de la Marseillaise à cette situation précaire, et acquitter envers lui la dette de la France.

A la première nouvelle des fatales ordonnances, au premier cri de résistance jeté par les défenseurs de la charte, le généreux vieillard sentit bouillonner dans ses veines le sang de sa jeunesse : « Je veux partir, s'écria-t-il, j'irai au milieu de ces braves jeunes gens, je leur chanterai la Marseillaise, ils entendront ma voix, et ils y répondront. » Et aussitôt,

oubliant son âge, ses infirmités, et quoi que pussent faire ses hôtes pour le retenir, il se mit en route à pied pour la capitale; l'interruption des communications lui interdisant alors tout autre mode de transport. Mais ses forces ne répondirent pas à son courage, et il se vit bientôt obligé de revenir sur ses pas. Du reste, le peuple de Paris n'avait pas été sourd à son appel, et c'est en chantant : *Aux armes, citoyens, Formons nos bataillons*, qu'il construisait ses formidables barricades et combattait pour la défense des lois. Dès que le triomphe fut assuré, M. le duc d'Orléans, nommé d'abord lieutenant-général du royaume, et bientôt après élevé sur le pavois, s'empressa de reconnaître la part qu'avait eue la Marseillaise à la fondation du nouveau gouvernement, en offrant à son auteur, avec la croix d'honneur, une pension de 1,500 francs sur la cassette royale. Ce fut encore à Béranger que Rouget de Lisle dut ce bienfait. Tout le monde chantait bien la Marseillaise, mais on ignorait généralement que le poète qui l'avait composée fût encore vivant et si voisin de la capitale. Béranger, au contraire, dont les beaux chants avaient retenti dans le combat, et qui lui-même y avait pris part, jouissait de toute sa gloire. Aussi, l'attention du chef de l'état se porta-t-elle d'abord tout naturellement sur lui. « Que M. Béranger, lui fit-il dire par un aide-de-camp, me demande ce qu'il voudra, le roi se trouvera trop heureux de pouvoir le lui accorder.—Je n'ai besoin de rien pour mon propre compte, avait répondu le plus désintéressé comme le plus généreux des hommes, mais si le roi veut bien faire quelque chose

qui me soit agréable, qu'il donne une pension à son ancien compagnon d'armes, à l'auteur de la Marseillaise. » Louis-Philippe était digne de comprendre un tel vœu; il s'empressa d'y acquiescer, et Rouget de Lisle reçut de lui, avec le brevet de sa pension, la lettre suivante : « L'hymne des Marseillais a réveillé dans le cœur du roi des souvenirs qui lui sont chers; il n'a point oublié que l'auteur de ce chant patriotique fut l'un de ses camarades d'armes. »

Nous ne devons pas omettre ici un trait également honorable pour notre célèbre compatriote et pour le peuple de Paris. On sait avec quel enthousiasme était alors chantée la Marseillaise. Dans les ateliers, sur les places publiques, aux spectacles, parmi les rangs de la milice citoyenne, dans la bouche des soldats, partout on entendait retentir le refrain belliqueux. Chaque soir, à l'Opéra, il était redemandé avec fureur, et la belle voix de Nourrit lui prêtait encore une nouvelle énergie. A l'une de ces brillantes représentations, tout-à-coup une voix s'élève du parterre et propose une souscription en l'honneur et au profit de l'auteur du chant sublime. La proposition est votée par acclamation, et la souscription au même instant remplie. Elle produisit même une somme assez considérable et qui n'était nullement à dédaigner par celui à qui venait d'être décerné cet hommage d'amour et d'estime publique. Rouget de Lisle en fut vivement touché; mais, non moins généreux, il fit aussitôt verser les fonds de la souscription dans la caisse des blessés de juillet.

Les soins prévoyants de Béranger ne se bornèrent

pas à la pension conférée par la munificence royale ; sentant qu'elle était insuffisante, non pour les modestes besoins du pensionnaire, mais pour le paiement de quelques dettes que celui-ci tenait à honneur d'acquitter, il en obtint deux autres pour lui ; l'une, de douze cents francs, sur le ministère de l'intérieur, l'autre de mille, sur la liste civile. Ainsi tombent les reproches adressés par quelques personnes au gouvernement de juillet, d'avoir méconnu l'auteur de la Marseillaise, d'avoir à peine assuré, par une pension alimentaire des plus exiguës, l'existence de ses derniers jours. Mais combien les amis de Rouget de Lisle, combien ses compatriotes ne doivent-ils pas d'actions de grâces au premier auteur de ces bienfaits ! Quelle admiration n'inspire pas le rare désintéressement de Béranger, quand on vient à songer surtout que lui, qui n'a jamais été riche, a constamment refusé, je ne dirai pas toutes les faveurs du gouvernement, mais les récompenses les plus justes, les mieux acquises, offertes à ses patriotiques travaux, et cela, tout récemment encore, lorsque la fortune venait de l'éprouver de la manière la plus cruelle. Il a préféré aller loin du monde, loin de ses amis, ensevelir à Fontainebleau sa noble pauvreté, sa généreuse indépendance ; exemple unique peut-être en ce siècle d'égoïsme et d'argent ! Aussi Rouget de Lisle ne parlait-il jamais de lui qu'avec le plus vif sentiment d'amour et de reconnaissance. Que fait Béranger ? Avez-vous des nouvelles du pays ? Telles étaient les premières questions qu'il m'adressait toujours, et dans lesquelles il se plaisait à confondre ce qui lui restait de plus cher au monde.

Tranquille désormais sur l'avenir, jouissant même d'une certaine aisance, qui lui avait été long-temps inconnue, le chantre de la Marseillaise goûtait à Choisy-le-Roi, une douce et paisible existence. Je l'y voyais souvent, et j'ai pu justement apprécier combien il était sensible à son bien-être actuel, aux soins qui l'entouraient, aux bienfaits du roi, à la prospérité toujours croissante de la France, qui ne cessait de l'occuper. Là, beaucoup de personnes le venaient visiter, curieuses de contempler l'un des plus illustres survivants de cette grande et forte génération de 1789, à laquelle aucune gloire n'a manqué. Le noble vieillard les recevait avec cette aimable urbanité, cette politesse bienveillante du dernier siècle, presque entièrement perdue de nos jours, et s'étonnait dans sa modestie de l'objet de leur visite. La culture des lettres continuait à remplir agréablement ses loisirs. Il publia même en 1834, dans le second volume des *Mémoires de tous*, une relation des plus intéressantes de l'expédition de Quiberon, à laquelle on se rappelle qu'il prit une part non moins humaine que glorieuse. Le but de cette publication est surtout de venger le pacificateur de la Vendée de l'injuste reproche qui lui a été fait d'avoir violé une capitulation conclue avec le jeune et infortuné de Sombreuil; capitulation qui, d'après les lois terribles portées alors contre les émigrés, n'a jamais pu exister, et que Hoche lui-même, tout général en chef qu'il était, n'avait pas le pouvoir d'offrir. Plusieurs fois aussi, Rouget de Lisle me manifesta le désir de mettre en ordre des manuscrits tant en vers qu'en prose, qu'il destinait à l'impression, et dont

quelques-uns ont déjà paru dans divers recueils littéraires. La mort est venue le surprendre dans cette tâche déjà commencée ; mais il a légué le soin de la poursuivre à M.me Elise Voïart ; et certes il n'était personne qui, sous tous les rapports, fût plus digne de recueillir un semblable legs.

Cependant sa santé, qui ne s'était jamais parfaitement rétablie de l'apoplexie qui l'avait frappé, déclinait visiblement et commençait à donner de l'inquiétude à ses amis. L'hiver de 1835, si rude, si humide, si long, y porta un coup fatal. Un catharre pulmonaire, dont les approches se manifestaient depuis quelque temps, prit tout d'un coup un tel caractère de gravité que, sans les soins bien entendus qui lui furent aussitôt administrés, il en eut été infailliblement étouffé. Peu à peu, les symptômes les plus alarmants disparurent ; le malade reprit quelques forces, et au mois d'avril il put se lever, manger à table, se promener dans le jardin et respirer avec délices l'air tiède et embaumé du printemps. Je le vis dans cet heureux acheminement à la santé, et sa guérison alors paraissait assurée. Mais le mois suivant, ordinairement si doux, ramena cette année les frimas, et avec eux, pour le pauvre convalescent, une rechute qui fut, hélas ! la dernière. Averti de cet accident, je courus aussitôt à Choisy-le-Roi. Il était levé, et son état donnait encore quelques espérances. Le mal ne fit ensuite qu'empirer de jour en jour. Lui, d'ailleurs parfaitement calme, suivait avec une docilité peu conforme à l'impatience de son caractère, les prescriptions du docteur Carrère, son médecin, et paraissait résigné au sacrifice

de sa vie. Le samedi au soir, 25 juin, une crise terrible commença son agonie. Le médecin ne croyait pas même le retrouver en vie le lendemain. Quelques instants auparavant, il avait recueilli toutes ses facultés, comme s'il eût senti qu'elles allaient pour toujours lui échapper, et avait fait à M.me Voïart les plus touchants adieux, couvrant ses mains de baisers et de larmes, l'appelant son ange gardien, son sauveur, et la remerciant, dans toute l'effusion de son cœur, de lui avoir rendu ses derniers jours si doux, si fortunés! Le lendemain matin, j'étais auprès de lui ; mais dans quel état, grand Dieu, je le trouvai ! Il ne reconnaissait plus personne ; ses yeux étaient le plus souvent fermés, ses traits entièrement décomposés, et une respiration pénible, souvent interrompue, annonçait seule qu'un reste de vie animait ce corps souffrant. A mon arrivée cependant, et lorsque M.me Voïart lui eut dit mon nom, ses yeux se rouvrirent ; il les porta tour-à-tour sur elle et sur moi ; sa bouche essaya de balbutier quelques mots, et je sentis sa main répondre faiblement au serrement de la mienne. Mais il retomba bientôt dans son lourd abattement, et y resta plongé jusqu'au dernier soupir. On continuait néanmoins à lui prodiguer tous les secours de l'art, comme s'ils eussent dû le rendre à la vie. M.me Voïart lui fit aussi administrer les derniers sacrements de l'église. Je le quittai à huit heures du soir, n'espérant plus le revoir en ce monde : quatre heures après, il avait cessé de souffrir, et « cette belle et généreuse ame, » pour me servir des expressions de M.me Voïart qui m'annonçait ainsi sa mort, « avait pris son vol vers un séjour « plus digne d'elle. »

Ses obsèques furent célébrées le mardi 28 juin, avec une simplicité plus conforme à son caractère et à sa fortune qu'à sa réputation. Un petit nombre d'amis intimes s'y trouvèrent ; j'étais parmi eux , je crois , le seul représentant du pays qui l'a vu naître. Les coins du poêle étaient portés par le général Blain , le maire de Choisy-le-Roi, M. de Quer, ancien administrateur des armées , et le célèbre statuaire Bra , auquel nous devons un fort beau plâtre de Rouget de Lisle , moulé sur sa figure quelques heures après sa mort. Parmi les assistants on remarquait M. Voïart, dont le pinceau a fort habilement aussi reproduit les traits de son vieil ami , le docteur Carrère , le naturaliste Lefébure , M. Amable Tastu et M. Eugène Tastu son fils , jeune homme de la plus belle espérance , et qui , tant qu'a duré la douloureuse agonie du moribond, n'a pas un seul instant quitté le chevet de son lit. La garde nationale de Choisy-le-Roi escortait le convoi. Bientôt toute la population de ce beau village, suivit pêle-mêle les dépouilles mortelles de celui qu'elle était à la fois heureuse et fière de posséder dans son sein. Dans la matinée, des ouvriers de Paris étaient venus s'agenouiller devant le cercueil, et avaient suivant leur goût disposé la couronne de laurier, la croix d'honneur, et l'épée de l'ancien officier du génie, placés sur le drap funèbre. Pendant le service divin , d'autres ouvriers, appartenant aux nombreuses fabriques de Choisy-le-Roi, distribuèrent à tous les assistants des bouquets d'immortelles. Lorsque le cortége fut arrivé au lieu du repos, et que le prêtre eut récité les dernières prières de l'église, le général Blain s'approcha de la tombe de

son ami, et d'un ton ému prononça le discours suivant :

« Beaucoup de personnes, se laissant aller à d'in-
« justes préventions, ont cru que Rouget de Lisle était
« un farouche républicain. Tous ceux qui l'ont vu
« d'assez près, ont pu se convaincre qu'il avait le ca-
« ractère le plus doux et les formes les plus aimables,
« jointes aux qualités de l'ame la plus sensible. Il ai-
« ma la France et la liberté ; mais il détesta la licence
« et la démagogie. Il fut destitué et privé de sa liberté
« avant le neuf thermidor, pour avoir bravé Carnot,
« membre du comité de salut public, à l'occasion du
« serment de haine à la royauté, exigé des militaires
« en activité.

« Ainsi traité par le gouvernement révolutionnaire,
« il ne voulut pas reprendre de service sous le direc-
« toire, fut oublié sous le consulat et sous l'empire,
« malgré ses relations assez intimes avec Joséphine
« et Napoléon, et presque en butte à la proscription
« sous la restauration.

« Sans fortune, et ne pouvant même utiliser les
« productions sublimes de sa verve poétique et mu-
« sicale, des artistes et des littérateurs se cotisèrent
« sous le règne de Charles X pour lui assurer une
« modique existence, et ce ne fut qu'après l'heureuse
« révolution de 1830, qu'il dut l'aisance de ses der-
« niers jours à la bienfaisance de Louis-Philippe,
« dont il avait été le compagnon d'armes à Jemmapes
« et à Nerwinde.

« Rouget de Lisle vivra éternellement dans le sou-
« venir des amis de la liberté et de la gloire de la

« France. Puisse-t-il être consolé dans un monde « nouveau des injustices qu'il éprouva dans celui-ci. « Puisse-t-il être touché des regrets des amis qui l'ont « perdu. »

L'émotion de l'orateur se communiqua aux assistants, et les amis de Rouget de Lisle félicitaient à l'envi un si juste appréciateur de son talent et de son caractère. La cérémonie funèbre semblait terminée, chacun se retirait en silence, et déjà nous étions près de la porte du cimetière, lorsque tout à coup l'hymne des Marseillais, entonné par des voix mâles, vint retentir à nos oreilles. C'étaient les ouvriers de Choisy-le-Roi, qui, spontanément et mus par un admirable instinct, payaient à notre compatriote l'hommage le plus beau, le plus digne de lui. Ils entouraient avec respect la fosse ; l'un d'eux, monté sur une éminence formée par la terre du tombeau, chantait les couplets, et tous répétaient en chœur le glorieux refrain. A la dernière strophe, à cette sublime invocation : *Amour sacré de la patrie !* tous, au même instant, s'agenouillèrent et couvrirent le cercueil de leurs bouquets d'immortelles.

Entraînées par ce mouvement pieux, des femmes, de jeunes villageoises, qui remplissaient l'humble cimetière, se prosternèrent aussi, joignirent de ferventes prières aux chants de leurs époux, de leurs fils et de leurs frères. Non, il est impossible d'exprimer de quelle émotion profonde nous fûmes alors saisis ; jamais peut-être, même aux jours de nos triomphes, la Marseillaise n'en avait produit de plus forte. Cet hymne de gloire et d'immortalité semblait,

du séjour de la mort, remonter vers le ciel avec l'ame de celui qui l'avait composé. Il y avait des larmes dans tous les yeux, de l'attendrissement et de l'admiration dans tous les cœurs. Les amis les plus dévoués, les enthousiastes les plus ardents de Rouget de Lisle n'auraient pu imaginer eux-mêmes un programme funèbre qui fût plus selon son cœur, et nous convînmes unanimement qu'au peuple seul, mieux qu'à aucun maître des cérémonies, il appartient de rendre aux morts illustres les honneurs mérités.

Quelques heures après, je quittais la maison hospitalière de M.me Voïart, seul, le cœur navré de tristesse et d'amertume. J'entrai un instant au cimetière, la foule s'était écoulée, les chants avaient fait place au silence accoutumé des tombeaux, et la terre s'était refermée sur les restes mortels de celui que je pleurais.

Je me retirais, lorsque mon oreille fut frappée par une voie mélancolique dont les sons ne m'étaient pas inconnus. Je m'arrêtai, et j'entendis soupirer, avec cet accent qu'on ne saurait rendre, ces sons touchants, dignes de celle qui les prononçait, dignes de celui dont elle déplorait la perte et appréciait le noble talent. Le cœur a de la mémoire, voici les vers de M.me Amable Tastu :

Elle nous a quitté cette ame noble et tendre
D'où jaillissait un jour de si mâles accents :
Accents connus de tous, que tous savaient comprendre,
Et qui portaient aux rois mille échos menaçants.
Quand, par un jour d'été, notre France endormie
S'éveilla tout à coup fière et libre, ses fils
Lui redirent ces chants de leurs pères appris....

Fac simile d'une lettre authographe

de ROUGET-DE-LISLE

sur une pierre Lithographique de la Carrière

, Choisy-le-Roi.

qui comme vous n'ont pas eu besoin de me connaître pour me traiter en ami.

Rouget-de-Lisle

A leur voix s'unissait plus d'une voix amie,
De ces temps orageux conjurant les périls;
Où sont-elles ces voix ? Ces amis, où sont-ils ?
Ils laissent, oublieux, tes dépouilles mortelles
Cheminer au tombeau dans un humble appareil....
Des acteurs de juillet deux seuls te sont fidèles :
Le peuple et le soleil.

« Adieu encore, m'écriai-je ; Rouget de Lisle, « adieu ! au nom de cette Franche-Comté si fière de « t'avoir donné le jour, et qui te fut si chère, adieu ! « Que la terre ici te soit aussi légère que l'air t'y fut « doux et bienfaisant. »

Pour nous tous, ses compatriotes, dont il fut le collègue, payons aussi à sa mémoire un juste tribut de louanges et de regrets ; et si la terre de la patrie ne fut pas assez heureuse pour abriter ses derniers jours, pour recueillir le dépôt de ses cendres, qu'il nous soit permis du moins d'exprimer un vœu qui, nous aimons à le croire, sera entendu non-seulement du Jura, mais de la France entière, c'est qu'au milieu de la ville natale, au chantre de la Marseillaise un monument s'élève, qui témoigne de l'amour de ses concitoyens pour sa personne, et de leur admiration pour son génie.

On a terminé la séance par la lecture de la fable suivante :

LA MARMOTTE ET L'HIRONDELLE,

FABLE.

Zéphir venait de reparaître ;
La nature semblait reprendre un nouvel être,
Et déjà les oiseaux célébraient par leurs chants
Les approches du doux printemps.
Une marmotte, citoyenne
Des rochers de la Maurienne,
Ressentit les effets des rayons du soleil,
Et termina son long sommeil.
Bien vîte elle sortit de sa sombre retraite,
Vint s'évertuer sur l'herbette.
Son corps se pénétrant d'une douce chaleur,
Elle sentait renaître sa vigueur,
Lorsqu'à ses yeux parut une hirondelle,
Qui vint se percher auprès d'elle.
— Comment vous portez-vous, dit l'oiseau voyageur?
Votre santé paraissait bonne
Quand je vous quittai cette automne ;
D'où peut venir votre maigreur ?
Auriez-vous éprouvé quelque crise fâcheuse
Pendant la saison rigoureuse ?
— A l'approche des premiers froids,
Reprit la paisible marmotte,
Je rentrai dans mon trou, j'en bouchai bien la porte,
Et je viens d'en sortir pour la première fois ;
J'ai bien dormi près de six mois.
Et vous, depuis le temps, qu'êtes-vous devenue ?
Je me rappelle bien la dernière entrevue
Que nous eûmes ici. Vous deviez, disiez-vous,
Aller passer l'hiver dans des climats plus doux ?
— Et c'est ce que j'ai fait, reprit la voyageuse ;
Ma destinée aventureuse
M'emporta dans les airs.
Me dirigeant vers le tropique,
Je parcourus bien des pays divers :
Je vis Gêne, autrefois célèbre république,

Et de là, traversant les mers,
J'abordai la côte d'Afrique.
Le soleil, chaque jour à la même hauteur,
Empêche que le froid n'arrive en ses parages ;
On est dix mois entiers sans y voir de nuages ;
Mais quand l'astre brillant repasse l'équateur,
Tout est grillé par la chaleur.
Aussi, chaque habitant de ces brûlants rivages
Est aussi noir qu'un ramoneur.
Je vous raconterai ses mœurs et ses usages.
Je me plaisais beaucoup en ce pays ;
Le peuple y croit encore à la métempsycose,
Et c'est pour nous fort bonne chose,
Car les oiseaux, par lui, sont fort bien accueillis.
Mais lorsque la chaleur eut détruit la verdure,
Ne trouvant plus de nourriture,
Je crus prudent de repasser les eaux.
Je vis bientôt les côtes de Provence,
Je passai quelques jours en France,
C'est mon pays de prédilection,
Et quoiqu'il soit souvent en révolution,
L'on y trouve toujours de tout en abondance.
Enfin, grâce à la Providence,
Après bien des dangers, me voilà de retour
Aux lieux où je reçus le jour.
Je vais faire mon nid, puis, l'automne arrivée,
Repartir avec ma couvée
Pour retrouver le beau ciel africain ;
Mais je compte passer par un autre chemin :
Je vais visiter Rome et toute l'Italie,
Puis m'élancer du sol napolitain
Pour aborder en Barbarie.
—Vous êtes folle, en vérité, mamie,
Dit la marmotte en soupirant,
Vous ne pensez qu'au mouvement.
A quoi bon passer votre vie,
A parcourir tout l'univers ;
Pourquoi vous exposer en traversant les mers ?
La mort viendra toujours assez tôt vous surprendre,

Sans ces voyages périlleux.
Pour moi, tranquillement je compte ici l'attendre,
Et mourir en repos où sont morts mes aïeux.
Que pouvez-vous gagner à voyager sans cesse ?
Pensez-vous trouver la sagesse
En passant comme un trait du pôle à l'équateur?
Abandonnez, changez votre humeur vagabonde,
Cessez de parcourir le monde,
Croyez-m'en pour votre bonheur !
Imitez-nous ! Dormez la moitié de l'année,
C'est une heureuse destinée
D'être pendant six mois sans souci, sans chagrin,
Sans crainte pour le lendemain.
—Je conçois vos raisons, reprit la voyageuse,
Votre espèce se trouve heureuse
Dans un léthargique repos ;
Mais Jupiter aux hirondelles
A donné de rapides ailes
Pour braver les vents et les flots ;
Messagère sure et légère,
Aux peuples de cet hémisphère
Je viens annoncer le printemps.
Partout on fête ma présence,
Chacun se livre à l'espérance
En attendant mes premiers chants.
Croyez-vous jouir de la vie,
Quand, sous la terre ensevelie,
Vous dormez d'un sommeil image de la mort.
Ah ! je plains votre triste sort.
Si je mène une vie errante et vagabonde,
Je suis au moins utile au monde :
J'apporte en arrivant l'espoir et le plaisir
Avec peine on me voit partir,
Et, le printemps suivant, je suis la bienvenue.
Jamais les noirs frimas ne s'offrent à ma vue,
Je mesure toujours le temps par son emploi,
Et le sage en parlant, et de vous et de moi,
Dirait qu'en un seul jour j'ai plus de jouissance
Que vous en dix ans d'existence.

D'HAUTECOUR.

Séance publique

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 1.er DÉCEMBRE 1837.

JEUDI, 27 décembre, la Société d'Émulation du Jura a tenu sa deuxième séance publique annuelle.

On remarquait dans la salle le modèle en plâtre de la statue de Marius, qui a valu à son auteur, M. Chambard, le grand prix de Rome. M. Chevillard, président, a remis à M. Chambard le diplôme de membre correspondant de la Société. C'était à la fois une récompense et un encouragement pour ce jeune homme dont les débuts promettent à notre pays un nom célèbre de plus. Cette statue nous a paru en effet digne des plus grands éloges, et réunir à un haut degré ces deux belles qualités de l'art antique, grandeur et simplicité. Plusieurs membres nouveaux ont été également nommés : M. de Valdahon, peintre distingué ; M. Mangin, chimiste ; M. Thiboudet, dont les lecteurs de la *Sentinelle* ont pu apprécier le talent ; M. de Ronchaud fils, connu déjà par quelques essais poétiques. Lecture faite du procès verbal, M. le président a ouvert la séance par ces paroles pleines d'élévation sur l'œuvre de M. Chambard :

Messieurs,

Lorsqu'un de nos compatriotes, s'élançant vers un avenir sans bornes, vient à s'élever tout à coup au milieu de nous et montrer à ses amis enchantés une tête adolescente déjà couronnée de lauriers, c'est pour le Jura une joie publique, c'est pour nous, Messieurs, une fête de famille.

Il est au milieu de nous, et une acclamation générale l'a fait notre confrère, celui qui, devinant Marius, créa avec son ciseau et son génie la belle statue dont le plâtre est sous vos yeux.

Ce chef-d'œuvre couronné a valu à son auteur l'avantage si ardemment désiré de compter au nombre des élèves que la France prête à Rome pour y étudier les désespérants modèles que la ville éternelle nous a redemandés pour les enfermer sous les voûtes du Vatican.

Honneur à M. Chambard d'avoir si bien deviné le trop célèbre paysan d'Aspinum.

Si son habile ciseau avait dû nous retracer le vainqueur de Jugurtha dans les mêmes champs où de glorieux triomphes viennent de signaler le courage de nos armées et la valeur brillante d'un de nos jeunes princes, s'il avait voulu nous montrer Marius vainqueur dans les plaines de la Numidie, ou Marius vaincu étonnant ses bourreaux dans les marais de Minturne, il eût sans doute conservé à ce barbare guerrier le caractère d'audace et de férocité qui convenait à l'assassin des sénateurs de Rome; mais il

fallait nous retracer le grand général fugitif, échappant à ses ennemis dans une barque isolée, et rejoignant son fils aux lieux où fut Carthage.

C'est là qu'il fallait saisir l'homme, sonder les secrets de ce cœur indompté et rêvant un meilleur avenir : il fallait qu'on pût deviner sans effort Marius long-temps vainqueur et Marius une seule fois vaincu : il fallait que l'observateur attentif, qui ne tient compte à l'auteur d'aucune difficulté, retrouvât, dans les traits sévères de la statue et dans la pose de ce corps éminemment romain, cette contraction pénible qu'excite le regret ou l'espoir de la vengeance.

Honneur à l'artiste savant! honneur au statuaire habile! c'est bien Marius : tel il devait être sur les débris de la rivale de Rome....

C'est là que, suivant cette belle expression si connue, leurs grandes ombres se consolaient ensemble :

Telle jadis Carthage
Vit sur ses murs détruits Marius malheureux,
Et ces deux grands débris se consolaient entre eux.

DELILLE, *Poëme des Jardins.*

Recevez, Monsieur, le diplôme que la Société d'Émulation du Jura s'empresse de vous offrir, et que je m'estime heureux de remettre entre vos mains.

Quand un jour, assis sur les débris du Colysée, vous rêverez la gloire, n'oubliez pas que vous avez laissé dans le Jura des admirateurs et des amis. Rappelez-vous que la fontaine du chef-lieu du département

qui vous compte avec orgueil au nombre de ses enfants, attend un monument dont le génie seul a le droit de chercher l'inspiration dans son cœur, dans ses études ou dans ses souvenirs.

M. Houry, secrétaire, lit un rapport fait par M. Oudard, sur une machine à bras à battre le blé; machine dont l'invention est due aux patientes recherches de M. Godefin; les avantages qu'elle offre aux cultivateurs sont développés dans ce rapport et dans la notice lue à la Société par M. Godefin.

RAPPORT DE M. OUDARD

Sur la machine à bras de M. Godefin, destinée à battre le blé.

Messieurs,

Dans votre dernière séance, vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur une machine à bras, propre à battre les grains, confectionnée par M. Godefin, notre confrère; je vais tâcher de satisfaire à votre demande le plus brièvement possible. Déjà, en 1830, je fus un des membres du Comice agricole, chargé de faire l'essai d'une machine de ce genre que l'on fit fonctionner publiquement à la préfecture, et c'est moi qui procurai le blé que l'on devait battre. Cette machine était la première qui parut à Lons-le-Saunier, et le travail qu'elle exécutait, laissant beaucoup à désirer pour la perfection, était loin d'encourager les

cultivateurs d'en faire l'usage, et cela occasionait de la défiance de leur part pour toutes les innovations que l'on chercherait à introduire dans l'agriculture ; et, depuis ce temps, je ne me suis pas aperçu que cette machine se soit propagée ; notre confrère fit ensuite un rapport au Comice agricole, où il signalait l'imperfection de cette mécanique. Depuis cette époque, il s'est occupé de chercher les moyens d'améliorer ce genre de machine pour le rendre plus propre à l'usage auquel il était destiné ; mais son âge avancé, ses infirmités, le défaut d'ouvriers dans nos pays pour exécuter ses projets, ont occasioné le retard de la confection de la machine qu'il présente aujourd'hui au public ; j'ajouterai même que je me suis aidé à lui procurer les matériaux dont il avait besoin, désirant de tout mon cœur la réussite de cette entreprise pour soulager les bras de nos ouvriers, dans les plus pénibles de leurs travaux.

Je ne vous parlerai point du mécanisme de cette nouvelle machine, cela n'est point de mon ressort, mais seulement du travail que l'on peut en obtenir, afin de le comparer au battage au fléau. La première expérience en a été faite à Montmorot, le 29 septembre dernier, en présence de M. le Secrétaire de la Société d'Émulation, ainsi que de plusieurs autres membres dont je faisais nombre ; on fut généralement content du travail ; mais comme cet essai fut d'une courte durée, n'ayant battu que quinze gerbes, on désirait savoir si un plus long travail donnerait des produits aussi satisfaisants. L'auteur m'ayant permis d'emmener cette machine dans mon domicile, à Courlaoux, j'en

ai fait usage pour battre tout le blé de ma récolte, ce qui a duré dix jours entiers. M. le Président de la Société est venu lui-même la voir fonctionner, le 28 novembre dernier ; on battit, en sa présence, la quantité de douze gerbes dans l'espace de vingt-trois minutes ; ces douze gerbes pesées et mesurées, on a trouvé que le poids de chacune était de huit kilogr., que la grosseur moyenne ou circonférence était de 1m·10, mesurée près du lien, en arrière, et que la longueur des gerbes était de 1m·20, en moyenne, sauf quelques épis qui dépassaient cette mesure ; je fais observer que le blé n'était pas très beau, la paille, quoique longue, était faible et par conséquent plus facile à battre. Il est bon de savoir que les hommes employés aux manivelles faisaient au plus trente tours par minute, tel que leur marche avait été réglée d'avance, montre à la main, et qu'ils ont continué régulièrement. Le lendemain, mes mêmes ouvriers ont expédié, en ma présence, la quantité de dix-neuf gerbes dans l'espace de trente minutes, c'était toujours du même blé, dont les tiges étaient faibles, et qui permettait de passer des poignées un peu plus épaisses ; je fais observer encore que d'après mon expérience, les dires de mon vieux fermier et des ouvriers habitués à la maison, qu'il faudrait dix-huit à dix-neuf gerbes, tout au plus, de ce même blé pour couvrir les dalles de ma grange, et qu'il est reconnu qu'il faut une heure et demie à cinq batteurs pour les expédier en entier, comme a fait la machine, et encore le battage serait moins bon. Les hommes employés aux manivelles assurent qu'ils ont moins de peine à tourner qu'à frapper avec le fléau.

Postérieurement à ces expériences, un jour que je me trouvais libre pour suivre le travail toute la journée, avec les mêmes ouvriers, on a battu pendant trois heures avant midi, sans discontinuer, et depuis une heure jusqu'à la nuit, ou près de trois heures et demie, ce qui fait six heures et demie, la quantité de quatre-vingt-dix gerbes, mais beau blé, à grosses et dures tiges, duquel blé on ne pouvait mettre que quinze gerbes au plus pour battre au fléau; ces gerbes, mesurées comme les précédentes, ont été trouvées de la grosseur moyenne auprès du lien, de $1^{m} \cdot 25$, et leur longueur moyenne de $1^{m} \cdot 35$; comme la la paille était plus dure, on était obligé de présenter des poignées plus petites, et par conséquent en plus grand nombre que dans les précédentes, proportionnellement.

Voilà, Messieurs, des faits exacts dont je puis garantir la vérité, c'est à vous à en tirer les conséquences; mais, d'après tout cela, je suis convaincu que quatre hommes employés à la machine, doivent faire en tout temps au moins autant que six hommes en battant avec des fléaux; il est bon de remarquer que les hommes employés aux manivelles doivent être relayés tous les trois quarts-d'heure, environ; et je soutiens que le blé est mieux battu qu'avec le fléau, que le grain est plus luisant, qu'il est dégagé de la poussière, qu'il est plus facile à vanner, et qu'enfin la paille, froissée par la machine, est mangée avec avidité par le bétail, contrairement à celle qui est battue au fléau, ce dont je me suis assuré par expérience.

NOTICE

Sur une nouvelle machine à bras pour battre les grains,

PAR M. GODEFIN.

Pendant ces dernières années, et autant que la santé me le permettait, j'ai employé mes loisirs à l'étude du mécanisme des machines à battre, grandes et petites, soit en me transportant sur les lieux, pour les examiner, soit par les publications qui en ont été faites. J'ai remarqué des imperfections, plus ou moins grandes, dans toutes celles de nos environs ; mais je me borne à parler des petites machines mues par des hommes aux manivelles, dont les forces doivent être ménagées autant que possible, tout en obtenant d'eux la plus grande quantité de travail. Quant à celles qui ont des courants d'eau ou des animaux pour moteurs, elles n'exigent pas une attention aussi scrupuleuse, parce que la puissance que l'on y emploie étant toujours fort grande, les défauts dans le mécanisme se font moins sentir.

C'est ensuite de ces examens que j'ai combiné les pièces d'une nouvelle machine, de manière à éviter les défauts que j'avais remarqués dans les autres. J'eus d'abord l'idée de faire connaître ma méthode, mais réfléchissant que la plupart des cultivateurs ne pourraient la comprendre, j'ai pris la résolution de faire exécuter la machine projetée (quoique sans aucun besoin personnel), tant pour en démontrer l'avantage

par la pratique, que pour me rectifier s'il y avait du mécompte. Elle a été construite et mise à l'épreuve en 1835, montée comme les autres, avec les engrenages placés en dehors des supports; mais cette disposition fut bientôt reconnue vicieuse par la rupture de l'axe du pignon, après quelques heures de travail. Me voyant obligé de faire des rectifications, j'ai profité de cette circonstance pour me procurer trois pignons de 8, 9 et 10 dents qui s'adaptent également bien à l'axe du tambour, et que l'on change très facilement, à l'effet de comparer la qualité du battage avec chacun d'eux. La machine ayant été montée plus solidement et entièrement terminée en 1837, on en a fait usage ainsi qu'il suit.

ESSAIS DE LA MACHINE.

1.re *expérience*. Le 29 septembre 1837, on a fait le premier essai de la machine à Montmorot, où elle était déposée, à la participation de M. Houry, secrétaire de la Société d'Emulation, de MM. Oudard et Piard, membres de cette Société, de MM. Constant Baille, le capitaine Regard, et Thouverey, mécanicien du Fort-du-Plasne. Nous n'avions que quinze gerbes à battre et du blé de la moindre qualité; la grosseur de ces gerbes a été trouvée de 1m. 12 de circonférence moyenne, mesurée vers le lien, en arrière, et leur longueur moyenne de *un mètre*, non compris quelques tiges plus longues qui dépassaient cette mesure d'environ deux décimètres. Après avoir organisé toutes les parties du mécanisme, on a mis les hommes aux

manivelles et on les a fait tourner à vide pour leur apprendre à régler leur vitesse de 28 à 30 tours par minutes et la soutenir sans l'augmenter ; quand cette règle s'est vue bien établie au moyen d'une montre à secondes et sans interrompre, on s'est mis à passer des poignées de blé et on a continué à battre jusqu'à la fin de la dixième gerbe sans s'arrêter, ce qui a duré 24 minutes juste. Dans ce premier essai, on a fait usage d'un pignon de dix dents, et l'ayant remplacé par celui de neuf, on a battu ensuite les cinq dernières gerbes sans compter le temps employé. M. Baille a tourné une des manivelles pendant ce second battage, et a assuré qu'il aurait pu soutenir ce travail l'espace d'une heure sans trop fatiguer. Les deux battages ont été reconnus également bons, parce que la paille était faible. Je fais observer qu'au commencement du premier, on présentait des poignées trop grosses, ce qui fatiguait beaucoup les hommes aux manivelles, on n'en faisait que dix environ et ensuite quinze par gerbe, d'où je conclus que cet essai ne doit pas servir de base.

2.e *expérience*. Le 28 novembre suivant, 1837, M. Chevillard, président de la Société d'Emulation, a bien voulu m'accompagner à Courlaoux pour voir fonctionner la machine, qui se trouve chez M. Oudard, l'ayant demandé pour battre le blé de sa récolte. L'on a d'abord pesé vingt gerbes de froment, dont le poids total s'est trouvé de 160 kilogrammes, ce qui donne, terme moyen, 8 kilogrammes par gerbe ; la circonférence moyenne, près du lien, était de 1m. 20, et la longueur de 1m. 20, sauf quelques tiges qui dépas-

saient cette mesure. Le blé était meilleur que celui de l'expérience précédente, mais la paille plutôt faible que forte. J'ai aussi fait diviser une gerbe en seize poignées pour régler à peu près la grosseur de celles à présenter; après quelques gerbes battues d'abord sans compter le temps, pour habituer les hommes à ne faire que vingt-huit à trente tours par minutes, on a soumis au battage, sans désemparer, la quantité de douze gerbes, qui ont été expédiées complétement dans l'espace de vingt-trois minutes, montre en main, sans que les hommes changeassent leur mouvement de trente tours de manivelles au plus par minute. La machine a été alimentée habilement par M. Oudard, qui étendait les poignées, aidé par un enfant de quatorze ans, qui les lui préparait ; de manière qu'on n'a point aperçu d'interruption entre les poignées. D'après la circonférence de 110 centimètres des gerbes battues, donnant un diamètre de 35 centimètres au lien, la surface de ce cercle est de 962 centimètres carrés ; en faisant seize poignées, la surface de chacune, à la section de ce lien, était de $\frac{962}{16}$, ou de 60 centimètres carrés ; en les divisant par la largeur de la table, près des cylindres, qui est de 66 centimètres, le quotient sera de 9 millimètres ou 4 lignes, pour l'épaisseur de la couche de chaque poignée, ce qui n'est pas trop.

Il a été observé qu'il serait difficile à une personne seule d'alimenter les cylindres assez habilement pour éviter de petits chômages, qui, étant répétés, diminueraient la quantité de travail sans aucun soulagement pour les hommes aux manivelles, à moins que ce

ne soit une personne très habituée, ou que la paille soit plus longue, parce qu'il en passerait moins de poignées dans le même temps.

Les tourneurs aux manivelles nous ont assuré qu'ils avaient moins de peine qu'à frapper avec le fléau.

Il résulte des dires de M. Oudard, de son vieux fermier et des deux ouvriers qui sont les batteurs habituels de la maison, qu'il faudrait dix-huit à dix-neuf gerbes au plus de ce même blé pour former une battue dans la grange où nous étions, et que cinq bons batteurs emploieraient une heure et demie pour les battre complètement comme a fait la machine, et pas aussi bien qu'avec elle. D'après cela, on voit que le battage des dix-huit gerbes au fléau emploierait cinq hommes pendant une heure et demie, ou un seul pendant sept heures et demie, tandis qu'avec la machine il faudrait trente-six minutes à quatre hommes et un enfant, que je compte pour un demi, ce qui fait deux heures et quarante-deux minutes pour un seul.

3.ᵉ *expérience*. Le lendemain 29 novembre, entre onze heures et demie et midi, on a battu dix-neuf gerbes du même blé que la veille dans les trente minutes, ce qui est encore plus qu'auparavant ; mais M. Oudard dit que les tourillons et les engrénages avaient été graissés et que la machine fonctionnait mieux.

Le 13 décembre 1837, dans la séance particulière de la Société d'Emulation, M. Chevillard, son président, a rendu compte de l'expérience à laquelle il avait assisté à Courlaoux, sur le battage à la machine, en démontrant son avantage sur celui fait avec le

fléau, et en témoignant le désir que son mérite soit encore constaté par d'autres expériences plus en grand. En conséquence, comme M. Oudard faisait alors usage de cette machine pour battre sa récolte, il a été chargé de préparer un rapport sur son travail pour être lu à la séance générale du 21 de ce mois.

4.e expérience. Ce rapport m'ayant été communiqué avant la séance, j'y ai vu que M. Oudard, étant libre l'un des jours de ce mois, a pu s'employer au battage avec la machine et suivre le travail toute la journée; il y avait quatre hommes et un enfant comme au 28 novembre ; qu'ils ont travaillé depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis une heure après midi jusqu'à quatre heures et demie, ce qui fait six heures et demie de travail effectif, et que pendant ce temps il a été battu quatre-vingt-dix gerbes de froment plus beau que le précédent. Ces gerbes étaient de la circonférence moyenne de 1m.25 mesurés au lien, ce qui donne un diamètre de 39 à 40 centimètres et une surface de 12m.44 centimètres carrés; la longueur moyenne des gerbes était de 1m.35, la paille était plus grosse et plus raide que la première. Il a été jugé qu'il faudrait quinze de ces gerbes pour une battue dans la grange. Comme j'ai remarqué que l'on aurait dû expédier plus de quatre-vingt-dix gerbes pendant ce temps, j'ai cru devoir présenter des observations sur ce rapport pour être lues dans la même séance.

Le 21 décembre 1837, dans la séance générale de la Société, M. Houry, secrétaire, a fait lecture du rapport de M. Oudard, à la suite de laquelle j'ai donné mes observations dont voici un extrait.

Observations sur le rapport de M. Oudard. Je dois prévenir d'abord que tout le battage, chez M. Oudard, a été fait en se servant du pignon de neuf dents sans le changer.

En examinant ce qui a été dit sur l'expérience du 28 novembre, on y voit les précautions prises pour la vitesse des manivelles, les dimensions des gerbes, la quantité battue pendant vingt-trois minutes, et la division en seize poignées par gerbe : c'est ce qui va servir de base pour les calculs suivants. Il paraît certain que le partage des gerbes en seize poignées a été suivi assez exactement, car les 12 gerbes multipliées par 16 produisent 192 poignées, et comme le blé avait une longueur moyenne de 120 centimètres, les 192 poignées mises à la suite l'une de l'autre, forment une longueur totale de 230^{m}·40 centimètres, mais les cylindres font 32 tours 4 dixièmes par minute pendant les 30 des manivelles : ils en ont donc fait 745 pendant les 23 minutes de durée du travail, et comme leur circonférence est de 31^{c}·41, le développement de la paille a été de 745 fois 31^{c}·41, ou 23^{m}·400, qui font 195 poignées au lieu de 192; ces trois poignées de plus doivent provenir de ce que plusieurs tiges de blé dépassaient la longueur moyenne dont on a fait usage, ce qui a dû augmenter la longueur totale, car la machine a été alimentée sans la moindre interruption.

Passons maintenant au produit du battage dont il est parlé dans le rapport. Le temps du travail a été de six heures et demie ou 390 minutes, pendant lequel on a expédié quatre-vingt-dix gerbes plus grosses que les précédentes, et du blé plus long, comme on

a vu. Il suit de la proportion de ces gerbes comparées aux précédentes, qu'elles devaient être partagées en vingt ou vingt et une poignées au lieu de seize ; mais comme la paille de ces grosses gerbes était plus dure à battre, j'admets qu'on a pu les diviser en vingt-cinq poignées, produisant par couche une épaisseur d'environ 7 millimèt. seulement, ce qui paraît assez raisonnable. D'après la grosseur des cylindres et leur nombre de révolutions par minute, ils ont dû développer, pendant ce temps, la quantité de 10m·17 centimètres de paille, ce qui produit 3966m·30 centimèt. pour les 390 minutes de la durée du travail : en divisant par 1m·35 centimètres, longueur des gerbes, le quotient donne 2938 pour le nombre de poignées que l'on aurait passées, ce qui ferait trente-deux poignées par gerbe. Ce grand nombre de poignées est tout-à-fait improbable, parce que les couches n'auraient été que de deux lignes et demie au plus, tandis qu'il y a un espace de six lignes entre les batteurs et le contre-batteur ; il est plus naturel de croire qu'il y a eu des interruptions de travail de la valeur de sept poignées par gerbe, ou six cent trente poignées en tout, qui font vingt-cinq gerbes qu'on aurait dû battre de plus, sans les chômages, ce qui fait une heure vingt-trois minutes de perte.

En prenant cependant les résultats du travail, comme l'indique le rapport, on voit que les quatre-vingt-dix gerbes auraient formé six battues dans la grange, et que cinq batteurs au fléau auraient employé une heure et demie pour chaque battue, ce qui fait neuf heures de travail pour chaque homme, ou quarante-cinq

heures pour un seul, tandis que quatre hommes et un enfant, que je compte pour un demi, n'ont mis que six heures et demie, qui font vingt-neuf heures un quart pour un seul homme. Dans ce cas le bénéfice, par la machine, serait au moins de moitié en sus du battage au fléau, sans compter la mieux value du grain et de la paille.

Mais si l'on admet, comme il est probable, que la machine aurait dû expédier au moins quinze gerbes de plus, au lieu de vingt-cinq, en laissant de côté trois à quatre minutes par heure pour le temps employé à relayer les tourneurs de manivelles, ces quinze gerbes auraient fait une battue de plus au fléau, qui aurait employé une heure et demie aux cinq batteurs, ou sept heures et demie pour un homme, lesquelles ajoutées aux quarante-cinq heures des six battues, feraient cinquante-deux heures et demie à comparer avec les vingt-neuf heures un quart employées avec la machine; alors l'avantage, sur le battage au fléau, serait des quatre cinquièmes au lieu de la moitié, et cela pourrait fort bien être ainsi; car M. Oudard et son vieux fermier, qui sort de maladie, lesquels ont concouru à ce travail, ne sont pas des hommes en état d'être employés aux manivelles, non plus qu'au battage avec le fléau.

J'ajouterai à ces observations, que s'il fallait dix-neuf gerbes de celles de la deuxième expérience, pour une battue à la grange, il n'en entrerait que treize des grosses ci-dessus, d'après leurs dimensions respectives, ainsi qu'on peut s'en assurer par les calculs, ce qui fait voir qu'il y aurait eu encore sept battues au

lieu de six. D'où l'on doit conclure que le travail avec la machine équivaut au double de celui du fléau.

Je n'entrerai pas, pour le moment, dans le détail des pièces de la machine, que je ferai connaître à la fin. Je vais d'abord parler du mouvement et de son effet, pour comparer avec les autres machines dont il sera question.

Du mouvement de la machine et de son effet.

Le mouvement des hommes aux manivelles doit être réglé à trente tours par minute, deux secondes pour un tour, produisant une vitesse de 0m. 848 par seconde, au lieu de 0m. 750, attribuée, par plusieurs auteurs, pour la vitesse moyenne, ce qui fait envivon un huitième de différence en plus; mais j'ai considéré que cette vitesse peut très bien être maintenue, et que ce mouvement paraît même un peu lent à ceux qui le regardent. D'ailleurs, comme il semble impossible que les hommes puissent soutenir ce travail, sans la moindre interruption, pendant trois à quatre heures de temps, qui est l'espace compris entre deux repas des ouvriers, et que de plus ils peuvent être relayés facilement par leurs camarades employés aux autres travaux de la machine; je soutiens qu'ils peuvent travailler autant d'heures par jour que ceux qui battent au fléau, et même avec moins de fatigue. D'où il résulte que l'on doit comparer la quantité de travail exécutée par des batteurs au fléau, dans un temps donné, avec la même quantité obtenue par la machine, pour connaître la différence du temps employé qui est à l'avantage de ce

nouveau mode. Ainsi, par exemple, si l'on étend vingt gerbes de blé sur l'aire d'une grange, et qu'on y emploie cinq hommes pour les battre au fléau, comme c'est assez l'habitude, on observera avec exactitude tout le temps employé pour compléter ce travail, mais sans que les ouvriers puissent s'en apercevoir : on soumettra à la machine une égale quantité de gerbes, ayant mêmes grosseur et longueur que les autres, et, le battage exécuté, l'on connaîtra la différence du temps employé par les deux méthodes.

Ce moyen est infiniment plus exact qu'en comparant la quantité de grains obtenus par les deux manières, parce qu'il y a des gerbes qui produisent beaucoup moins de grains que d'autres d'égale grosseur, et il faut autant de temps pour les battre ; ce que tous les cultivateurs sont à même de reconnaître. En surveillant les hommes aux manivelles, pour les empêcher d'excéder la vitesse indiquée, on a des données certaines pour établir la comparaison, pourvu que les ouvriers soient les mêmes dans les deux cas, ou environ d'égale force.

J'estime qu'il faut au moins quatre personnes pour le service de la machine, et même encore un enfant pour préparer les poignées à celui qui doit les étendre, s'il n'est pas fort habile pour cela, et surtout si la paille est courte parce qu'elle est plus vite développée.

Le mouvement des manivelles étant de trente tours par minutes, la roue en fait le même nombre, tandis que les révolutions du tambour sont de 246 $\frac{2}{3}$ dans le même temps ; et comme il porte quatre batteurs sur sa circonférence, le nombre des coups frappés dans

une minute est de 986. Mais nous avons vu (page 73) que les cylindres développent 10m·17 centimètres de paille pendant les 986 coups, ce qui fait un coup par chaque longueur d'environ 10 millimètres, ou 4 lignes $\frac{1}{2}$.

L'on peut voir maintenant quel est le nombre de coups, de chocs ou de secousses (comme on voudra les nommer), que reçoit une gerbe de même dimension que celles battues dans la seconde expérience. On sait que la longueur moyenne était de 1m·20, et qu'on les divisait en seize poignées, ce qui produit une longueur totale de 19m·20 centimèt., qui ont reçu 1861 chocs ou secousses, dans la proportion que 10m·17 centimètres en reçoivent la quantité de 986. Si c'étaient les gerbes mentionnées dans le rapport de M. Oudard, dont la longueur était de 1m·35, et que je suppose avoir été partagées en vingt-cinq poignées chacune, l'on trouve que chaque gerbe a dû recevoir trois mille deux cent soixante et douze coups de batteurs; tandis qu'une gerbe comme les premières ci-dessus, ne reçoit que six cents coups de fléau, ainsi que je m'en suis assuré. L'on pourrait peut-être croire que ces six cents coups de fléau frappés d'à-plomb équivalent au nombre plus que triple des secousses des batteurs du tambour. Mais l'on sera persuadé du contraire en examinant l'applatissement de la paille passée sous le tambour, ce qui n'a pas lieu par l'action du fléau; et l'on doit considérer aussi que les secousses produites par les batteurs, doivent être fortes, puisqu'ils ont une vitesse de vingt-sept pieds par seconde, qui est due à la hauteur de douze pieds de chute, et que chacun d'eux

pèse davantage que la verge du fléau qui frappe sur l'aire. Je crois que l'on ne pourrait pas diminuer beaucoup cette vitesse, sans s'exposer à un mauvais battage ou à un moindre produit du travail ; car si les batteurs n'avaient pas une vitesse suffisante pour expulser la paille, elle embarrasserait leur mouvement, ainsi qu'on l'a remarqué aux autres machines à bras, dans lesquelles on est obligé de forcer la vitesse des manivelles, seulement à cause du tambour et sans nécessité pour les cylindres, afin d'éviter cet inconvénient, comme on pourra le voir plus loin.

Le battage exécuté dans toutes les expériences ayant été reconnu pour très bon, il est inutile de chercher au-delà ; mais si dans quelques cantons le blé était plus dur à battre que celui cité dans le rapport, l'on pourrait employer l'une des deux manières suivantes. La première consisterait à garnir le tambour de cinq batteurs au lieu de quatre, ce qui augmenterait d'un quart le nombre des secousses, mais aussi la résistance ; je ne conseillerais pas d'en mettre davantage sur un tambour de cette grosseur, parce que la résistance en serait bien plus grande, sans bénéfice pour le battage, par la raison que les batteurs trop rapprochés sur la circonférence du tambour, n'exercent plus qu'un frottement contre la paille, analogue à celui d'une surface unie, au lieu de secousses qui conviennent mieux.

La seconde manière et la plus simple, serait de placer sur le cylindre inférieur, une poulie un peu plus grande pour qu'il fasse moins de tours et présente moins de paille à l'action des batteurs dans le

même temps ; l'on ferait moins de besogne comme il est naturel, parce qu'elle serait plus difficile : et sans faire ce changement il suffirait d'envelopper la poulie de quelques tours avec de la lisière de drap pour agrandir sa circonférence. Si, au contraire, il s'agissait de denrées qui s'égrènent plus facilement, comme le seigle, l'orge et l'avoine, dans ce cas, c'est la poulie sur l'axe de la roue qu'il faudrait agrandir pour obtenir un plus grand nombre de tours de cylindres, sans que pour cela il résulte le moindre changement dans la vitesse des manivelles. Cette faculté ne pourrait s'obtenir avec les petites machines que nous connaissons, attendu que les cylindres sont forcés de faire autant de révolutions que la roue dentée, quoique sans nécessité, ce qui provient de la fausse proportion entre les pièces et de leur emplacement. Il est même facile de juger que ces machines sont plus difficiles à construire que celle que je présente pour les remplacer. Car, la grosseur de leurs cylindres doit être calculée avec précision pour convenir à la grandeur de la roue, du pignon et du tambour, faute de quoi il y a perte pour le travail ou vitesse forcée du moteur. Ces inconvénients sont évités par les nouvelles combinaisons ; l'on peut faire les cylindres de la grosseur que l'on veut et selon le bois que l'on a à sa disposition, parce que le mouvement de rotation qui leur convient, est réglé par la proportion de grandeur entre les poulies.

L'on pourra m'objecter que deux poulies ajoutées à la machine doivent augmenter le frottement provenant de la courroie: cela est vrai, mais je fais observer que

ce frottement est compensé par celui de la roue contre le pignon, parce qu'elle prend les dents de celui-ci par *dessous* au lieu de presser par *dessus*, comme dans les autres machines, ce qui produit une moindre résistance.

M. le président de la Société d'Émulation pense que l'on devrait employer des manivelles plus grandes pour diminuer la tension du moteur, qui lui semble un peu forte. Mais l'on doit d'abord faire attention que les ouvriers ne s'en plaignent pas, même après plusieurs jours de travail, et que de plus, en faisant usage de manivelles d'un plus grand rayon, l'on serait obligé d'agir avec plus de vitesse pour obtenir un nombre égal de révolutions par minute comme on les a fixées, ce qui fatiguerait davantage, ainsi qu'il a été reconnu dans les expériences des autres machines dont on va parler. D'ailleurs, il est à croire qu'un homme doit éprouver plus de fatigue par la vitesse de ses bras que par l'usage qu'il en fait pour exercer une pression, parce que, dans celle-ci, il est aidé par tout le poids de la partie supérieure de son corps.

Enfin, les expériences faites dans ces derniers temps par des savants du plus haut mérite, ont fait reconnaître qu'on obtenait la plus grande quantité de travail d'un homme employé à tourner une manivelle, en donnant à ses bras une vitesse moyenne de $0^{m.}\ 75^{c.}$ par seconde, avec laquelle il peut fonctionner huit heures par jour, et que l'on ne peut s'écarter beaucoup de cette règle sans éprouver une diminution dans le produit.

C'est d'après ces données que j'ai cru devoir com-

biner les dimensions et le mouvement des pièces de cette machine, pour en obtenir le meilleur résultat possible dans son effet utile, sans aucune perte d'action.

Examen des autres petites machines à battre parvenues à ma connaissance, pour les comparer avec la précédente.

Ces machines sont au nombre de cinq, dont trois dans notre pays, lesquelles j'ai examinées en détail et même vu fonctionner ; je ne connais les deux autres que par les publications qui en ont été faites, comme on le verra aux n.os 4 et 5 ci-dessous.

1.° *Machine de Jean Hugonnet.* M. Jean Hugonnet, de Blye, membre de la Société d'Émulation, est, je crois, l'inventeur de la première des machines à bras construites jusqu'à présent. C'est celle que l'on fit fonctionner à la préfecture le 9 mars 1830 (1).

Cette machine est munie d'une roue de quarante-trois dents, fixée sur l'axe du cylindre inférieur ; elle engrène avec une lanterne de sept fuseaux placée sur l'axe du tambour-batteur. Le diamètre de ce même tambour est de 22 pouces 4 lignes, et porte huit batteurs sur sa circonférence, les cylindres alimentaires ont 5 pouces de diamètre et 41 pouces et demi de

(1) M. Daloz de Rainans a obtenu de la Société d'Émulation du Jura, en 1829, une médaille d'encouragement pour une machine à bras destinée à battre le blé, qui fonctionnait alors depuis quatre ans, c'est-à-dire depuis 1825. (Voyez page 8 du compte-rendu pour l'année 1829).

(Note du secrétaire de la Société.)

longueur, le rayon des manivelles est de 11 pouces.

L'on présenta six gerbes de froment à l'action de la machine, et la durée du battage fut de vingt-six minutes sans interruption, ce qui fit juger qu'elle pouvait en expédier quatorze dans l'espace d'une heure. Il fut reconnu que les manivelles faisaient quarante-six tours par minute et que cela était rigoureusement nécessaire pour empêcher la paille de s'arrêter sous le tambour, faute de vitesse pour la chasser au-dehors. Cette vitesse est presque double de la moyenne, ce qui fatiguait trop les bras, et l'on fut obligé de les relayer au bout de quinze minutes. Les calculs qu'il serait trop long de rapporter, font voir que le nombre des révolutions des cylindres alimentaires, pendant ce battage, a été de onze cent quatre-vingt-seize, tandis qu'il aurait suffi de trois cent vingt et un tours pour développer la paille des six gerbes, si la machine eût été établie avec de meilleures proportions. Il y a donc ici une quantité d'action considérable en pure perte pour les cylindres, et seulement utile pour le tambour; malgré cela, la vitesse des batteurs n'était que de 27 pieds et demi par seconde, ce qui est assez convenable. Mais en ne faisant que trente tours par minute comme dans la nouvelle machine, la vitesse des batteurs n'aurait été que de 18 pieds au plus par seconde, et la machine n'aurait pu fonctionner.

Peu de temps après cette expérience, il en fut fait un rapport à la Société d'Émulation de Lons-le-Saunier, où l'on indiquait les imperfections de cette machine. L'inventeur, stimulé parM. Guyétant, secrétaire de la Société, vint ensuite en conférer avec moi, mais

je ne pus parvenir à le convaincre de la nécessité d'y faire quelques changements, ce qui est d'autant plus fâcheux pour lui, qu'il a perdu le fruit de son invention, de laquelle il aurait dû tirer du profit au lieu de l'abandonner comme il a fait.

2.° *Autre machine dudit Hugonnet.* Le même M. Hugonnet construisit, deux ans après, d'autres machines à battre, dans le genre de la précédente, mais avec des changements tout-à-fait défavorables. M. Papillon, président du tribunal, s'étant procuré une de ces nouvelles mécaniques, qu'il avait placée dans son domaine de Prêle, je fus l'examiner avec lui au mois de septembre 1832, et je la trouvai composée comme il suit : 1.° deux cylindres alimentaires de 37 pouces et demi de longueur et d'un diamètre de 5 pouces ; 2.° une roue de quarante-huit dents sur l'axe du cylindre inférieur ; 3.° une lanterne de huit fuseaux pour recevoir le mouvement de la roue; cette lanterne est sur l'axe du tambour le plus rapproché des cylindres ; 4.° deux tambours batteurs de la longueur de 38 pouces et du diamètre de 16 pouces seulement, portant chacun six batteurs ; ces deux tambours, d'égales dimensions, sont placés à la suite l'un de l'autre et très rapprochés, de sorte que la paille en sortant du premier, passe immédiatement sous le second ; ils ont la même vitesse, étant mus par des poulies d'une grandeur égale ; 5.° enfin, deux manivelles de 13 pouces de rayon.

L'on soumit une gerbe de froment à l'action de la machine, et le battage fut exécuté dans l'espace de cinq minutes. Mais les hommes aux manivelles eurent

de la peine à soutenir le travail jusqu'à la fin, parce qu'ils étaient obligés de faire soixante tours par minutes, produisant une vitesse de 2^{m}.21 par seconde, c'est la plus grande vitesse que l'homme est capable d'exercer avec ses membres, et qui lui ôte la faculté de produire aucun effort; malgré cela, la vitesse des tambours n'était cependant que de 25 pieds par seconde.

Cette machine, ne pouvant servir, fut renvoyée à son auteur. Dans le même temps, M. de Vannoy, à Courlans, avait acheté une machine toute pareille pour le prix de 150 francs, mais il n'a pu s'en servir. Depuis cette époque, je n'ai plus entendu parler de ces machines, et il paraît que l'inventeur en a cessé la construction.

3.° *Machine d'Abel Olivier*. M. Abel Olivier, serrurier-mécanicien à Champagnole, construisit, en 1834, une machine à bras de son invention et du même genre que celle portée au n.° 1 ci-dessus. Je fus l'examiner au mois de novembre de la même année. L'on m'assura que quatre hommes battaient six hectolitres de blé dans une journée, mais que c'étaient de forts ouvriers et qui fatiguaient beaucoup, attendu que la vitesse des manivelles était constamment de soixante tours par minute, et qu'il fallait les relayer très souvent. L'on me dit aussi qu'il restait quelques grains dans les épis comme par le battage en grange, et il paraît qu'ils en sont peu soucieux dans le pays, comme on le verra plus bas. Ce qui a paru le plus désagréable dans le travail, c'est qu'il tombait beaucoup d'épis coupés par les lames des batteurs sans être égrenés, et qu'il fallait

les rebattre au fléau. L'inventeur, que je vis en même temps, convint de la vérité de tous ces inconvénients, en annonçant qu'il voulait y remédier.

Cette machine se compose de deux cylindres en fonte, d'une longueur de 36 pouces, et de 4 pouces de diamètre ; une roue de soixante dents et un pignon de dix. Le tambour-batteur a un diamètre de 19 pouces et demi, et porte huit batteurs sur sa circonférence. Ces batteurs sont garnis de lames de fer, recourbées à angle droit contre la paille, et c'est ce qui coupe les épis. Le rayon des manivelles est de 11 pouces et demi ou $0^{m}\cdot31$.

D'après la vitesse des manivelles, celle du tambour se trouve être de 30 pieds 8 pouces par seconde. Il m'a paru que le tambour et les batteurs sont trop faibles pour choquer contre le blé de montagne, qui est dur à battre.

Je profitai de mon séjour dans cette ville pour visiter un autre machine plus petite que la précédente. Le propriétaire eut la complaisance de la faire fonctionner pour me mettre à même d'examiner son effet. Elle est mise en mouvement avec le bras droit qui tourne la manivelle, tandis que la main gauche étend les poignées de blé sur la table pour les présenter aux cylindres. Je vis battre quelques poignées et je remarquai de suite qu'il restait beaucoup de grains dans les épis ; j'en fis l'observation au propriétaire, qui me répondit qu'il en restait aussi par le battage au fléau, et que d'ailleurs la paille en serait meilleure pour la nourriture des bestiaux. Je m'arrêtai à cette réponse, n'ayant rien à répliquer.

En 1836, étant retourné à Champagnole pour examiner une machine à battre construite nouvellement, et mue par un courant d'eau, je vis de nouveau celle de M. Olivier; elle était en partie démontée, et il ne l'avait pas encore perfectionnée.

4.° *M. Durant-Quentin.* M. Durant-Quentin, ingénieur-mécanicien à Paris, fit annoncer dans le Moniteur n.° 258, du 26 août 1830, un avis aux agriculteurs sur une machine à bras de son invention, pour battre le blé, en disant qu'elle était mise en mouvement par deux hommes qui pouvaient battre parfaitement cinquante gerbes par heure; l'on voit par cette date que la machine en question est postérieure à celle d'Hugonnet, décrite au n.° 1. Je fais observer qu'elles sont semblables et qu'elles ont à peu près les mêmes imperfections.

L'annonce de cette huitième merveille me parut un leurre pour attirer les chalands, parce que le battage de cinquante gerbes dans une heure est à peu près le travail de deux chevaux au manége. Je me contentai d'en prendre note en attendant de voir ce que cela deviendrait.

Dans le courant de 1833, M. Durant-Quentin fit imprimer une petite brochure de seize pages, avec des gravures qui représentent toutes les pièces de sa machine, et de laquelle il donne une courte et vague description. Il dit, dans cet ouvrage, que la plus grande partie des pièces était en fer fondu, que dans l'origine le prix de ces machines était de 600 francs, prises chez lui, et qu'elles se vendent 500 francs actuellement (en 1833). « Que cette machine n'emploie,

« pour sa manœuvre, que la force motrice de deux
« hommes, ou quarante livres, en faisant trente tours
« de manivelles, ou quarante-cinq tours en se hâtant
« et employant la force de cinquante livres, mais que
« ce serait un peu fatigant, et que le terme moyen
« doit être de trente tours, au moyen desquels on
« bat trente gerbes du poids de dix-huit livres, dans
« une heure de temps. »

L'on voit ici que l'auteur, en diminuant un peu le prix de sa machine, a beaucoup rabaissé le produit du travail, en le réduisant aux trois cinquièmes de ce qu'il avait annoncé trois ans auparavant. Mais pendant que le mécanicien s'occupait de la composition de cette brochure, sa machine, parvenue jusque dans le département de la Moselle, « y était jugée incapable de travailler. » C'est peut-être ce qui aura déterminé M. Durant-Quentin à diminuer, encore, le coût de cette machine, qu'il fit annoncer dans le Constitutionnel n.° 109, du 19 avril 1834, pour le prix de 370 francs.

Il ne serait guère possible de connaître exactement les dimensions de toutes les pièces qui composent la machine, par la description qu'en donne l'auteur, mais le rapport fait à l'Académie de Metz, et dont on parlera plus bas, a pourvu à cet oubli. En voici l'extrait : « 1.° Une table nourricière de la largeur de
« 0m.50 ; 2.° Deux cylindres alimentaires, de cha-
« cun vingt cannelures ; 3.° Une roue de 0m.35 de
« rayon garnie de quatre-vingt-quinze dents, et pla-
« cée sur l'axe du cylindre inférieur ; 4.° Un pignon
« de 0m.07 de rayon, portant dix-huit dents et

« placé sur l'axe du tambour ; 5.° Un tambour-bat-
« teur de 0.m33 de rayon moyen, et qui porte huit
« batteurs sur sa circonférence ; 6.° Enfin, de deux
« manivelles d'un rayon de 0m·30. » On ne donne pas la grosseur des cylindres, mais ils figurent pour avoir trois pouces et demie de diamètre à l'échelle, ou 0m·095, ce qui donne une circonférence de 11 pouces ou 0m·298.

Il résulte de la proportion établie entre les pièces ci-dessus, qu'en faisant quarante-cinq tours de manivelles et fatiguant un peu, comme le dit l'inventeur, la vitesse, par seconde, des batteurs du tambour, ne serait cependant que de 25 pieds 3 pouces, tandis que ceux de la nouvelle machine ont une vitesse de 27 pieds pour trente tours seulement. Les quarante-cinq tours de manivelle donnent 1m·41 pour la vitesse du moteur par seconde, ce qui est le double de la vitesse ordinaire ; avec cela l'on pourrait cependant battre, mais pas long-temps, tandis qu'en fixant à trente le nombre de ces révolutions, comme il le dit, il est probable que la machine ne pourrait pas fonctionner, car, dans ce cas, la vitesse des batteurs ne serait plus que de 16 pieds 10 pouces par seconde, et ce mouvement serait trop lent pour pouvoir battre et jeter la paille au-dehors ; s'il en était autrement, il serait absurde de s'escrimer à forcer la vitesse des manivelles, rien que pour le tambour et sans besoin pour les cylindres.

5.° *M. Léonard.* Dans le courant de l'année 1832, la machine de M. Durant-Quentin arriva dans les environs de Metz, après les éloges de plusieurs journaux

de la capitale. « Ce prétendu chef-d'œuvre, dit-on, « étant tombé entre les mains de M. Léonard, char- « ron à Courcelle-Chaussi, celui-ci ne tarda pas à en « reconnaître les nombreux défauts, et frappé de l'u- « tilité de ce système pour les agriculteurs, dès qu'il « serait rendu moins imparfait, il s'empressa d'y ap- « porter des modifications sur lesquelles il appela en- « suite l'attention de l'Académie. »

Cette Académie de Metz nomma une commission pour examiner la machine que ce charron pensait avoir perfectionnée. Elle la fit fonctionner sous ses yeux, pendant l'espace de trois quarts d'heure, qu'elle employa au battage de vingt-cinq gerbes, tandis que vingt-cinq autres gerbes étaient soumises en même temps à l'action de quatre ouvriers batteurs au fléau, qui employèrent deux heures et cinq minutes pour les expédier. Un rapport sur cette expérience fut présenté dans le mois d'août de la même année, et comme quelques membres de ce corps crurent voir de l'exagération dans le produit du travail de cette machine, l'Académie adjoignit deux autres personnes à la commission pour assister ensemble à une nouvelle expérience, qui eut lieu le 6 novembre suivant. Celle-ci présenta ensuite un autre rapport, tant sur les changements ajoutés par M. Léonard, que sur les deux expériences du battage. Ce rapport, très lumineux, est dû à M. Gosselin, capitaine du génie et professeur à l'école d'application de cette arme. Il a été inséré dans le volume des mémoires de cette Académie, publié en 1833. Comme les deux machines sont figurées dans ce livre, l'on remarque que celle de M. Durant-Quentin est

bien la même qui est représentée dans son petit ouvrage.

Les changements faits par M. Léonard à la machine venant de Paris consistent en ce qui suit : 1.° il a supprimé la roue dentée sur l'axe du cylindre inférieur, et l'a remplacée par une poulie d'un rayon de 0^{m}·19 ; 2.° il a mis une autre poulie d'un rayon de 0.^{m}13, sur l'axe du tambour-batteur, à la place du pignon ; puis il a ajouté deux roues à gorges, fixées l'une contre l'autre et sur le même axe, lesquelles sont supportées par des chevalets séparés et isolés de la machine. La plus grande roue, d'un diamètre de 1^{m}·30, pour porter le mouvement à la poulie du tambour ; l'autre roue, d'un diamètre de 0^{m}·91, était destinée à renvoyer le mouvement à la poulie des cylindres. Enfin, les deux manivelles ont 0^{m}·29 de rayon. C'est avec cette nouvelle organisation que fut faite la première expérience, dans laquelle on battit vingt-cinq gerbes dans trois quarts-d'heure. Il fut constaté par la commission que les hommes aux manivelles faisaient cinquante-cinq tours par minute, et ne pouvaient résister que pendant *quatre minutes* sans être relayés. Il résulte de la proportion des pièces ci-dessus, que pendant une minute les cylindres faisaient la quantité de cent trente-deux tours et le tambour seulement deux cent soixante et quinze tours, ou deux tours 08 pour un des cylindres. La disproportion était trop visible pour ne pas chercher à y remédier ; l'on verra plus bas que le battage ne pouvait être bon. Cette expérience ne méritait pas d'être prise en considération, parce que le travail ex-

cessif des hommes ne pouvait avoir qu'une bien courte durée, attendu que la vitesse des manivelles était de 1m·67 par seconde, ce qui fait plus du double de la vitesse moyenne adoptée.

M. Léonard, convaincu alors des imperfections de son mécanisme, jugea à propos d'agrandir sa roue principale, en lui donnant un diamètre de 1m·60, au lieu de 1m·30 qu'elle avait, et ne fit point d'autre changement. C'est avec cette nouvelle roue que fut faite la seconde expérience, dans laquelle on soumit la quantité de trente-trois gerbes à l'action de la machine, pour comparer le travail à celui d'un ouvrier batteur au fléau, que l'on assure, dans le pays, en expédier le même nombre dans sa journée de dix heures. Ces trente-trois gerbes furent battues dans l'espace de cinq quarts-d'heure de temps, ce qui fait vingt-six gerbes quatre dixièmes par heure. Il fut observé, pendant le battage, que le mouvement des manivelles n'était plus que de quarante à quarante-deux tours par minutes, à cause de l'agrandissement de la roue principale, ce qui était déjà moins défavorable ; mais les quarante tours de manivelle donnaient encore une vitesse de 1m·21 par seconde ; c'est plus de moitié au-dessus de la vitesse ordinaire. D'un autre côté, l'on voit, par la proportion des poulies, que les cylindres alimentaires font encore quatre-vingt-seize révolutions pour les quarante des manivelles, et ce nombre est environ triple du besoin. Pendant le même temps, le tambour faisait deux cent quarante-six tours, qui produisent une vitesse de vingt-cinq pieds huit pouces par seconde.

Avant d'aller plus loin, je crois devoir faire connaître la valeur des cinquante gerbes de blé battues dans la première expérience, tant au fléau qu'à la machine. Le rapport de la commission fait voir qu'elles ont produit ensemble 131 kilog. 25 cent. de grain et 216 kilog. de paille : le poids total était donc de 347 kilog. 25 ; en divisant par 50, on trouve que chaque gerbe était à peine de sept kilogrammes.

Il a été observé dans la seconde expérience, lorsque la machine fonctionnait moins mal, qu'elle pouvait battre vingt-six gerbes quatre dixièmes dans une heure, c'est ce qui va servir de terme de comparaison.

L'on a vu précédemment que, dans l'expérience faite à Courlaoux, le 28 novembre dernier, l'on a battu, avec la nouvelle machine, la quantité de douze gerbes, chacune de huit kilogrammes, dans l'espace de vingt-trois minutes, ce qui aurait fait trente et une gerbes un tiers dans une heure, et seulement avec trente tours de manivelle au lieu de quarante. Cette augmentation d'un seizième dans le produit, jointe à la diminution du quart dans l'action du moteur, méritent d'attirer l'attention sur le nouveau système que je présente.

Observons en passant, que les cinquante gerbes ci-dessus ont donné chacune trois litres et demi de grain, et qu'ainsi il faudrait cinq gerbes trois quarts pour faire une mesure de vingt litres.

Examinons maintenant les deux machines n.os 4 et 5, sous le point de vue de la *qualité* du battage et non plus sur la *quantité* : commençons par celle de M. Durant-Quentin.

Les dimensions des pièces étant connues, il en résulte qu'en admettant quarante-cinq tours de manivelles et des cylindres par minute, puisqu'on a fait voir que trente sont insuffisants, le tambour fait deux cent trente-sept révolutions et demie dans le même temps, c'est cinq tours trois dixièmes pour un des cylindres ; comme il porte huit batteurs, il frappe quarante-deux coups quatre dixièmes sur la longueur de paille développée par un tour de cylindre dont la circonférence est de 0m·298, ce qui produit un coup par chaque longueur de 7 millimèt. ou 3 lignes, d'où il suit que les épis doivent être bien dépouillés de leurs grains, sauf l'observation déjà faite, que le tambour garni de beaucoup de batteurs, ne produit plus qu'un simple frottement au lieu de secousses.

Le principal défaut de cette machine est dans la vitesse forcée des manivelles, que le tambour rend nécessaire ; ce qui est trop fatigant pour les hommes que l'on y emploie.

Dans la machine n.° 5, dont le tambour et les cylindres sont les mêmes que ceux de la précédente, on trouve que le premier arrangement de M. Léonard était très défavorable à la qualité du battage, parce que le tambour ne faisant que deux tours huit centièmes pour un des cylindres, la paille n'était prise par les batteurs qu'à chaque distance de dix-huit millimètres ou huit lignes, au lieu de quatre à cinq lignes seulement, comme l'expérience en a fait connaître le besoin. L'on voit aussi que les cent trente-deux tours de cylindres par minute, exigeraient au moins quatre personnes habiles pour les alimenter sans chômage ;

cette absurdité concourt à démontrer le ridicule du prétendu perfectionnement.

Le second arrangement, dans lequel on a remplacé la roue principale par une plus grande, n'a pas été autant défectueux. Le tambour faisait alors 2 tours $\frac{56}{100}$ pour un des cylindres, produisant vingt coups quarante-huit centièmes des batteurs, sur la longueur de 0m·298 de paille ; c'est un coup pour 14 millimètres 55, ou près de 6 lignes 1/2, avec cela le battage ne peut être parfait. Ajoutons que les cylindres font encore quatre-vingt-seize tours par minutes, et emploieraient trois personnes au lieu de quatre pour les alimenter, ce qui ne peut non plus convenir.

Ces calculs prouvent avec évidence, que tout ce qui a été fait pour améliorer la machine, n'a contribué qu'à la rendre plus imparfaite ; et si la commission chargée d'en rendre compte à l'Académie, avait bien examiné tous les détails, elle n'aurait pas jugé aussi sévèrement la machine de M. Durant-Quentin, en disant « qu'elle est incapable de travailler », tout en faisant l'éloge de celle de M. Léonard, qui lui est encore bien inférieure.

Il résulte de tout cela, que ledit Léonard (d'ailleurs habile charron, puisqu'il est auteur d'une charrue qui porte son nom), n'a marché qu'en tâtonnant dans ses essais de perfectionnement, et qu'il manquait de connaissance pour ce genre de travail. Mais, à supposer que le nouveau mécanicien eût réussi dans son projet, pour le mouvement régulier des pièces, il serait encore resté des inconvénients qu'il n'aurait pu éviter. D'abord, l'établissement des nouvelles roues sur une

charpente isolée, présente trop peu de stabilité, attendu que ces roues ne tiennent à la batteuse que par de simples courroies ; 2.° que cette charpente doit gêner le mouvement des personnes employées à étendre les gerbes sur la table ; 3.° que la machine occupe un plus grand emplacement qu'auparavant; 4.° qu'enfin il doit y avoir davantage de dépense dans sa construction, et ensuite un entretien plus coûteux par l'usure de ces grandes courroies. A quoi l'on peut ajouter, que ce mécanisme augmente encore la résistance, et, par conséquent, la dépense des forces du moteur, à cause du frottement des nouvelles roues.

L'on doit voir par les preuves ci-dessus, des imperfections de toutes ces machines, que si les inventeurs ont échoué dans leurs projets, c'est qu'ils se sont laissé entraîner par leur imagination au-delà de leurs travaux habituels, sans pouvoir s'appuyer sur quelques notions théoriques dont ils avaient besoin : ce qui doit étonner, au moins de la part de l'ingénieur-mécanicien de Paris. La non-réussite de l'invention est d'autant plus à regretter, que beaucoup de cultivateurs qui admiraient ces machines, et espéraient en profiter pour les soulager dans l'un de leurs plus pénibles travaux, en ont été promptement dégoûtés, et cela a contribué à augmenter encore leur méfiance pour toutes les améliorations que l'on cherche à introduire dans l'agriculture. Cette dernière conséquence doit nous avertir qu'il est imprudent d'étaler avec ostentation aux yeux des laboureurs routiniers, les nouvelles découvertes avant d'être assurés du succès. Il faut, au contraire, marcher devant eux

pour leur prouver le mouvement, sans avoir l'air de se faire apercevoir, et compter plutôt sur leur bon sens que sur leur esprit peu cultivé, pour comprendre ce qu'on voudrait leur enseigner par des discours. Mais si, dans les communes rurales, l'on rencontre quelques hommes de progrès qui cherchent à sortir de la routine, on ne doit pas balancer à leur donner des éloges et des encouragements pour être les moniteurs des autres.

Espérons que la machine à bras une fois connue pour faire autant de travail qu'il est possible d'en attendre des hommes qu'on y emploie, tout cultivateur qui possède cinq ou six têtes de gros bétail, et dont la récolte occupe seulement cinq batteurs en grange pendant une semaine, sentira le besoin d'en faire usage, et la regardera comme aussi essentielle que sa charrue : avec elle il trouvera un bénéfice important sur la quantité et la qualité du battage, un grain clair plus propre à la vente, et une meilleure paille pour la nourriture de ses bestiaux. Elle servira avec bien plus d'avantage que le fléau pour rebattre la vieille paille entassée depuis long-temps, s'il y a besoin de la faire manger ; pour secouer le fourrage moisi qui a été rentré par un temps humide, de même que celui récolté sur le bord des rivières, et qui a été couvert de sable par le débordement des eaux : sans ces précautions, les animaux ne peuvent s'en nourrir.

En terminant cette notice, je crois devoir avertir que la description des deux dernières machines se trouve dans le tome troisième, publié en 1834, du *Nouveau dictionnaire d'agriculture*, au mot *Battage*,

savoir : celle de M. Durant-Quentin, telle qu'elle est dans son petit ouvrage, d'où elle a été extraite et avec les mêmes figures, ce qui annonce que l'auteur n'en a pas encore connu les défauts après quatre ans d'usage, puisqu'il n'y a apporté aucun changement. Celle de M. Léonard est décrite d'après le rapport fait à l'Académie de Metz l'année auparavant. Ce sont les deux seules petites machines à battre dont il soit parlé, après avoir détaillé les grandes de tous les genres. Il est assez étonnant que les éditeurs de ce grand ouvrage (qui n'est pas encore achevé) n'aient donné que des copies sans ajouter la moindre observation sur leurs imperfections ; ce qui peut induire en erreur ceux qui croiront pouvoir se servir de ces descriptions pour en établir de semblables.

Comme jusqu'à ce jour il n'a paru aucun autre écrit que ceux que je viens de citer, il est permis de croire que les auteurs de mérite qui se sont occupés des grandes machines, ont regardé comme au-dessous d'eux de nous parler des petites, lesquelles sont néanmoins aussi utiles et doivent se répandre même davantage dans nos pays de moyenne et petite culture. C'est à leur oubli volontaire et aux défectuosités de toutes ces petites machines, que je dois l'idée, trop persévérante pour mon âge avancé, et à laquelle je n'ai pu résister, d'entreprendre de signaler ces défauts et d'indiquer la manière de les éviter, en attendant qu'une personne plus capable nous présente quelque chose de mieux.

Détail des pièces de la machine.

Voir la planche des figures et supposer l'observateur debout contre la partie postérieure de la table nourricière, et regardant la machine devant lui.

La figure 1.re représente la machine en plan.

La fig. 2 représente le côté droit en élévation.

La fig. 3 est le côté gauche aussi en élévation.

Les pièces sont tracées dans les proportions de l'échelle du plan ; mais pour faciliter les personnes qui seraient embarrassées de trouver les dimensions avec le compas, nous allons donner celles qu'il est le plus essentiel de connaître.

A. Roue dentée en fonte de fer, son rayon est de 0m·360, mesuré du centre à l'extrémité des dents ; elle est garnie de 74 dents qui ont 14 millimètres de saillie : son axe est en fer forgé et rond, d'un diamètre de 23 millimètres, les tourillons sont polis sur le tour, et leur diamètre est de 20 millimètres. Cette roue est placée au côté droit de la machine, vers l'extrémité antérieure où sort la paille battue.

B. Pignon de 9 dents pareilles à celles de la roue, son rayon, du centre à l'extrémité des dents, est de 51 millimètres. Il est placé sur l'axe du tambour-batteur, du même côté que la roue de 74 dents, qui lui communique le mouvement et lui fait faire 8 tours $^2/_9$ pour un des siens.

C'est ce pignon qui paraît devoir être adopté pour le blé dur à battre, dans les proportions où se trouvent actuellement les autres pièces de la

machine ; avec lui la paille se trouve frappée par les batteurs à chaque distance de 0m·010 (4 lig. 1/2), ce qui a paru suffisant. On pourrait faire usage du pignon de 10 dents pour les blés plus faciles à égrener, il ferait frapper la paille à 5 lignes de distance ; la *tension* du moteur aux manivelles en serait un peu diminuée; mais encore vaudrait-il peut-être mieux arranger l'une des deux poulies comme il a été dit à l'article *du mouvement des pièces de la machine.*

Je crois devoir observer ici que la denture de l'engrenage n'est pas parfaite, elle pourrait être mieux, mais il paraît que les bons modeleurs ne sont pas communs. Je préférerais les dents plus nombreuses et plus petites, ce qui donnerait plus de douceur au mouvement.

C. Tambour-batteur, fig. 2 et 3. Son diamètre est de 0m·677 (25 pouces) et sa longueur de 0m·812 (30 pouces) ; il porte quatre batteurs D, lesquels sont garnis chacun d'une lame de fer du côté où ils frappent. Ces batteurs sont supportés par quatre montants assemblés aux extrémités de l'arbre du tambour, qui a 93 millimètres d'équarrissage : cet arbre est traversé par un axe en fer sur lequel sont tournés les tourillons de 18 millimètres de diamètre. Ce tambour est recouvert de planches à ses extrémités, et il l'était aussi à la circonférence, mais comme il s'introduisait de la poussière dans l'intérieur pendant le battage, et qu'il s'en était déjà amoncelé une certaine quantité, j'ai supprimé cette enveloppe qui est inutile.

E. Cylindres alimentaires, fig. 1, 2, 3 ; ils sont en bois de hêtre, et portent 18 cannelures, ils ont

10 centimètres de diamètre, leur longueur est de 0m·812, comme celle du tambour. J'avais compté sur un diamètre de 108 millimètres pour établir les calculs, mais comme le bois ne s'est pas trouvé assez gros, il a fallu proportionner les poulies en conséquence pour avoir le même développement de paille dans un temps donné. Le cylindre supérieur n'étant pas assez pesant pour serrer les poignées de blé contre l'inférieur, j'ai été obligé d'ajouter, en remplacement, des leviers M avec des poids, pour presser sur les tourillons. Je me suis assuré par des expériences, que ce cylindre devrait peser 13 à 14 kilogrammes, au plus, pour presser suffisamment sur les poignées que l'on peut présenter à l'action d'une machine de cette dimension ; un plus grand poids ne ferait qu'augmenter le frottement sans nécessité. Ce poids de 13 à 14 kilog. serait celui d'un cylindre en bois de hêtre, d'un diamètre de 15 centimètres, traversé par un axe en fer de 16 à 18 millimètres de diamètre ; avec cela on supprimerait les leviers, et la machine en serait simplifiée d'autant.

F. Table nourricière, fig. 1, 2, 3 ; sa largeur, en arrière, est de 81 centimètres, et seulement de 66 près des cylindres ; elle est un peu inclinée en avant : le bord antérieur est placé un peu plus bas que la jonction des deux cylindres et vis-à-vis l'inférieur, duquel il est tellement rapproché qu'il ne peut passer ni paille ni grain entre eux. Cette disposition est très favorable à l'introduction des javelles.

L. Contre-batteur, fig. 2, 3. C'est une surface concave dont la longueur de l'arc est le *quart* de la

circonférence du tambour, ou un peu plus; la courbe est tracée avec un rayon de 10 à 12 millimètres plus grand que celui de ce tambour-batteur C, sous lequel il est placé à une distance d'environ 15 millimètres, suffisante pour passer les poignées de blé et les égrener parfaitement, sans cependant triturer la paille.

Cette pièce est formée de deux plateaux liés ensemble par des traverses de la longueur du tambour. Huit de ces traverses I, les plus rapprochées du cylindre inférieur, se joignent parallèlement et sont taillées en crans ou dents à rochets; les huit autres J, qui les suivent, sont placées à claire-voie pour que le grain puisse tomber dessous, après avoir été détaché complètement des épis et frotté sur les crans. La base inférieure de ces plateaux est posée horizontalement sur les liteaux P parallèles, attachés intérieurement contre les montants droits du milieu de la charpente de la machine.

G. Poulies, fig. 1 et 3. Les deux poulies sont placées au côté gauche de la machine, l'une sur l'axe de la roue et l'autre sur celui du cylindre inférieur, en dehors des tourillons; celle-ci est sur le prolongement exact des faces de la précédente qui lui renvoie le mouvement. Le rayon de la première est de $0^{m}{\cdot}132$ millimètres, et celui de la seconde de $0^{m}{\cdot}122$. Dans cette proportion, les cylindres font 32 tours $^{4}/_{10}$ pour les 30 de la roue, par minutes. Si le cylindre inférieur avait 108 millimètres de diamètre, les deux poulies pourraient être égales. Ces poulies ne sont point à gorges, mais garnies de crans ou dents tout autour pour empêcher la courroie K de glisser.

H. Manivelles. Le rayon des manivelles est de 27 centimètres (10 pouces), et a été combiné par des calculs ; la longueur de la poignée est de 33 centimètres. Ces manivelles sont placées aux deux extrémités de l'axe de la roue : les hommes qui y sont employés tournent le dos vers celui qui étend les javelles sur la table.

L'on voit par ce qui précède, que la roue, le tambour-batteur et le cylindre inférieur, sont placés à la suite l'un de l'autre sur les montants horizontaux ; leurs axes sont sur le même plan de niveau, parallèles entr'eux et perpendiculaires à leurs supports.

Q. Coussinets sur lesquels portent les axes de la roue et du tambour. Ce sont des boîtes en cuivre dans lesquelles tournent les tourillons à frottement doux sans balottement ; ces boîtes sont en deux portions, la partie supérieure, serrée par une clavette, peut s'enlever pour ôter les pièces ou graisser les tourillons ; elles sont attachées sur des plaques de fer, plus longues que larges, vers les extrémités desquelles on a pratiqué des rainures longitudinales pour y passer des boulons à larges têtes, destinés à serrer ces plaques au-dessous des supports avec des écrous : ces rainures permettent d'avancer ou reculer les coussinets, horizontalement, pour placer les pièces qu'ils supportent, exactement dans les points convenables, en desserrant les écrous sans ôter les boulons, ce qui facilite beaucoup le changement des pignons.

L'emplacement de la roue et du pignon, en dehors des coussinets et du support de droite, ayant été reconnu défectueux, il a fallu ajouter un troisième sup-

port, distant du précédent de ce qui est nécessaire seulement pour le mouvement libre de rotation des rouages entre ces deux supports. Le support ajouté est désigné par la lettre N dans les figures 1 et 2, il ne sert que pour la roue et le pignon sans se prolonger jusqu'aux cylindres ; on y a placé deux nouveaux coussinets pour porter les tourillons extérieurs de la roue et du pignon, en laissant encore subsister les autres comme ils étaient, de sorte que ces pièces sont supportées chacune par trois coussinets, dont deux sont très rapprochés, et cela a paru nécessaire pour le pignon, afin de lui donner plus de solidité pour résister à la roue qui tend à le soulever par son mouvement de rotation en prenant les dents en *dessous*.

O. Coussinets qui supportent les cylindres élémentaires ; ce sont des poupées en bois portant des rainures dans lesquelles tournent les tourillons ; chaque cylindre peut s'enlever sans déranger l'autre. La base de ces poupées est aussi munie de rainures, comme dans les autres coussinets, pour passer les boulons qui les fixent contre les supports, ce qui permet de rapprocher ou éloigner ces cylindres du tambour, comme il convient : le cylindre supérieur presse de tout son poids sur l'inférieur lorsque la machine fonctionne ; il peut s'élever pour donner passage aux javelles, parce que ces tourillons tournent dans des rainures en arc de cercle pratiquées dans les poupées qui le supportent, et qui sont tracées avec un rayon égal à la distance du centre du tambour à celui du cylindre inférieur, de manière qu'il n'est point perpendiculaire à celui-ci et se rapproche du tambour pour faire baisser les épis devant les batteurs.

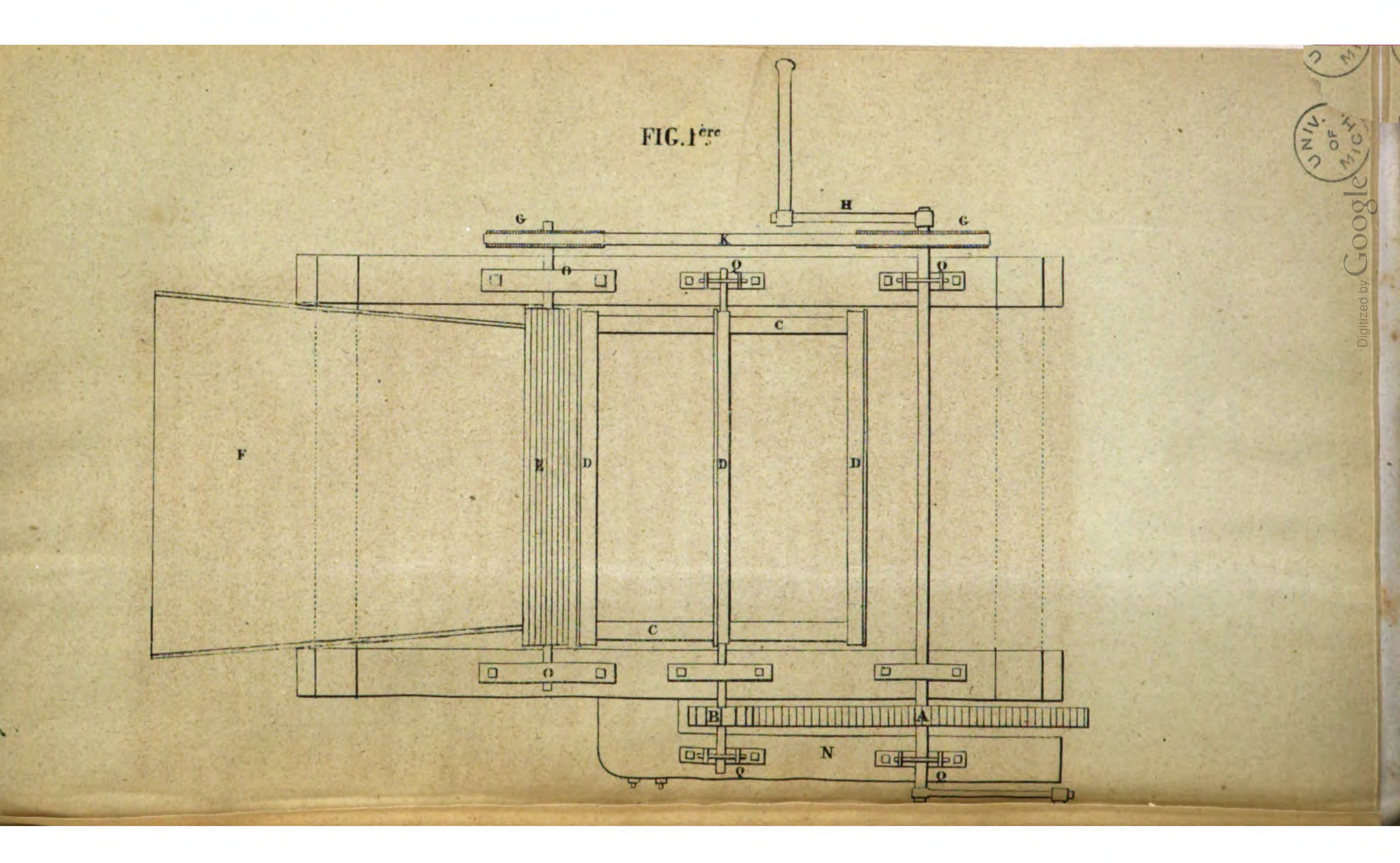
La charpente se conçoit facilement par l'inspection des figures, il suffit de dire qu'elle doit être établie solidement et que la machine doit être placée de niveau autant qu'on le peut lorsqu'elle fonctionne; il serait avantageux de la tenir, alors, élevée au-dessus du sol pour avoir un plus grand espace en avant pour contenir la paille battue, ce qui éviterait l'obligation de la retirer à chaque instant et diminuerait le travail. Dans ce cas il suffirait de quatre personnes pour son service.

La machine est recouverte par un tambour, et garnie de lambris derrière et sur les côtés, pour empêcher le grain de s'éparpiller, et garantir de la poussière les personnes qui la servent.

J'ai cru nécessaire d'entrer dans ces minutieux détails pour aider à l'intelligence des cultivateurs qui voudraient entreprendre, par eux-mêmes, la construction de ces machines.

GODEFIN.

M. Godefin a remis sur le bureau, le 2 avril 1838, cette notice sur les machines à bras, destinées à battre le grain; ce mémoire, lu par MM. Houry et Chevillard, leur a paru assez intéressant pour être inséré en totalité dans le compte-rendu des travaux de la Société pour 1837. La Société délibère qu'avant l'impression il sera revu par MM. Houry et de Chamberet, et qu'une lithographie des plan, coupe et élévation de cette machine, y sera jointe; les deux commissaires ci-dessus nommés ont approuvé la notice telle qu'elle a été présentée par l'auteur.


FIG. 1ère
H
G
G
K
O
O
O
C
F
E
D
D
D
C
O
B
A
N
O
O


UNIV.
OF
MICH.

M. Chevillard prononce ensuite un discours relatif aux prix décernés par la Société d'Emulation aux meilleurs mémoires sur l'instruction primaire.

MESSIEURS,

Une voix plus éloquente que la mienne devait, dans cette séance solennelle, proclamer au nom du conseil général le nom des auteurs du meilleur écrit sur les avantages de l'instruction élémentaire.

Avec ce tact parfait et cette propriété d'expressions qu'il connaît si bien, M. le préfet, en remettant à chacun des vainqueurs la médaille qui lui appartient, n'eût pas manqué de lui adresser ces mots flatteurs qui récompensent si bien, ces éloges si doux lorsque la voix publique les confirme.

Chargé depuis quelques instants par M. Lepasquier, au moment de son départ, de le représenter dans cette séance publique, je vais essayer de légitimer à vos yeux cette honorable confiance.

A peine le Conseil général eut-il, dans la session de 1835, fait connaître qu'il sentait le besoin de faire comprendre aux populations tous les avantages de l'instruction primaire, et en particulier ceux qui résulteraient de l'ouverture des écoles pendant toute l'année, que la Société d'Émulation, fixant toute son attention sur cet objet important, s'empressa de donner tout le développement nécessaire au sujet à traiter, et arrêta qu'une médaille d'or serait décernée au meilleur écrit sur l'importante question dont il s'agit.

Un grand nombre d'athlètes s'est précipité dans l'arène ; le sujet était attrayant : il satisfaisait et le cœur et l'esprit, il exigeait plus de talent d'observation que de talent d'écrire, plus d'instruction pratique que de théories savantes, et il n'excluait pas les ressources attrayantes de l'éloquence, c'est-à-dire, d'une diction simple, pure et correcte, seule et véritable éloquence du genre. D'ailleurs, le vaincu pouvait se retirer sans honte ; il emportait l'honneur d'avoir combattu.

Aucun des ouvrages envoyés au concours ne fut sans mérite, tous dénotaient l'honnête homme, ami de son pays, le bon citoyen convaincu que l'instruction mise à la portée de tous, est le droit du peuple et le devoir du gouvernement.

Mais l'un laissait errer au hasard sa plume qui ne manquait ni de hardiesse, ni d'une certaine éloquence.

L'autre, peu familiarisé avec l'art de transmettre sa pensée avec clarté et simplicité, se jetait dans des longueurs inutiles ou dans des écarts étrangers à l'objet principal qu'il ne devait jamais perdre de vue.

Un troisième, s'abandonnant sans règles et sans frein aux pensées souvent élevées que lui fournissait un esprit cultivé et une imagination active, dépassait le but sans avoir cherché à l'atteindre, et laissait sans résultat utile les plus nobles efforts.

D'autres enfin, présumant trop de leurs forces, ne se sont point élevés à la hauteur du sujet qu'ils avaient à traiter, et ont cessé bien vite de compter au nombre des concurrents.

Trois écrits ont fixé l'attention de la commission chargée de leur examen : pris isolément, chacun d'eux aurait peut-être été jugé digne de la médaille d'or, mais leur mérite n'étant point égal, il a paru convenable d'augmenter le nombre des prix à distribuer, de deux autres médailles, l'une d'argent et l'autre de bronze, afin de récompenser inégalement le mérite inégal des trois compositions.

Maintenant, Messieurs, je vais essayer de mettre sous les yeux de l'assemblée nombreuse et choisie qui nous fait l'honneur d'assister à cette séance, les motifs du jugement porté par la commission d'examen. Je serai souvent simple narrateur, et je tâcherai d'abuser le moins possible de vos instants. Il ne m'appartient plus de juger, et je me garderai bien de laisser percer aucune opinion personnelle.

Nous commencerons notre examen en sens inverse. et le premier mémoire que nous allons analyser sera le troisième par ordre de mérite ; passant ensuite au second, nous arriverons ainsi au premier, c'est-à-dire à celui qui a obtenu la médaille d'or.

Le mémoire n.° 3 est de M. Guyénot, né à Cesancey, mais actuellement principal au collége de Châlon-sur-Saône. Notre compatriote était sur son terrain. Il convenait au principal du collége d'une ville importante, qui n'est point étrangère aux sciences, de sentir tous les avantages de l'instruction ; aussi son mémoire dénote-t-il l'homme éclairé et philantrope.

Pourquoi, se méprenant sur le sens du programme, l'auteur a-t-il paru penser qu'il fallait s'adresser seulement aux habitants de la campagne ; c'est à la ville

comme au village, qu'il convient de rendre l'instruction facile.

Après cette erreur assez grave, la commission a cru reconnaître que M. le principal avait conservé ce ton légèrement dogmatique qui appartient au professorat, et qui n'est peut-être pas celui qu'il fallait faire entendre aux pères de famille et aux enfants de la classe populaire.

A ces deux premières imperfections, il faut ajouter celle de s'être trop peu appesanti sur la nécessité pour les enfants, de suivre les écoles sans interruption, pendant tout le cours de l'année. Il fallait en indiquer les moyens praticables, et disserter plus longuement sur cette partie essentielle du programme.

En général, M. Guyénot a paru être trop précis ; c'est vous dire, Messieurs, que la commission a regretté qu'un ouvrage écrit avec soin, toujours bien pensé, ne fût pas plus étendu. La brièveté ne convient qu'aux écrits empreints d'une désespérante médiocrité.

Ai-je besoin de vous dire que M. Guyénot, satisfait du prix qu'il a obtenu, a ajouté à des talents incontestés, le mérite d'une modestie qui lui fait honneur.

Le mémoire n.° 2, qui a obtenu la médaille d'argent, appartient à un de nos confrères connu depuis long-temps comme un homme éclairé, ami d'une sage philosophie, ayant su reconnaître de bonne heure les besoins et les nécessités du temps dans lequel il vit, et qui a noblement consacré ses loisirs et les fruits de son expérience, au bonheur et à l'instruc-

tion des hommes et particulièrement de la jeunesse.

Le mémoire de M. Ducret est plein d'idées saines sur les avantages de l'instruction. Pour se mettre à portée de la classe de la société pour laquelle il allait écrire, l'auteur place sur le devant du tableau un pasteur qui honore son ministère par les vertus et les connaissances qui devraient se trouver chez tous les hommes appelés à exercer les fonctions honorables du sacerdoce. Cette idée était lumineuse, et promettait un développement de principes propres à faire sentir aux pères et mères, comme aux enfants, l'impérieuse nécessité de l'instruction et indiquer les moyens les plus faciles pour y arriver.

Écoutons le rapporteur de la commission :

Le curé Brunod se met en scène, dit-il ; on le voit agir et parler : il accoste dans la rue un de ses paroissiens, l'entretient de ses jeunes enfants ; il réunit à la cure les pères les plus prévenus contre l'instruction, et jusque dans l'église il vient intéresser la conscience des chefs de famille sur ce devoir sacré.

Après avoir vu le bon curé entouré de ses ouailles, il disparaît tout à coup pour faire place à des maximes générales. Ces maximes sont sages, exprimées avec talent, mais souvent elles sont peu en rapport avec la matière ; ce sont les anneaux égarés d'une belle chaîne qui s'est rompue.

A côté de ce défaut d'homogénéité, se trouve une lacune importante : l'instruction à donner aux femmes est oubliée : cette faute de l'auteur est sans doute involontaire ; il a cru, peut-être, que les principes proclamés par lui étaient applicables aux deux sexes, ce

qui n'est pas d'une vérité assez absolue pour excuser cette omission.

Malgré les taches légères que la commission a signalées, la médaille d'argent a été décernée à M. Ducret : récompense bien faible pour un mérite réel et pour une longue persévérance dans la voie du bien. M. Ducret peut compter sur un prix bien plus flatteur, l'estime et l'affection de tous ceux qui ont été à même de l'apprécier.

Nous arrivons, Messieurs, au mémoire n.° 1, qui a pour titre ces mots : *Une école de plus, une prison de moins !*

Voilà les sentiments de l'auteur révélés : ils annoncent déjà les mouvements passionnés d'une bienveillante philosophie.

Ici, Messieurs, la commission s'est trouvée surchargée de richesses. Non-seulement elle reconnaissait que les vœux du Conseil général et les conditions imposées par le programme avaient été accomplies, mais elle ne pouvait se dissimuler que l'arbre était trop vigoureux, que des branches parasites absorbaient une sève utile, et que l'excès de la végétation détruisait cette symétrie bien entendue, qui appartient à une culture soignée avec méthode et intelligence.

Aussi la commission n'a-t-elle pas hésité de signaler comme devant être supprimés :

1.° Une épître que l'auteur adresse à son livre ;

2.° Une espèce de préface, introduite pour justifier la marche adoptée ;

3.° Un appendice qui contenait le développement

d'un projet de loi supplémentaire à celle du 28 juin 1833. Rien de plus étranger aux intentions du Conseil général, et au programme de la Société;

4.° Quelques parties de chapitres relatifs au préventions contre la vaccine, aux dangers de sonner les cloches pendant l'orage et aux condamnations de la cour d'assises;

5.° Enfin, quelques propositions qui appartiennent à un ordre d'idées inadmissibles dans le cercle où l'auteur les a placées; tels sont certains passages très courts, il est vrai, sur l'origine du langage, sur l'histoire du christianisme et sur l'invasion des Sarrasins.

Ces défauts, Messieurs, signalés par la commission, ne peuvent appartenir qu'à une tête remplie d'une foule de connaissances: on est enclin à la prodigalité quand on possède un fonds presque inépuisable, mais le défaut d'ordre peut altérer la fortune la plus brillante.

Rassurons-nous, Messieurs, M. Houry était trop riche de ses propres fonds pour ne pas faire, sans efforts, les retranchements demandés. Il s'attendait bien à ne recueillir le prix de son travail, qu'après avoir payé quelques tributs à la sévérité de ses juges, et ceux-ci ont été d'autant moins indulgents, qu'ils craignaient moins de ruiner l'auteur: heureuse position que celle de rester très riche après avoir perdu le tiers de sa fortune.

La commission n'a point borné à des retranchements sa sévère investigation. Après avoir dérangé l'ordre des matières établi par l'auteur, elle en a indiqué un autre plus rationnel, et M. Houry, sans con-

testation, s'est soumis aux désirs raisonnés de la commission.

C'est aussi d'après ces observations que l'auteur s'est hâté de changer quelques lettres initiales, qui auraient pu prêter à des interprétations, tant l'envie de blesser était loin de son cœur.

Ainsi réduit, le mémoire de M. Houry reste encore le plus étendu et le plus substantiel de tous ceux qui ont été présentés au concours. C'est dans ce mémoire surtout, que se trouvent accomplies les intentions sages et élevées du Conseil général, les prescriptions du programme de la Société.

L'auteur a saisi habilement cette forme variée qui prévient l'ennui, cette allure vive et simple qui soutient l'attention et alimente la curiosité. Tour à tour grave ou léger, sans être jamais pédant, il apprend à l'instituteur l'importance de ses fonctions, au magistrat ses devoirs de surveillance, au père les regrets qu'il se préparerait en négligeant l'éducation de ses enfants, aux enfants surtout, cet avenir sans bornes pour l'homme instruit, n'importe le point d'où il est parti.

Ce mémoire, Messieurs, c'est un véritable drame dont chaque scène conduit au but, les avantages de l'instruction.

Je voudrais, Messieurs, vous présenter ici une analyse rapide du mémoire réduit, comme je viens de vous l'expliquer, mais la tâche serait trop longue, et je craindrais de remplir trop imparfaitement votre attente. D'ailleurs, vous le lirez bientôt, Messieurs, il ne tardera pas de sortir des presses de l'imprimeur

pour recevoir la plus grande publicité, et nous avons la confiance que votre assentiment confirmera nos justes espérances.

Messieurs, en décernant à M. Houry une médaille d'or dont sa généreuse volonté a réduit la valeur à 300 francs au lieu de 400 pour satisfaire à une dépense utile, nous proclamons, sans crainte d'être démentis, que la récompense s'adresse non-seulement au savant distingué qui n'est étranger à aucune branche des connaissances humaines, mais elle est encore le prix mérité par l'homme de bien, par le patriote éprouvé, par l'administrateur passionné pour le bien public, et, s'il était permis de révéler des vertus privées, par l'homme accompli dans cet intérieur si délicieux à connaître.

Je compterai long-temps au nombre des beaux jours de ma vie, celui où il m'est permis d'offrir, au nom du Conseil général, une médaille d'or à celui dont on doit ambitionner l'amitié, et honorer les talents et les vertus.

La médaille d'or a été remise à M. Houry, celle d'argent à M. Ducret, et celle de bronze à M. Guyénot, de Cesancey, principal au collége de Châlon-sur-Saône.

M. Houry a répondu au nom des trois vainqueurs :

Messieurs,

Nous acceptons avec reconnaissance le témoignage d'estime que la Société d'Émulation nous décerne en

ce jour. Nous le compterons comme un des plus beaux jours de notre vie, non pas que ces médailles soient pour nous la récompense d'une œuvre littéraire, mais parce qu'elles nous rappelleront plutôt une bonne action qu'un bon écrit. A ce titre, nous sommes les représentants de tous ceux qui ont bien voulu concourir et dont les intentions étaient aussi pures que les nôtres. A ce même titre, nous devons renvoyer l'honneur de nos utiles compositions au Conseil général qui a eu l'heureuse idée de soumettre à un concours la fréquentation des écoles, cette question vitale des sociétés modernes. Nos descendants béniront un jour ce Conseil général, et le remercieront du mouvement imprimé par lui à l'instruction élémentaire. Cette instruction ne se bornera pas comme aujourd'hui à l'acquisition de l'instrument qu'on appelle la lecture et le calcul, meuble inutile si l'on ne s'en sert pas. Elle ira plus loin, et l'enseignement des sciences agricoles, industrielles et commerciales, mettra tous les hommes en état de progrès, dans les campagnes comme dans les villes.

Heureux nos conseillers généraux, parce qu'ils ont acquis l'estime et l'affection des Jurassiens, heureux ceux qui ont répondu à leur appel. La pensée, la parole et l'action, voilà les trois degrés du bien et du mal ; bien penser, bien parler, bien agir, voilà le but que se propose l'honnête homme sur la terre. Vous avez jugé que les deux premiers points sont remplis. Il ne reste plus que de mettre en pratique les théories que nous avons développées. C'est l'action qui ne manquera point sans doute à cet œuvre. C'est l'action

que la Société déterminera par de nouvelles récompenses. Plus de 800 personnes, de l'un et l'autre sexes, exercent ces nobles fonctions d'instituteurs et d'institutrices, dans notre département. Quel grand bien produirait la distribution annuelle de médailles d'argent et de bronze, décernées en prix à ceux dont les écoles seraient fréquentées pendant toute l'année dans des communes rurales, et qui obtiendraient le plus de succès dans leur enseignement.

Nous pensons, Messieurs, qu'en appelant sur cet objet l'attention de la Société, et en prenant l'initiative, nous continuons l'œuvre de la bonne pensée du Conseil général; vous la saisirez, Messieurs, avec ardeur, et l'œuvre de la parole, dont nous avons essayé de colorer cette pensée, sera dignement couronnée par l'émulation que cet utile concours entretiendrait parmi les agents de l'instruction primaire.

Nous livrons cette idée à la maturité et à la sagesse de vos réflexions; puissiez-vous y trouver quelque prix et l'accueillir comme un faible témoignage de notre reconnaissance.

M. Ducret a lu ensuite un mémoire sur l'utilité, pour les ecclésiastiques de nos séminaires, de joindre à l'étude de la théologie, celle des diverses connaissances que leur ministère dans les paroisses leur permet de propager ou d'utiliser en faveur des classes peu fortunées; nous allons donner l'analyse, faite par son auteur, de ce discours qui a été écouté avec beaucoup d'intérêt.

L'homme qui aspira à l'honneur de donner son nom à notre siècle, et posséda, au plus éminent degré, l'instinct de tout ce qui est grand et utile, dans l'un des courts instants où le génie du conquérant semblait s'effacer devant le génie du législateur, s'était proposé d'établir dans chaque séminaire une chaire de médecine et de jurisprudence.

Encouragé et fortifié par une autorité aussi imposante, qu'il nous soit permis de vous soumettre quelques observations sur l'utilité de joindre à l'étude de la théologie, dans les séminaires, les connaissances pratiques dont l'application peut le mieux se concilier avec les devoirs et les fonctions du sacerdoce.

L'adolescence et la jeunesse, ces époques les plus heureuses de la vie, sont aussi les plus fécondes en succès et en résultats avantageux, lorsque l'énergie dont elles sont douées est dirigée dans l'intérêt de notre bonheur et de celui de nos semblables, ou vers le but commun de notre destination. Le meilleur moyen d'y arriver, dans l'état actuel de la civilisation, c'est de stimuler et de perfectionner nos facultés intellectuelles par des travaux variés et par des études fortes, sagement combinées, afin que les mauvaises passions ne détournent pas l'activité du jeune âge au préjudice du repos, de la santé, des mœurs, et, par conséquent, au détriment de la vertu et du bonheur.

L'esprit, comme le corps, a besoin d'exercice, de secousses et de mouvement, car la vie est un foyer qui s'éteint faute d'aliment. « La variété, dit le docteur Alibert, est un besoin de nos sens. Les sensations

sont pour nos organes ce que les attitudes sont pour nos membres qui ne peuvent en soutenir de trop prolongées. La nature, ajoute-t-il, ne s'anime que par la diversité : elle s'éteint dans la monotonie. » Un savant médecin anglais prétend *que le changement d'idées est aussi nécessaire que l'exercice. Quand l'ame reste fixée sur un objet, et particulièrement sur un objet désagréable, toutes les fonctions du corps en sont troublées*. De là naissent l'affaiblissement de l'esprit, le relâchement et l'irritation des nerfs et de l'estomac. De là sont venues les dénominations de *gastrite*, d'*entero-gastrite* : telle est aussi la source d'un grand nombre de maladies opiniâtres et dangereuses.

Le changement d'objets d'application, soutient, réveille l'attention, délasse l'esprit, le tient en haleine et produit ce mouvement de sur-excitation si favorable au génie, tandis que l'uniformité des travaux intellectuels produit à la longue l'indolence et l'engourdissement de l'ame, et peut, avec le temps, devenir une prédisposition à la monomanie. Si, comme l'a dit un poète :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité,

L'uniformité peut aussi devenir la mère de l'oisiveté, source de la plupart des désordres physiques et moraux qui affligent la pauvre espèce humaine.

Quelques séminaristes cherchent, il est vrai, d'agréables distractions en renouvelant connaissance avec nos auteurs classiques, et en repassant dans leur mémoire les chefs-d'œuvre d'imagination et d'éloquence naguères offerts à leur étude ainsi qu'à leur admira-

tion. D'autres, tourmentés par le besoin d'ajouter de nouvelles richesses à celles qui doivent composer le trésor de leurs espérances et de leur avenir, et pensant que les sciences sont sœurs et ne brillent jamais d'un plus grand éclat qu'en se donnant la main, se livrent avec ardeur aux admirables découvertes des Newton, des Descartes, des Laplace, des Monge, des Buffon, des Cuvier, des Saussure, des Laverdier, etc. Quelques-uns aussi, mais dont le nombre est presque imperceptible, s'imaginant servir les intérêts de la religion en acquérant de nouveaux moyens d'être utiles à l'humanité, ne craignent pas de s'avancer dans le labyrinthe du droit et de la médecine. Mais combien en est-il qui réunissent à l'étude de la théologie les connaissances variées dont nous venons de parler? elles n'ont pas même le droit d'asile dans nos séminaires ; les élèves qui se livrent aux sciences stigmatisées par l'épithète de profanes, ne peuvent le faire que d'une manière furtive et à la dérobée, pendant les moments destinés au repos.

Oh ! combien il est regrettable que nos jeunes séminaristes, cédant peut-être à la crainte d'encourir le blâme de leurs supérieurs, ou mus par un sentiment exagéré de leurs devoirs, s'obstinent à refuser à la théologie l'appui des connaissances humaines qui ont le plus de rapport avec la nature des fonctions ecclésiastiques ! Funeste erreur, aussi préjudiciable aux individus qu'elle est nuisible à la science et à la religion, surtout dans un siècle qui s'enorgueillit de sa civilisation, et dans une province jadis si renommée par le savoir et les vertus de son clergé !

Ne serait-il pas à propos aujourd'hui de faire une prompte justice d'un préjugé qui tend à rabaisser les ministres de nos autels au-dessous des cénobites du moyen-âge, dépositaires du feu sacré de la science? Si le clergé français veut exercer une haute influence sur le bonheur des peuples et la prospérité sociale, s'il veut entourer le culte de tout le respect qui lui est dû, enfin s'il veut remplir la sublime destination à laquelle il est appelé, il ne peut le faire qu'à une seule condition, c'est de se mettre plutôt à la tête qu'au niveau de la civilisation.

Pourquoi se bornerait-on au seul enseignement de la théologie pendant l'intervalle des quatre années que des jeunes gens, préparés à tous les genres de succès, sont forcés de rester dans nos séminaires? L'étude du dogme et de la morale sera-t-elle moins prompte et moins parfaite lorsqu'on y joindra les connaissances dont la réunion peut seule mériter à celui qui les possède, le titre d'homme éclairé? Le séminariste sera-t-il moins bon casuiste parce qu'il saurait allier à l'étude des lois religieuses celles de nos lois civiles? Il n'est personne qui n'ait connu des ministres des autels réunissant des connaissances en droit, en médecine et même en agriculture. Eh bien! rendons justice à la vérité et convenons que ces ecclésiastiques, pour être plus instruits que leurs collègues, n'en sont pas moins de dignes ministres de l'évangile. Non, non, la religion ne proscrit aucun genre d'instruction utile à l'humanité, et elle réclame l'appui et le secours de toutes les connaissances humaines qui peuvent faciliter l'exercice de la charité, cette vertu fondamentale du christianisme.

A l'école polytechnique, cette riche pépinière de savants que l'univers nous envie, et qui vont répandre d'un pôle à l'autre l'amour de la science et l'estime du nom français, l'étude des sciences ne se prolonge pas au-delà de deux années, et cependant ce court espace de temps suffit au plus grand nombre des élèves pour les mettre au courant des hautes connaissances humaines, et pour les voir bientôt remplir avec succès les diverses carrières auxquelles ils sont appelés. Leur exemple, appuyé par l'expérience, a prouvé que nos facultés intellectuelles se déploient et s'aggrandissent autant par une application soutenue que par la variété des exercices. Dans nos colléges, l'étude des langues anciennes a bien moins pour objet d'en acquérir l'usage, que de développer l'intelligence de manière à pouvoir la diriger vers un but particulier ou une science spéciale. L'étude de la théologie ne forme pas à elle seule un bon ministre des autels, comme la connaissance des langues ne suffit pas pour faire le vrai savant. Ces avantages isolés et même réunis ne mettent pas toujours les hommes constitués en dignité à l'abri du reproche d'ignorance. Cherchons donc à préserver les respectables fonctions du sacerdoce des atteintes qu'un sentiment hostile pourrait porter à la considération qui lui est nécessaire.

Nous nous garderons bien de nier qu'avec le secours de la foi, on puisse opérer des prodiges; mais on avouera que pour devenir efficace (par le temps qui court), il est de toute nécessité que cette même foi soit éclairée et communicative.

L'expérience de tous les siècles a prouvé que les

hommes supérieurs dans une science spéciale, étaient presque toujours ceux qui possédaient une instruction étendue, variée et profonde. Tels étaient, dans l'ordre du clergé, les Augustin, les Jérôme, les Fénélon, les Bossuet. Si nous portons nos regards vers une sphère plus élevée, nous verrons que les apôtres, ces hommes aux sens grossiers, sortis des classes les plus obscures de la société, se virent subitement illuminés par l'éclat des dons du Saint-Esprit ; mais qu'ils ne furent appelés à la mission divine de prêcher et de convertir, qu'après avoir été élevés par la science et la vertu au-dessus des hommes qui les environnaient.

C'est parce que ce prodige a cessé de se reproduire en faveur des successeurs des apôtres, qu'il devient nécessaire aux intérêts de la religion et de l'humanité que l'homme destiné à conduire ses semblables dans le chemin de la vertu, soit armé du flambeau capable de les diriger au milieu des ténèbres de l'ignorance et de la perversité. Ce n'est point aux hommes privés de la vue qu'il appartient de servir de guides aux aveugles, et encore moins à ceux qui se croient et se disent clairvoyants, surtout dans un siècle que l'on a l'orgueilleuse prétention de nommer un siècle de lumières.

Or, puisqu'on reconnaît généralement l'utilité de joindre à la théologie l'étude des autres sciences, si l'on demande quelles sont celles qui nous paraissent mériter une préférence décidée, nous répondrons que ce sont les sciences qui ont le plus de rapports avec les fonctions, les principes et l'esprit du sacerdoce, et offrent le plus de moyens et d'occasions de faire le bien, d'exercer la charité, et d'user d'une salutaire

influence sur le bien-être moral et matériel des hommes, et surtout de ceux qui sont les moins favorisés de l'éducation, de la fortune et des autres bienfaits de la providence sociale. Ces sciences sont : la jurisprudence, la médecine, l'agriculture.

M. D. Monnier a lu ensuite quelques fragments d'une notice historique intitulée : *Lacuson, épisode des guerres de la Franche-Comté au XVII.e siècle.*

Il a pris pour épigraphe ces jolis vers de M. Gindre de Mancy, notre confrère :

Seul dans le vieux manoir à sa garde commis
Superbe il résistait ; de ces nobles contrées
Seul il revendiquait les franchises sacrées,
Et par sa fière audace et ses brillants exploits,
Vengeait avec honneur l'orgueil du nom comtois.

Un littérateur distingué se proposait de faire de Lacuson le héros d'un roman dans le genre de Walter Scott. Il l'aurait représenté couvert de la peau du renard, quand celle du lion lui devenait inutile. Mais la vérité historique souffre de cet alliage avec la fiction romanesque, et nous applaudissons aux efforts de M. Monnier, de nous peindre ces époques désastreuses, ces guerres terribles, qui nous ont rendus Français, avec cette vérité historique, ces couleurs et ce vernis des mœurs de la Franche-Comté, qui n'excluent point le style pittoresque. Nous félicitons encore notre savant confrère de la franchise avec laquelle il signale le patriotisme, la tiédeur et la félonie des hommes

sur qui reposait alors le pouvoir. Cet épisode serait digne d'être imprimé, il renferme une foule de renseignements inédits peu susceptibles d'analyse. Nous tâcherons dans ce compte-rendu des travaux de la Société, d'en extraire les passages les plus saillants, en marquant de guillemets ce que nous emprunterons directement à l'auteur.

Il commence par des considérations générales sur la nationalité francomtoise dont Lacuson était le véritable type. On signale dans cette espèce d'introduction les antipathies engendrées par les hostilités de toutes les époques entre les vaincus et les vainqueurs, et transmises de génération en génération dans plusieurs localités de la province, au point que le nom de *Romain* est encore une injure quand on en apostrophe un habitant de Cinquétral ou d'autres montagnards des environs de Saint-Claude.

C'est au sein de ces montagnards patriotes, à Longchaumois, et à la veille des guerres désastreuses et sanglantes du commencement du XVII.e siècle, que naquit Claude Prost, dit *Lacuson*. Laissons à l'auteur le soin de discuter les titres de noblesse ou de servitude de cet illustre personnage. Lacuson, en langage rustique du pays, signifie le *souci*, la *sollicitude* ; et voilà que sur cette donnée on se persuade qu'il avait acquis ce surnom comme une preuve honorable de son zèle dans l'état de domesticité par lequel il aurait commencé sa carrière. Quand le peuple, toujours ami du merveilleux, veut illustrer quelqu'un de ses favoris, il se plaît à chercher son origine dans un rang obscur. M. Monnier fait observer que dans un acte authentique,

passé le 7 juin 1646 à Saint-Claude, Lacuson est désigné comme noble. Le brevet de gouverneur du château de Saint-Laurent-la-Roche, daté de Bruxelles, le 20 janvier 1642, porte expressément qu'un poste de cette importance ne pouvait être confié qu'à une personne *idoine et qualifiée*.

Les détails dans lesquels entre l'auteur sur les premières campagnes du redoutable partisan en 1636 (la même année du siége de Dole par le premier des Condé), nous font connaître une guerre d'extermination des plus barbares, qui avait été organisée par la politique plus cruelle encore du cardinal de Richelieu. Nous voyons par des traits de férocité commis de la part des agresseurs, que si Lacuson se fit alors un nom si redoutable, c'est qu'il avait aussi vengé sa nation par de sanglantes représailles. Mais on ne peut citer de lui des traits semblables à ceux de son antagoniste Lespinassou, capitaine des *Gris*, c'est-à-dire des Bugistes, qui mettait tout à feu et à sang, et qui, dans ses expéditions contre les *Cuanais* (finale de *Séquanais*), remplissait ses poches de doigts de femmes, qu'il avait coupés pour en avoir les anneaux.

« Dans une autre rencontre, un gros de *Cuanais*
« fut surpris, en nombre inférieur, entre le village
« de Monestier et le Pont-d'Enfer, et se vit contraint
« de mettre bas les armes devant une troupe de
« Champ-Fromerans et de Montangers (1). Partout

(1) C'est-à-dire les habitants de Champ-Fromier et de Montange, arrondissement de Nantua.

« on respecte la vie du captif désarmé ; ici, dans
« cette guerre impie, les lois de l'humanité n'étaient
« plus connues. Berrod-Vally, de Montange, mon-
« trant du doigt un des prisonniers, s'écrie : voilà
« celui qui a tué mon père ? — Rends-lui la pareille,
« lui répond le chef. Aussitôt Vally, armé d'une
« pioche, en assène un coup sur la tête de l'homme
« qu'il a désigné ; puis, implantant la pointe de son
« instrument aratoire dans la poitrine du malheureux,
« il le traîne mourant jusqu'au Pont-d'Enfer, d'où
« il le lance au torrent. Que dis-je ? Tous les autres
« vaincus sont amenés au même lieu ; on les range
« sur les bords du pont, le dos tourné au gouffre; et,
« d'un coup de massue qu'ils reçoivent chacun sur le
« sein, ils sont tour à tour renversés dans l'abîme.
« Le spectacle de cette scène atroce ne s'est pas en-
« core effacé de la mémoire des montagnards juras-
« siens : ils ne passent jamais sur le Pont-d'Enfer sans
« contempler avec une émotion pénible la profondeur
« du précipice, et sans s'écrier : Voilà où les Gris
« ont fait sauter nos pères ! »

Le consciencieux écrivain ne perd aucune occasion de combattre les traditions fabuleuses qui se rattachent à la mémoire de Lacuson ; il repousse avec force le conte ridicule qui le fait curé de Saint-Lupicin, et qui le représente célébrant la messe avec deux pistolets sur l'autel. Le capitaine était marié depuis 1632.

M. Désiré Monnier amène ensuite sur la scène un guerrier, gentilhomme de la Savoie, César du Saix, baron d'Arnans, seigneur d'Onoz et de Vire-Châtel, qui ne fait que passer en triomphateur dans le Jura et

qui disparaît au premier revers de fortune. « Brave « comme son épée ou comme son nom, il fit assez « pour donner de son génie et de son cœur une haute « idée à ses contemporains. » Mais l'envie et l'esprit de discorde se mirent bien vite à sa poursuite, et il se découragea. Lacuson se l'était donné pour chef, et pendant les expéditions de 1639 contre les Suédois de Saxe-Weimar, l'éclat de sa réputation s'était éclipsé derrière l'épée du maître-de-camp.

« Le héros savoyard, qui ne craignait pas d'affronter « loyalement l'ennemi de son maître sur le champ « d'honneur, dédaigna de lutter contre ses ennemis « personnels, dans les sourdes menées de l'intrigue. « Dès l'année suivante il quitta sa patrie adoptive « pour retourner à ses Alpes natales (1) ; et son nom « ne retrouva bientôt plus sa place dans la bouche du « peuple comtois, tandis que celui de Lacuson n'a « pas cessé d'y retentir. C'est ainsi que les traditions « ont sauvé du gouffre de l'oubli un soldat de fortune « que l'orgueil nobiliaire lui dévouait, et qu'elle y a « au contraire laissé tomber le guerrier gentilhomme « que sa naissance et son grade devaient préserver de « cette chute profonde. »

Lacuson reparaît sur la scène. On le voit défendant le château de Montaigu, battant les garnisons fran-

« (1) Le 18 juin 1641, il prit du service sous les ordres « du prince Thomas, régent des états de Savoie, général « du roi d'Espagne en Piémont, et devint colonel du ré- « giment de Bourgogne-Cavalerie, pour S. M. C. à Yvrée. »

çaises de Bletterans, Courlaoux et Saint-Laurent réunies, surtout auprès du camp romain de Coldres, dont le village fut brûlé, et les mettant en déroute sur les bords de la Vallière, depuis Vatagna jusqu'au pont de Montmorot. Il reprend sur l'ennemi, à la fin de 1641, le château de Saint-Laurent-la-Roche.

« Dans ses fréquentes excursions sur le duché de « Bourgogne, Flacey, Savigny-en-Revermont, Fron- « tenaux et d'autres territoires de ce parage furent en- « core témoins de son audace. Partout harcelé et battu, « son adversaire lui laissait quelquefois le champ « libre, plutôt que d'en venir aux mains; de sorte que « le redoutable partisan finit par s'engager dans les « plaines avec un petit nombre des siens et toutefois « avec une étonnante sécurité. Un jour qu'un déta- « chement de la garnison de Dole s'était avancé jusque « dans les environs de l'abbaye du Miroir pour les « fourrager; averti de l'entreprise, le commandant « de Saint-Laurent-la-Roche, suivi de quelques ca- « valiers déterminés et d'une partie de ses gens de « pied, se joignit à l'expédition. Il s'en revenait, sur « le soir, chargé de butin, lorsqu'il se voit cerné, du « côté de Maynal, par quatre cents paysans de Fron- « tenaux et de Montpont, par quarante cavaliers de « la compagnie de Courval, accourus de Cuiseau, et « par quatre-vingts soldats de ligne et de milice bour- « geoise de cette ville. Séparé de son infanterie, et « n'ayant alors autour de lui que neuf cavaliers, que « fera-t-il? Se rendra-t-il, le fier partisan? Passera- « t-il sur le ventre à plus de cinq cent vingt hommes « armés, dont il est l'unique but? Il ne délibère pas

« un instant : son imperturbable sang-froid faisant « passer toute sa résolution dans le cœur de ses satel-« lites, il fond l'épée à la main sur les carabiniers de « Courval, qui prennent son audace pour un coup de « désespoir, les renverse épouvantés sur les fantassins « et sur les paysans, et, s'ouvrant un passage san-« glant à travers cette mêlée, regagne sain et sauf « les hauteurs de son fort. Il pouvait bien, le brave ca-« pitaine, se glorifier avec ses camarades, d'être si ad-« mirablement sorti de cette périlleuse aventure. Le « lendemain, on releva sur le champ de bataille quatre-« vingts cadavres, sans compter les morts que les gué-« rillas bressans avaient laissés en fuyant par les bois. »

A la suite de ces faits d'armes la scène va changer tout-à-fait.

« Nous avons suivi le défenseur de nos foyers dans « les durs travaux de la guerre ; voyons maintenant « de quelle manière il supporte les loisirs de la paix. « Ce n'est pas assez pour le bien connaître, d'avoir « admiré un homme sous la cuirasse, il faut savoir « ce qu'il devient lorsqu'il la dépose.

« On est revenu, dit-on, de ce bon temps classique « où, dès qu'il s'agissait d'une célébrité, on ne devait « rappeler d'elle que ce qu'elle avait eu d'héroïque « et de pur ; en se rapprochant de la nature, sous le « règne qui sera peut-être passager du romantisme « actuel, nous voulons voir de plus près nos modèles, « au risque de leur trouver des imperfections ; car « enfin c'est une consolation pour les faibles, que de « découvrir dans les forts quelques points de rap-« prochements. »

« Le déshabillé du héros ne le dégrade point :
« J'aime à voir Lacuson descendre en petit uniforme,
« de ses remparts crénelés pour se mêler de temps en
« temps à la peuplade ; j'aime à le voir, homme simple
« et facile, accepter les honneurs du parainage sous
« la chaumière, hanter les fêtes patronales du voi-
« sinage ; tremper sa moustache dans un rouge-bord,
« chez ses compères ou chez son curé ; assister à la
« messe de paroisse ; et je lui pardonne de bon cœur
« de manquer les vêpres, de couvrir son front noir
« et cicatrisé d'un masque pour courir les rues le jour
« de carnaval, ou de sourire en passant à la jeune fille
« à qui son regard a fait peur. »

On commence à découvrir la source des inimitiés qui vers le milieu du XVII.e siècle, poussèrent Lacuson sous la hache du bourreau. Marc de Montaigu et le procureur-général Dagay, tous deux partisans secrets de la France, avaient juré la perte du plus ferme soutien de l'Espagne. Ils avaient fait jouer dans l'ombre tous les ressorts les plus capables de le renverser.

« Une enquête secrète fut dirigée contre lui (1),
« Gevingey en fut le foyer ; Marc de Montaigu, sei-
« gneur de cette terre, y résidait. C'est chez lui que
« Dagay, procureur-général du parlement, vint en-
« tendre les témoignages accusateurs, et montrer la
« partialité la plus révoltante à l'accomplissement de
« la commission la plus délicate. On paya des misé-
« rables pour attester d'odieux mensonges, et l'on

« (1) Vers les mois d'avril ou de mai 1659. »

« s'emporta jusqu'à la colère contre des témoins as-
« signés qui refusaient de joindre l'autorité de leurs
« dépositions au faisceau de ces calomnies (1).

« L'accusé fut appelé par-devant la cour souveraine
« pour se défendre ; on se saisit de sa personne ; on
« le jeta dans les cachots.

« Cependant notre sénat, prenant en pitié cette in-
« fortune, ne trouva pas de sa dignité de souffrir à sa
« barre le plus célèbre soutien des armes du roi, le
« plus dévoué des fils de la patrie, avant qu'il eût
« le temps de recueillir les preuves de sa justifica-
« tion : elle agit noblement envers lui, elle lui ren-
« dit provisoirement la liberté sur parole.

« Rentré dans sa maison de Montaigu (car il avait
« été remplacé dans son commandement au poste de
« Saint-Laurent-la-Roche, jusqu'à l'issue de cette
« malheureuse affaire), il y fit procéder à une contre-
« enquête. Un avocat-général de grande distinction,
« qui depuis fut élevé à la présidence, Jean-Jacques
« Bonvalot, de l'Étoile, fut chargé de cette com-
« mission. Elle dura neuf jours (2). On y entendit
« soixante-huit témoignages particuliers et les attesta-
« tions de vingt communautés qui s'étaient fait repré-
« senter chacune par trois échevins (3). Il s'éleva de

« (1) Cela résulte surtout de la déposition de Denis Mat-
« trot, de St.-Laurent-la-Roche, pages 146 et suivantes de
« la grosse de contre-enquête. »

« (2) Du 27 août au 4 septembre 1659. »

« (3) Lons-le-Saunier, Montmorot, Conliége, Perrigny,
« Revigny, Saint-Maur, Bornay, Vernantois, Macornay,

« cette masse de déclarations un concert d'hommages
« rendus au beau caractère de Lacuson, à sa vaillan-
« ce, à son zèle pour la bonne cause, à sa générosité,
« à sa modération, à sa douceur même; et tout le
« monde fut unanime à le proclamer, *après Dieu, le*
« *Sauveur de la patrie.*

« Quels étaient donc les griefs? Autant qu'il est
« possible de les apercevoir à travers la contexture
« des témoignages invoqués pour la défense (car le
« temps n'a pas conservé l'enquête de l'accusation),
« c'étaient des actes de violence portés au dernier ex-
« cès, le rapt, l'attentat aux mœurs, le viol et l'as-
« sassinat. »

L'ouvrage de notre savant confrère donne la réfutation de ces griefs. Elle est très intéressante, elle est un résumé rapide de la contre-enquête et une peinture des mœurs de l'époque. M. Monnier ajoute un curieux épisode, où figurent les sorciers et sorcières qui avaient été lancés contre Lacuson. La vindicte publique s'apaisa; et cette affaire, qui pouvait avoir des suites très fâcheuses, ne servit qu'à faire connaître les services éminents rendus par Lacuson à la cause espagnole.

On est aujourd'hui fixé sur la conduite du parlement de Dole et sur celle de la noblesse francomtoise dans la guerre de 1668. Les historiens de la province ont craint de s'en expliquer avec franchise, les événements

---

« Courbouzon, Saint-Laurent, Geruge, Alièze, Augisey,
« Rotalier, Lacombe, Grusse, Sainte-Agnès, Cesancey et
« Arlay. »

et les hommes étaient trop près d'eux. M. Monnier dit avec raison que le temps est venu de tout révéler, et de rétablir la vérité des faits sans recourir à de méticuleuses précautions.

« Dunod, après avoir dit que les mandements pour « faire entrer les milices dans les places et dans les « châteaux-forts, le 4 février, suivant la délibération « de la cour, fixèrent cette entrée au 10 seulement, de- « mande si ce fut par équivoque, comme l'a prétendu « le marquis d'Yenne, qui avait été chargé de l'exé- « cution de cet ordre, ou si ce fut par trahison. « C'est un mystère, ajoute notre historien circonspect, « un mystère qui n'a pu être approfondi. — C'était « une trahison, monsieur Dunod, ce n'est plus un « mystère. »

M. Monnier quitte le rôle de biographe pour celui d'historien. On ne trouve nulle part les documents historiques entièrement neufs qui font l'objet principal des paragraphes suivants. Laissons parler l'auteur.

« Le parlement de Dole avait l'air de négocier sé- « rieusement une prolongation de paix entre les deux « Bourgognes, avec un prince qui l'amusait par des « temporisations, d'après l'aveu qu'il en fait lui-même « dans sa correspondance avec les ministres de Louis « XIV; et nos députés ne voyaient pas ou feignaient de « ne pas voir qu'une formidable artillerie se rassem- « blait derrière les murs de Dijon. Parmi ces négo- « ciateurs, le comte Achille de l'Aubepin tenait le « premier rang; homme de cour et doué de sagacité, « il avait pris, dit-on, pour sa compagnie des enga- « gements secrets avec un puissant potentat, à qui

« notre conquête ne pouvait pas échapper. A moitié « comtois par le nom et par les dignités, il était à « moitié français par le sang. Tout français par ses « affections, Achille devait à l'Espagne le titre de « chevalier d'honneur au parlement, la gruerie géné- « rale de Bourgogne et le collier de l'ordre d'Alcan- « tara ; mais il devait à la France sa mère et son « épouse (1). C'eût été le négociateur le plus capable « d'obtenir d'un conquérant irrité, des adoucissements « au sort d'un peuple vaincu ; ce n'était pas celui qu'il « convenait de choisir pour régler la destinée d'un « peuple qui était à vaincre.

« Sur ces entrefaites, nul ordre n'arrivait pour se « préparer à la guerre, mais on prenait secrètement « des sauve-garde (2) ; et quand l'ennemi fut là, on « joua l'étonnement. Les premières missives portant « l'ordre de pourvoir les places fortes et les châteaux

---

« (1) A la veille des hostilités, il avait épousé M.lle de Vau- « becour d'Assonville; sa mère était Louise de la Chambre, « dont le père descendait d'Anne de la Tour-de-Boulogne, « veuve d'un Stuart, et dont la mère était née de Philibert « de Bussy, seigneur de Montjey. »

(2) *Lettre inédite de M.me la comtesse de l'Aubepin à M. le prince de Condé.*

« Monseigneur, dans la confiance que j'ai aux bontés de « V. A. S., je la supplie très humblement pour une sauve- « garde à nos terres en ce pays, et une neutralité pour ma « personne avec un passeport qui s'étende à mes enfants « et à mon train. Je recevrai ces grâces avec tout respect et « estime possible.

« *Signé* D'ASSONVILLE, comtesse DE L'AUBEPIN. »

« de milices et de munitions, sont datées du 4 février « 1668 ; et déjà le même jour dix-neuf mille soldats « étrangers, foulant le sol de la patrie, s'étaient em- « parés de Bletterans, de Poligny, d'Arbois, de Ro- « chefort, de Pesmes et de Marnay (1).

« Des lettres du marquis d'Yenne, gouverneur de « la province, contresignées de Meurgey, secrétaire de « la cour souveraine, et datées du 6, par lesquelles on « ordonne au sieur de Lacuson de conduire à Dole, « pour la défense de cette capitale, le plus de gens « qu'il pourra, ne lui sont remises à Saint-Claude « que le 9 (2), et déjà ce même jour, Dole était blo- « qué par les troupes du duc de Roquelaure. Be- « sançon avait, dès le 7, ouvert ses portes au prince « de Condé, et Salins les siennes au duc de Luxem- « bourg.

« Une autre lettre datée du 4 février, par la- « quelle M. de l'Aubepin (3) ordonnait à Lacuson

---

« (1) Dunod, tome 3, p. 688. »

« (2) Notes manuscrites trouvées parmi les papiers de « Lacuson. Cette observation constate un mensonge du fac- « tum de M. de Laubepin qui dit que Lacuson, sur sa recom- « mandation du 2 février, s'était avancé avec 500 hommes « tirés des garnisons de Saint-Laurent, Montaigu et Bornay, « jusqu'à quatre lieues de Dole, mais qu'ayant appris que « cette ville était investie par les Français, il s'en était re- « tourné.

« (3) Dans son *factum* de justification, M. de l'Aubepin « parle de lettres qu'il avait adressées à Lacuson ; dans « cette circonstance il se garde bien de dire qu'il en re- « tardait l'envoi, et qu'elles étaient intempestives. »

« de pourvoir à toutes les places fortes du bailliage « d'Aval, ne fut reçue que le 13; et déjà ce même « jour Lons-le-Saunier était occupé au nom du roi « de France, Marc de Montaigu (1), qui en était alors « gouverneur, l'ayant livré à l'ennemi; le lende- « main 14, le grand roi, sous les murs de Dole, si- « gnait la capitulation du parlement; et le 19 il entrait « à Gray, complimenté par ces paroles à jamais mé- « morables du maire de cette ville : « *Sire, votre con-* « *quête serait plus glorieuse, si elle vous avait été* « *disputée.* »

« Lacuson avait reçu à Saint-Claude, sa ville na- « tale, les ordres illusoires du parlement; sans doute « l'indomptable guerrier s'efforçait alors de disputer « pied à pied à ses adversaires le sol de la patrie, « lorsqu'on lui apporta de Dole une lettre datée du « 26 février, ainsi conçue (2) :

« *Monsieur de Lacuson, je vous envoie un passe-* « *port pour venir ici incontinent faire soumis-* « *sion et serment, moyennant quoi M. le comte*

« (1) Il reçut le prix de sa trahison en une somme d'ar- « gent qui lui fut comptée à la fontaine des Bauches, entre « Plainoiseau et Arlay. Depuis la réunion de la province à « la France, sa terre de Boutavant fut érigée en août 1679 « en marquisat, autre récompense de ses honnêtes servi- « ces. »

« (2) Cette lettre se trouve parmi les papiers de Lacuson. »

« *de Gadagne* (1) *m'a dit devant M. Jacquart et*
« *M. Borey, que vous seriez le bien-venu; mais*
« *venez promptement, et je vous témoignerai en*
« *toute occasion que je suis votre très affectionné*
« *serviteur,*

« CH., *comte de* L'AUBEPIN (2). »

« Cette lettre d'un sujet félon, que l'opinion pu-
« blique poursuivait du moins de l'odieuse qualifica-
« tion de traître, trouva l'incorruptible serviteur dans
« la ligne de ses devoirs, et ne l'en fit point dévier.
« La soif de l'or qui avait poussé les Montaigu, les
« Watteville, et d'autres seigneurs du pays, à se dé-
« saltérer au trésor de l'ennemi commun, n'avait ja-
« mais dominé le chef des partisans, qui ne vivait pour-
« tant que des fruits qu'il abattait à coups d'épée.

« Car c'est peut-être ici le cas de le dire, le dé-
« sintéressement était une de ses vertus; nous sommes
« assez heureux pour être à même d'en administrer
« la preuve, nous la trouvons dans une lettre (3),

« (1) Le nom de Gadagne est devenu une insulte en
« Franche-Comté, où il est appliqué dans le sens de
« lâche. »

« (2) On a dit dans un annuaire de 1814, que Louis XIV
« avait offert au chef de partisans le cordon bleu, s'il
« voulait se soumettre : la lettre de ce monarque est apo-
« cryphe, elle a si peu le sens commun que je me garde
« bien d'en parler. »

« (3) Lettre de Jean Boivin à Lacuson, du 6 septembre
« 1642, parmi les papiers du capitaine. »

« où le premier magistrat de la province prie M. le « capitaine de s'intéresser à un de ses parents, pri- « sonnier de guerre, et de vouloir bien écrire à cet « officier de la garnison de Cuiseau, que « *pour ma* « *considération, dit-il, vous renvoyâtes si libérale-* « *ment sans rançon*, *bien qu'il vous en eût promis* « *une notable.* »

La constance de Lacuson fixa l'attention du prince Eugène d'Arenberg, nommé par l'Espagne au gouvernement de la Franche-Comté, depuis le 2 mai 1668. Le guerrier eut un commandement plus étendu. Aux bailliages de Lons-le-Saunier et d'Orgelet, on joint encore une partie de ceux de Dole et de Poligny. La ville de Lons-le-Saunier, pour témoigner sa reconnaissance à l'ancien libérateur du bailliage d'Aval, lui offrit une pièce de canon. « Qu'il dut être flatté, « le preux montagnard, dit M. Monnier, d'être après « le duc de Lorraine le second exemple d'un pareil « hommage! »

Suivons l'historien-biographe dans le chapitre où il nous révèle avec franchise la défection de Claude-Paul de Bauffremont, marquis de Listenois, entraînant avec lui soixante gentilshommes du pays, et levant sous l'étendard de la révolte trois cents de ses sujets dans la baronie de Clairvaux. Cette défection, dont l'histoire contemporaine nous fournit tant d'exemples, fait ressortir admirablement la fidélité du guerrier populaire qui domine tout le tableau; comme la pusillanimité et l'inexpérience de don Francisco Gonsalès d'Alvelda, gouverneur de la province, y forme un contraste d'un effet piquant. L'espace nous manque pour

représenter Lacuson dans toutes les positions où son devoir et son patriotisme l'appelaient. Mais nous ne pouvons nous dispenser de suivre ce défenseur intrépide des libertés de la patrie, dans le dernier acte de sa belliqueuse carrière. « Pendant les négociations « qui se faisaient la nuit, sous la tente ennemie (il « s'agit ici de la capitulation de Salins en 1674), et « dont on s'occupa jusqu'au point du jour, l'artillerie « française ne cessa de lâcher des volées de canon sur « la ville.

« Mais ces volées répondaient aux décharges que « faisaient sur les assiégeants les batteries de la tour « de Cicon et de Châtel-Belin, et le bourgeois mé- « content reconnaissait à l'opiniâtreté de la résis- « tance le caractère indomptable de deux capitaines « bien connus par leur antipathie pour la domination « nouvelle. Ces deux imperturbables champions de « l'Espagne et de la patrie, indignés de voir le dernier « boulevard de nos libertés devenir à leur sens l'objet « d'une lâche transaction, s'étaient compris de loin, et « agissant de concert sans s'être parlé, ils osaient « seuls manifester leur désaveu d'un traité pareil, « par la continuation des hostilités pendant la trêve. « Quels étaient ces chefs obstinés ? Le premier, nous « sommes fiers de le connaître à ce trait, c'était La- « cuson. On avait commis à sa garde l'accès de la ville « du côté que menaçait le quartier-général ennemi, « et du haut de la vieille tour de Cicon, il protégeait « la porte Barbarine et celle de Malpertuis. A ce poste « d'honneur, il voulut que l'honneur et lui restas- « sent inséparables : c'est pourquoi, ne prêtant l'oreille

« à aucune représentation de la part d'une timide po-
« pulation qui venait flotter devant lui entre le devoir
« public et l'intérêt privé, il s'était fait le maître de sa
« conduite militaire, dans la gravité de cette conjonc-
« ture, jusqu'à ce que, du moins, un pouvoir légal vînt
« lui reprendre son autorité. L'autre était le capitaine
« Pourtier, qui commandait le fort Belin, et qui
« obéissait aussi aux inspirations de son cœur tout
« espagnol. »

M. Monnier déclare qu'il doit une grande partie de ces détails à M. l'abbé Robin, auteur d'une histoire inédite de Salins. C'est également à notre savant confrère qu'il attribue la découverte de plusieurs traits intéressants du siége de cette ville, par le duc de la Feuillade, au mois de juin 1674.

Nous voyons avec plaisir le soin que prend M. Monnier de citer les sources où il a puisé ; il justifie tout ce qu'il avance par des citations multipliées. Il s'appuie surtout de l'autorité des papiers de famille qui lui ont été confiés par M. Baland, de Lavigny, l'un des derniers descendants de Lacuson, par Mme Baland, fille aînée de cet homme célèbre. Ce que notre confrère rapporte de la bravoure du capitaine Baland, des Pourtier, des Cécile, des Pontamougeard, fait un accessoire essentiel de son œuvre toute patriotique. Il serait à désirer qu'elle fût livrée à l'impression aux frais du département ou de l'état. Cette histoire de Lacuson forme deux tableaux très pittoresques, patriotisme de Lacuson, et guerre d'extermination sous Louis XIII ; fidélité de Lacuson, défection de la noblesse et conquête peu glorieuse de Louis XIV. Dans

ces deux époques de la guerre de trente ans, le héros de M. Monnier ne s'est pas démenti.

Les derniers efforts de Lacuson pour la noble cause qu'il avait embrassée, ont laissé des souvenirs mêlés de fables dont M. Monnier purge la biographie de notre illustre capitaine; et l'examen de documents manuscrits l'ont mis à même de rétablir la vérité des faits. Ce qu'il dit de la baume de Lacuson, près Saint-Romain-de-Roche, et de la baume de la Frânée, près de Crilla, redresse la fausse idée qui commençait à s'accréditer de la mort du célèbre partisan dans une caverne de la Franche-Comté, à l'entrée de laquelle on trouva *une épée* espagnole à côté d'un squelette.

Il est démontré maintenant, que Lacuson est mort à Milan vers l'an 1686, dans un âge fort avancé.

« Jusqu'en 1836, on est allé voir dans la cave de « la maison qu'habita jadis notre illustre compa- « triote, une autre espèce de monument de sa rési- « dence à Montaigu; c'était une cuve extraordinaire, « non par sa capacité, mais par sa construction : ce « vaisseau, disait-on (en y mêlant le merveilleux « qui est toujours de rigueur en pareil cas), était d'une « seule pièce et formé du tronc d'un chêne que la « tarière des siècles ou le tonnerre avaient creusé. « Le temps a repris son ouvrage.

« Les curieux ne reverront plus la cuve de Lacuson, « mais ils iront sans doute visiter le modeste manoir « du héros, auprès duquel le hasard a placé celui de « Rouget de Lisle; et ce ne sera pas pour eux une « chose moins remarquable de trouver si près l'un de

« l'autre deux noms également dignes de la postérité,
« dont l'un nous rappelle les derniers efforts de la
« fidélité vaincue, et l'autre les glorieuses victoires
« des enfants de la patrie. »

M. le docteur Pyot a terminé la séance par la lecture de la notice suivante.

Après le Villars-d'Héria, sur le territoire duquel existent encore quelques débris de la ville d'Antre, un des lieux les plus historiques de nos contrées, c'est évidemment la partie méridionale du val d'Ain, dans le voisinage des communes de Barésia, Champsigna, Soyria, Piételle et Boissia, à l'est desquelles on voit le rocher circulaire qui sépare la plaine de la montagne, et à l'ouest, la rivière profondément encaissée dans un lit sinueux et du plus difficile accès.

Sur une étendue de trois kilomètres, du nord au sud, en ligne droite, s'offrent à la curiosité de l'archéologue plusieurs objets dignes d'arrêter son attention. Ces objets sont : le cône de la Rochette, mamelon situé, par rapport à Clairvaux, dans la plus piquante perspective, et qui de tout temps a été considéré comme un point stratégique, comme un lieu important sur lequel les Romains jadis appuyèrent leur armée en s'établissant dans ces parages, contre les Gaulois révoltés, ou les barbares de la Germanie qui, plus tard, luttèrent vigoureusement contre eux. Cette localité intéressante, au moins dans le moyen-âge, posséda deux églises, et sans doute un château-fort, dont la reconnaissance est constatée par des chartes

trouvées en la possession des abbés de Saint-Claude ; quant à des traces de constructions romaines, M. le conseiller Clerc, qui s'occupe d'une étude très consciencieuse sur les monuments sortant des mains des vainqueurs des Gaules, ne croit pas qu'il soit possible d'en reconnaître dans ce lieu, malgré la puissance des plus anciennes traditions. Il n'en est pas de même sur la partie du rocher directement au sud de Barésia, près du hameau de la Côte ; là, le même explorateur a cru trouver les restes d'un retranchement militaire, non suffisamment défendu d'après les règles de castramétation primitive.

On voit de l'autre côté de la rivière, près de Poitte et de Blye, d'abondantes collections de tuileaux romains, qui font supposer que des *villas* existèrent dans ces contrées ; enfin, on découvre sur la rive gauche des *tumuli* élevés d'espace en espace, sans régularité comme sans symétrie, mais annonçant qu'ensuite d'un engagement très sérieux, d'un combat des plus vifs et des plus meurtriers, plusieurs soldats gisaient depuis bien des siècles sous ces monticules parfaitement semblables à ceux dont le modèle est publié par les auteurs les plus érudits et les plus exercés sur cette matière. Ces sépultures antiques et respectées furent ouvertes ; M. Clerc fit les frais de cette exploration conjointement avec M. Jules Lemire, son beau-frère, et comme j'avais fait connaître au premier ces lieux pleins de souvenirs historiques d'un très haut intérêt, il voulut bien m'admettre à prendre part au plaisir d'exhumer avec lui d'illustres morts, et d'interroger leurs tombeaux ; l'histoire locale, à

laquelle je consacre mes loisirs, exigeait de moi cette participation à des recherches qui, depuis long-temps, ne devaient plus être à faire.

Le *tumulus* qui, sous le rapport du sol, nous parut être le plus propre à conserver les objets qu'il renfermait, fut ouvert le premier ; placé sur une élévation à base sablonneuse, et très exposé aux vents qui durent lui enlever l'humidité dissolvante à laquelle ne résistent que très difficilement les corps les plus durs, nous espérions beaucoup, et la raison et l'expérience autorisaient cet espoir. La coupure du monument, qui ne dépassait pas 15 mètres de circonférence, fut faite par une large fosse ouverte du nord au sud, en partageant le cône par le milieu ; les talus n'offrirent rien de particulier, celui du côté nord surtout ; le dépôt existait dans le centre, il était renfermé sous une voûte de pierres brutes, comme un œuf dans sa coque, et ce ne fut qu'après avoir ouvert cette enceinte que les travailleurs brisèrent des ossements fragiles et sans consistance, à peine reconnaissables sous le très petit volume de leurs fragments, mais appartenant, de toute évidence, à l'espèce humaine.

Un vase de poterie brune fut mis en pièces, et bientôt une agrafe en cuivre, bien conservée, et un objet d'ornement formé de quatre plaques étroites et minces furent mis au jour ; ce dernier était réduit à un état d'oxidation tel, qu'on eut de la peine à reconnaître à quel usage il avait été destiné ; cependant nous avons cru devoir nous arrêter à l'idée d'une poignée d'un grand couteau ou d'une épée de petite dimension.

Deux lames de fer battu damasquiné d'argent, paraissant avoir fait partie d'une pièce d'équipement, ayant quelque ressemblance avec une plaque de ceinturon, furent la plus précieuse trouvaille qu'on ait faite ensuite. Le résultat de cette fouille ne fut pas heureux, néanmoins il nous maintint dans la juste opinion que ces éminences étaient des tombeaux, et confirma l'exactitude des traditions. Seulement, dans ce *tumulus* comme dans les autres, nous n'avons rien découvert qui pût nous apprendre à quelle époque ils avaient été élevés.

Le lendemain, les recherches se poursuivirent avec la plus grande exactitude, le mamelon le plus apparent fut ouvert, il est situé dans la plaine à distance égale de chacun des villages désignés; la partie exposée au nord, plus fraîche et plus humide n'avait rien conservé d'organique, la partie opposée renfermait des ossements humains à peu de profondeur. Les pierres circulaires, formant la seconde enveloppe du *tumulus*, ne furent pas plutôt enlevées, qu'une épée rongée de rouille, mais conservant sa forme naturelle, fut relevée et promptement recueillie en attendant un plus riche butin. Cependant, le monument était coupé dans toute sa largeur; au fond une terre grasse, compacte, adhérente et fort difficile à enlever par parcelles, cachait un squelette d'une grandeur remarquable, que nous découvrîmes avec le plus grand soin depuis les genoux jusqu'à la tête, et qui paraissait avoir occupé seul ce tombeau, du moins rien ne survint qui pût nous donner une idée du contraire. La substance osseuse de ce guerrier n'avait plus que la consistance

d'une terre solide ; ses dents seules étaient demeurées parfaitement belles, elles avaient conservé leur émail ; le corps entier était plutôt une pièce de marqueterie empreinte dans une terre argileuse, qu'une masse solide et arrondie, conservant son composé primitif. Sur la poitrine on trouva une longue épingle en cuivre, brisée en trois fragments par une oxidation complète. Cette pièce, longue de cinq à six pouces, portait en tête un bouton aplati, circulaire, ayant quinze à seize lignes de diamètre, ne paraissait pas avoir eu d'autre destination que celle de maintenir fixée sur l'épaule une pièce de vêtement ou un repli drapé de la chlamide.

A l'ouverture du troisième tombeau, à peine l'ouvrier avait-il enlevé quelques paniers de terre au sommet, dans une circonférence de douze pieds environ, qu'il souleva avec sa pèle une épée qu'on saisit avec une vive satisfaction ; cet objet curieux le méritait : cette arme était en cuivre et longue de deux pieds, parfaitement pareille à celle en fer qui avait été trouvée le matin, mais intacte dans toutes ses parties, depuis la garde jusqu'à la pointe, elle conservait même de son double tranchant ; une épaisse couche d'oxide la recouvrait, plusieurs lávages n'ont rien enlevé de cette marque de son antiquité. Le reste de la journée se passa en travaux sans fruits, quelques éclats de poterie seulement, quelques morceaux de fer rongés de rouille, n'ayant plus ni forme, ni consistance, voilà tout.

Néanmoins, on était suffisamment encouragé pour continuer, et le 26 octobre six *tumuli* furent explo-

rés, mais, plus encore que les autres, ils étaient formés de terre tellement compacte et humide qu'elle n'aurait pas permis la conservation des objets qui lui avaient été livrés; on y trouva bien comme ailleurs des débris d'armures méconnaissables, mais aucune substance osseuse des parties même les plus dures. Il est à remarquer que nous trouvâmes, pour toutes ces sépultures, un même ordre de construction, d'abord un revêtement en terre, puis une voûte en pierres, enfin, une première enveloppe de terre végétale recouvrant immédiatement le dépôt.

Cependant, la longueur des siècles, l'affaissement du monument, la pression des corps extérieurs, avaient permis le déplacement de quelques parties des objets enfouis; ou bien faut-il croire qu'après la sépulture régulière du mort, on avait jeté indistinctement dans la terre, différents petits meubles à son usage journalier.

Dans deux de ces monuments on a trouvé quelques pièces cylindriques en cuivre, de trois à quatre pouces de longueur, sur une ouverture de dix lignes environ, ressemblant fort à une douille ou tuyau creux, dans lesquels étaient logés des morceaux de bois de chêne assez bien conservés pour être comparés à des tronçons de javelines, ou de demi-piques, en usage alors dans les combats.

Dans un lieu plus rapproché de Piételle, au nord de Barésia, deux *tùmuli*, beaucoup plus vastes que ceux dont nous venons de nous entretenir, furent, comme eux, l'objet d'un examen consciencieux, mais l'un avait déjà été ouvert par un paysan qui, dans sa

mansuétude, peu soucieux des Romains, cherchait humblement des pierres pour clore un héritage voisin ; par ce fait, nos recherches devinrent inutiles ; l'autre, composé de terre molle et fort peu conservatrice, ne livra à notre empressement curieux qu'une armille ou bracelet antique, encore engagé dans un *radius*, pour plus grande preuve de conviction; ces deux pièces attestent suffisamment qu'un homme de guerre d'un rang distingué, reçut là les honneurs funèbres, mais elles sont loin de satisfaire à la légitime exigence des explorateurs.

Ces messieurs furent plus heureux en se rapprochant de Boissia, dans la plaine de Vaires, où des traditions fabuleuses font apparaître, pendant des nuits obscures, deux dames qui se plaisent à lutiner les voyageurs et à les égarer en les détournant de leur route; dans cet endroit remarquable, à deux cents mètres du grand chemin, quatre *tumuli* furent découverts : le premier renfermait une épée en cuivre, semblable à celle dont nous avons rendu compte, coulée sur le même module et ayant incontestablement appartenu à un guerrier de la même nation et du même corps ; l'épée en cuivre paraît avoir été l'arme des chefs, tandis que celle en fer trempé était destinée au soldat; cependant, à cette époque, le fer était au moins aussi précieux et peut-être plus rare que le cuivre.

Le fourreau du glaive avait disparu, mais la partie inférieure longeant la pointe de l'arme avait échappé à la puissance du temps, elle était de cuivre. On trouva dans ces derniers tombeaux des fragments de

plusieurs pièces en fer, dont on ne put reconnaître ni la forme, ni la destination ; dans le nombre, cependant, on remarquait encore de ces douilles en cuivre renfermant des pièces de bois fort dur, que l'on a considérées comme ayant fait partie de piques ou de javelots.

Cette fouille fut interrompue par les mauvais temps, et les *tumuli* de Marigny et du Villars-sur-l'Ain, à l'ouest du grand lac de Châlain, ne purent être visités ainsi qu'on l'avait résolu.

Sur bien des points, ces *tumuli* s'accordent avec celui de l'Étang-d'École, près d'Orgelet, fouillé en 1834 par M. Capitan. En effet, celui-ci renfermait, sous un dôme bien capable d'inspirer de la curiosité, les ossements très distincts de plusieurs corps placés dans des sépultures particulières, et dont une, formée de laves, renfermait un squelette et des armes ; au milieu des masses de terre sablonneuse, gisaient épars des débris d'une cuirasse damasquinée, une hachette en fer à tête et à tranchant, des boucles, des agrafes, et notamment une petite médaille en argent, qu'on dit être d'origine égyptienne, enfin, des épées en fer et de nombreux débris de poterie.

Les fouilles du val d'Ain n'ont pas été si heureuses à la vérité, mais elles n'ont pas moins constaté la nature des monuments élevés par les hommes d'une même nation en l'honneur de leurs compatriotes morts au champ d'honneur ; elles confirment l'opinion des historiens relativement à une bataille livrée dans ces parages ; mais elles laissent une incertitude cruelle sur l'époque à laquelle cette bataille a été livrée ; pas

la plus petite médaille romaine dont l'effigie aurait pu lever nos doutes, rien qui nous apprît avec quels adversaires les Romains auraient eu maille à partir ; serait-ce avec les Gaulois, alors qu'ils eurent enfermé César dans la Séquanie ; serait-ce avec les barbares d'outre-Rhin ? En interrogeant les tombeaux militaires qui surgissent encore dans plus d'un lieu digne de l'examen des archéologues, peut-être trouvera-t-on d'une manière convaincante la solution de ce grand problème. Dans nos montagnes, Marigny, Crotenay, Briod, Conliége attendent leur historien, il est probable que les monuments qu'on y voit encore sont contemporains et doivent leur existence aux mêmes événements politiques et militaires, abstraction faite de tout ce qui porte le cachet particulier du moyen-âge.

SÉANCES PARTICULIÈRES.

Séance du 4 février 1837.

M. Bourdeloy, directeur des contributions indirectes, nommé membre de la Société d'Émulation, est introduit et invité à prendre part aux délibérations; il demande la parole et donne lecture d'un discours en vers sur l'émulation, qui a fréquemment obtenu les applaudissements de l'assemblée, qui en a voté l'impression dans le compte-rendu des travaux pour 1837.

SUR L'ÉMULATION.

Noble émulation, trésor des grandes ames,
Toi qui les échauffant de tes rapides flammes,
Du génie encor vierge éveille les élans,
Fais germer les vertus, éclore les talents,
Et sais, fertilisant notre humaine poussière,
Verser des biens sans nombre et des flots de lumière,
Viens, ah ! viens m'inspirer; prête à mes faibles vers
Le don de retracer tes prodiges divers.

De tant d'autres, aux jeux d'une muse folâtre,
Le luth est consacré; leur encens idolâtre
Pour l'homme qu'il séduit n'est qu'un parfum trompeur,
Sur les hauteurs du Pinde il s'exhale en vapeur;
Mon art guidé par toi cherche un but plus utile,
Il voue à la raison tous les sucs qu'il distille;
Tels ceux que sur l'Hymète, en son vol amoureux,
L'abeille va puiser pour son miel savoureux.

Et, d'abord, je t'invoque, ô muse chaste et sainte,
Patrone dont le nom décore cette enceinte,

Pour célébrer ici le spectacle touchant
De ces cœurs que rassemble un généreux penchant,
L'amour du bien public; penchant sublime et rare
Dont le siècle d'airain, hélas! est trop avare,
Sentiment fraternel, symbole de bonté,
Tribut que paie un sage à la société,
L'espoir du pauvre autant qu'il est l'orgueil du riche,
Que dans l'ombre on trahit, qu'au grand jour on affiche;
Mais qui chez vous, amis, vrai comme en l'âge d'or,
Tient plus qu'il ne promet et veut promettre encor.

Ah! quand pour en doter votre chère patrie
On vous voit, conviant les arts et l'industrie,
Epier leurs secrets, provoquer leur concours,
De vos constants labeurs qui n'admire le cours?
Qui n'en bénirait pas l'influence prospère?
Le présent applaudit quand l'avenir espère;
Pour hommage ils ont droit aux civiques honneurs,
Il leur faut des lauriers et je n'ai que des fleurs.

L'un, de l'instruction stimulant les lumières (1),
Répand à pleines mains ses semences premières;
Il sait, formant les cœurs aux vertus du chrétien,
Qu'elle offre, en chacun d'eux, à l'État un soutien.
Dieu donna-t-il jamais de mission plus belle
Que d'imposer l'étude à l'enfance rebelle?
L'ame aveugle qui s'ouvre aux lueurs du savoir
Est ce réduit obscur où, présage d'espoir,
Tombe un rayon du jour dont le captif s'enivre.

A son instinct grossier quand l'ignorant se livre
L'homme instruit, digne alors de son auguste auteur,

---

(1) Allusion aux travaux philantropiques de M. H.... qui s'occupe avec sollicitude de tout ce qui concerne l'instruction publique; il est auteur d'ouvrages remarquables en cette matière. Déjà en février 1835 il avait donné lecture de la 1.re partie d'un travail du plus grand intérêt, sur l'enseignement secondaire. Dans la séance du 23 décembre 1835, il a lu les motifs d'un projet de loi ayant cet objet pour but.

Lève un front où s'empreint le sceau du créateur,
Où le rayon divin dont le feu l'illumine
Révèle en l'éclairant sa céleste origine.
Quand l'ignorant flétri dans son humilité
S'abaisse, l'homme instruit, grandi par sa fierté
S'élève pour marcher noblement sur la terre.

L'un, du lâche égoïsme esclave involontaire,
Végète ; il s'engourdit sous son froid glacial ;
L'autre doit plus de vie au lien social
Qui l'unit aux destins d'une immense famille.
Souple et contagieux, le vice en vain fourmille
Dans le dédale impur d'un monde séducteur ;
La sagesse en ses mains met le fil conducteur,
Sa raison clairvoyante aisément fuit le piége;
L'instruction toujours guide, éclaire et protége.
N'allons pas néanmoins jeter ses fruits aux vents.
Instruisons sans corrompre ; au lieu de faux savants
Qu'un ridicule orgueil lance hors de leur sphère,
Faisons d'honnêtes gens dont le bon sens préfère
Le champ de leurs aïeux fécondé sous leurs mains
A ce champ dont l'intrigue ouvre tous les chemins.

Un autre parmi vous, ami de la nature,
Médite les semis, le labour, la culture (a),
Et la routine cède à de prudents essais
Que l'étude a mûris, que paie un doux succès.
Cérès est plus féconde et Pomone est plus riche.
Sous le soc de Grangé la lande se défriche ;
L'abondance est partout, sur le sol montueux
Comme au sein de la plaine ; et l'effort fructueux
Grâce aux secours de l'art voit sa tâche moins rude.
Triomphe incomparable ! et quel prix de l'étude
Qui pour soulager l'homme a des secrets nouveaux,

(a) Plusieurs membres de la Société d'Emulation se livrent avec assez d'empressement et de zèle au perfectionnement de la culture, en toutes eures, pour que les allusions de ce passage soignt faciles à saisir.

Quand la terre soumise à d'habiles travaux,
Prouve, en cessant de boire une sueur amère,
Qu'elle a pour tous ses fils des entrailles de mère!

Honneur, honneur à ceux qui de tant de faveurs
Nous ont montré la source. Arrière ces rêveurs (3)
Amants passionnés des vaines théories,
Qui, tantôt évoquant le règne des féeries,
Prétendent que Cibèle à ses gras nourrissons
Va donner, par leurs soins, chaque été, deux moissons,
Et tantôt poursuivant un trésor chimérique
Sûrs de déposséder l'Asie et l'Amérique,
S'imaginent qu'un jour leur art aura conquis
Tout ce qu'a l'univers de suave et d'exquis.
Insensés qui voudraient jusqu'en des champs arides
Voir, malgré nos hivers, le fruit des Hespérides
Croître et s'emplir de suc sous son écorce d'or,
Ou qui pensent que Dieu, pour eux prodigue encor,
A leur vœux doit offrir, comme au temps de Moïse,
Les biens miraculeux de la terre promise.

Ainsi la théorie est toute illusion;
C'est la trompeuse nue où s'égare Ixion,
Sans l'accord qu'elle forme avec l'expérience.
Favorisons, amis, cette utile alliance,
Que toujours elles soient vivant comme deux sœurs
Qui d'un chaste lien savourent les douceurs.

Mais pour conduire au but par des routes plus sûres,
Un plan vous apparaît (4) sous de brillants augures.

---

(3) L'ancien préfet M. Heim disait dans le discours qu'il prononça le 20 décembre 1835: « En combattant les routines vicieuses, votre sagesse « ne se laisse point séduire par de vaines théories, et vous ne recom« mandez la pratique des nouveaux procédés que lorsqu'ils ont subi « l'épreuve du temps et de l'expérience. »

(4) Il s'agit ici du projet d'organisation de comices agricoles dont on s'est occupé dans la séance du 23 décembre 1836, projet auquel M. Lepasquier, préfet du département, a mis particulièrement son attache, et

Tout un peuple l'appelle et le presse et l'attend.
Il a pour auréole un suffrage éclatant.
Sage institution! qui consacre une école
A l'art de cultiver. Du comice agricole
Va naître le progrès long-temps inespéré,
Oui... le Jura rend grâce à l'esprit éclairé
Qui, protecteur fervent de la science agraire,
Lui donne enfin l'appui d'un sûr auxiliaire.
Il garantit au zèle un produit augmenté,
Il veut du laboureur plus expérimenté
Ennoblir le mérite, illustrer la carrière,
Et parant d'un laurier sa modeste chaumière,
Pour prix d'un long travail ferait avec bonheur
Luire sur ses vieux jours l'étoile de l'honneur.

Interrogeons encor vos annales fertiles
Et si jeunes pourtant... que de projets utiles
Les signalent déjà... déjà les font fleurir!
J'ai vu dans votre sein germer (5), croître, mûrir,
Forte du plus beau titre à la publique estime,
Cette œuvre qui promet un lucre légitime
Au denier du labeur que de fidèles soins
Recueillent pour l'accroître ou rendre à ses besoins.

Le riche a donc du pauvre entendu la prière,
Le pauvre est secouru. La fin de sa carrière
N'aura plus pour fléau la honte et le malheur.
D'un dépôt fécondé magnifique valeur!
L'orgueilleuse pitié s'enfuit.. la bienfaisance
Avec la faible épargne enfantera l'aisance.
La pitié n'eut jamais que des dons flétrissants.
Toujours la bienfaisance ennoblit ses présents.

---

dont M. Che...... a présenté les développements avec une lucidité remarquable.

(5) Dans la séance du 14 juin 1834, des commissaires furent nommés pour s'entendre avec le préfet d'alors, M. Heim, relativement aux caisses d'épargne à fonder dans le Jura. M. Heim, M. Che...... et M. G...... receveur général notamment, ne cessèrent de donner depuis lors tous leurs soins à l'établissement de cette belle et philantropique institution.

D'un siècle corrompu voilà donc l'œuvre impie !
Ah ! malgré ses travers que la critique épie
Pour flageller nos mœurs... reconnaissons du moins,
Tant de maux soulagés en sont les sûrs témoins !
Que la charité sainte a dans nos cœurs d'argile
En traits d'airain gravé son touchant évangile.

Comme elle en suivait bien les inspirations
La voix qui nous disait, pleine d'émotions,
Avec l'accent du cœur qui doublait sa puissance :
« Chaque âge a ses plaisirs, seule la bienfaisance
« Est de tous les instants. Vous tous le savez bien,
« Il n'est rien de plus doux que de faire le bien (6). »
Mots simples et charmants de grâce et de logique,
Langage plein d'attraits dont le pouvoir magique
Troublait, pénétrait l'ame, aimable séducteur,
Et comme un talisman aux mains de l'enchanteur,
Des plus généreux dons faisant jaillir la source,
Fondait pour l'indigence une noble ressource (7).

Et cette voix si chère à votre souvenir,
Si chère que le temps ne l'en saurait bannir,
Si brillante naguère et par la mort éteinte,
N'a-t-elle pas aussi, du même charme empreinte,
Salué de ses vœux le pieux monument,
Et qui n'eût cédé, lors à son entraînement (8) ?
Ah ! pourquoi jamais plus ne pourrons-nous l'entendre ?
Pourquoi l'écho muet ne peut-il nous la rendre ?

Mais du moins il a pu redire avec éclat
L'éloge juste et vrai (9) qui, pour le magistrat

---

(6) Extrait d'un discours de M. Che....... dans la séance du 7 décembre 1834.

(7) Allusion aux nombreuses souscriptions qui ont répondu à l'appel de M. le président de la Société d'Emulation et aux efforts de chacun de ses membres.

(8) Discours de M. Heim dans la séance du 20 décembre 1835.

(9) Eloge fait par M. Che....... et où brillent à la fois la délicatesse des sentiments, l'élevation des idées et les grâces de l'esprit et du langage.

Digne objet de nos pleurs, fut le plus doux salaire
Que lui pouvait offrir le Jura tributaire;
Tendre éloge, à la fois si simple et si marquant
Qui, servant d'interprète au regret éloquent,
De sa dette acquitta l'amitié désolée
Et fit du fond des cœurs surgir un mausolée.

Mais suivez-moi, pour fuir des pensers douloureux,
Vers ce beau site où l'onde en flocons vaporeux
Voltige, et voit ses flots que l'obstacle repousse,
Mêlant avec fracas leur écume à la mousse
Qui tapisse le roc, bondir en jets divers,
Et se précipiter dans cent gouffres ouverts.
C'est le saut de la Saisse... ébloui, je m'arrête,
Le sol tremble; l'air vibre au bruit de sa tempête,
Quel spectacle imposant pour mes yeux enchantés !
Là, j'oublie, admirant ces perfides beautés,
Que, réduit à franchir le roc qui le traverse,
L'Ain refuse, en grondant, une route au commerce ;
Mais le génie est là qui plane sur ces bords (10).
Il domptera le fleuve et par d'heureux efforts
Veut qu'aux navigateurs s'ouvre un libre passage.
Il fera plus encor. Son coup d'œil vaste et sage
Embrasse tout. Il sait que sur un lit pierreux
L'Ain recèle en son cours mille écueils dangereux ;
Qu'on ose les braver, qu'au péril de leur vie,
Par d'imprudents flotteurs cette route est suivie ;
C'est assez... Désormais pour nous plus de frayeur,
Pour eux plus de périls... L'habile ingénieur
S'est armé de la foudre; il poursuit sa carrière;
Le lit est nivelé... l'écueil vole en poussière,
Et son plan si hardi, par la raison dicté,
Est un présent que l'art fait à l'humanité.

Maintenant parcourons ces forêts dont la cime

---

(10) Projet de flottage et de navigation de l'Ain entre Champagnole et Thoirette, par M. E..... de C........ ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Lons-le-Saunier.

Touche aux cieux quand leurs pieds s'enfoncent dans l'abîme;
Voyez les monts peuplés de ces vigoureux plants
Qui couronnent leur tête et qui ceignent leurs flancs.
N'applaudirez-vous pas au soin qui les surveille?
Du superbe Jura, pittoresque merveille!
Ses forêts sont l'orgueil plus encor que ses vins;
La nature a caché ses torrents, ses ravins,
Sous leur voile embaumé. C'est aussi sa richesse..
Une active industrie autour d'elles s'empresse,
Et le bien qu'elles font ajoute à leurs beautés.
L'art de les conserver doit vous plaire... écoutez
Leur vigilant gardien qui vous entretient d'elles (11),
Peintre au coloris pur, aux tableaux si fidèles;
S'il vous décrit leur charme et leur utilité,
Il vous dit leurs besoins et leur fragilité.
C'est dans ses mains sans doute un trésor qui prospère,
Il en parle en savant, il les protège en père.

Et que d'autres labeurs qu'enfantent les talents
Disputent à l'envi vos regards bienveillants.
Ici le goût sourit au mérite modeste;
Une lutte honorable incessamment atteste
Qu'à l'émulation ces lieux sont consacrés.
Chaque jour, d'une offrande on les voit décorés;
Et tout fiers de l'appui que l'un à l'autre y prête
Chaque art, chaque science a son docte interprète.

Avec quel intérêt, puissamment excité,
Votre oreille attentive a souvent écouté
L'amateur patient de l'art numismatique (12)!
Que d'efforts et de soins pour explorer l'antique!
La médaille est un phare en cette obscurité.

(11) Discours de M. C....... conservateur des forêts dans le département du Jura, prononcé dans la séance du... mars 1816.

(12) M. T......, trésorier de la Société d'Émulation, a donné de nombreuses preuves de son zèle pour l'art dont il s'occupe plus spécialement, et il a maintes fois intéressé vivement par les explications qu'il a fournies au sujet des découvertes faites par lui ou dont il a eu connaissance.

Il sait bien qu'elle peut, seule, avec vérité,
Dater les faits connus, les règnes, les batailles...
Il la cherche en tous lieux. La terre en ses entrailles
Tient ces vieux manuscrits composés par le temps ;
Là sont ensevelis des secrets importants...
Eh bien, il y pénètre et dans son sein qu'il fouille,
Voit l'histoire du monde écrite avec la rouille.
Puisse-t-il dérouler ces fastes ténébreux,
Sans qu'une lettre informe ou qu'un chiffre scabreux
Fasse naître jamais l'horrible anachronisme,
Triste source d'erreurs, cause affreuse de schisme.

Vient l'archéologie et son grave orateur ;
Obtiendra-t-il du goût un accueil moins flatteur?
Quand des antiquités il sonde l'origine ;
Qu'il scrute un bloc moussu... consulte la ruine :
Interroge un débris... rejoint des ossements,
Évoque du passé les poudreux monuments,
Nous rend leur majesté, nous traduit leurs oracles ?
De la science humaine ingénieux miracles !
Dans ces lieux vus naguère avec un froid dédain,
Des profondeurs de l'âge on voit surgir soudain
Des cirques et leurs jeux, des temples et leurs fêtes ;
Je m'incline, et pourtant je ris de ces conquêtes
Que parfois a cru faire un zèle explorateur.
Tel ce père Dunod dont certain amateur (13)
Notre confrère, un jour, en style épistolaire
Plaisanta si gaiment ; hardi visionnaire,
Ardent spoliateur, qui, pillant sans remords,
S'emparant, sans respect pour le repos des morts,
Des palais, des forums qu'exhumait sa manie,
De ces restes pompeux dotait la Séquanie

(13) M. D..... M......, dont les connaissances profondes en archéologie ont procuré à la société des révélations importantes, des détails très piquants qu'on a lus et entendus avec le plus vif intérêt : l'auteur a fait ici allusion à la lettre écrite à M. Che........ le 31 mai 1834, par le savant archéologue qu'il vient de citer.

Et d'un Aventicum, fruit de sa vision,
Faisait une cité plus vaste que Lyon.

Et ce dissertateur, fils chéri d'Esculape (14),
Dont l'argument pénètre et dont le style frappe,
Dont la logique plaît, dont le profond savoir
De la force vitale observant le pouvoir,
La divise, et distingue, en physiologiste,
Le principe qui meut de celui qui résiste,
L'un élément inerte et l'autre agent actif,
Luttant contre le mal sans cesse destructif :
Dogme fondamental de l'homœopathie
Pour qui la France encore a peu de sympathie ;
Mais qui, peut-être, un jour, de ce dogme ignoré
Saura créer un art des savants honoré.

Et ce franc plébéien dont la voix glorifie
L'association et qui la purifie (15),
Et qui, loin qu'elle inspire un soupçon importun,
Prétend qu'elle s'applique au bien-être commun,
L'assujettit aux lois d'une saine morale,
Et vante, sans aigreur, sans morgue doctorale,
L'influence des mœurs, l'empire des vertus ;
Grands mots dont trop souvent nous sommes rebattus ;
Mots fades qui pourtant, pleins de grâce naïve,
Ressemblent, en coulant de sa plume expansive,
A ce ruisseau limpide au cristal azuré
Qui roule, à petit bruit, sur un sable épuré.

Et n'avons-nous pas vu sourire la nature (16)

---

(14) Mémoire de M. le docteur P... sur la dynamique humaine ou résistance vitale, lu à la Société d'Emulation, dans une de ses séances particulières.

(15) Mémoire sur les avantages de l'association appliquée au soulagement des classes indigentes, par M. D.....

(16) Mémoire de M. B...... sur la culture du mûrier et sur l'éducation des vers-à-soie. On a considéré cette nouvelle branche de culture et d'industrie comme pouvant être du plus grand intérêt pour la prospérité du pays.

A l'esprit bienveillant qui d'une autre culture
Favorise vos champs, y plante le mûrier,
Cher au cultivateur et cher à l'ouvrier,
Aliment précieux du riche ver-à-soie,
Cet insecte-merveille et dont le fil déploie
Aux mains de l'industrie y semant ses couleurs,
Le velouté, l'éclat et le charme des fleurs.

Dirai-je encor... mais non, dans ce lieu, vrai Protée
Qui fait, tour à tour, prendre une forme enchantée,
Le mérite, en s'offrant sous mille aspects divers,
A peindre ses travaux rend impuissants mes vers;
S'il fallait que chaque œuvre, ici, fût proclamée,
Je n'y suffirais pas sans que la renommée,
M'aidant à publier tant d'efforts glorieux,
Me prêtât ses cent voix comme Argus ses cent yeux.

Le progrès triomphant vient dans sa sphère active
Entraîner le Jura; brillante perspective
Que le Jura comprend, qu'il sait apprécier!
Mais à ce grand essor fier de s'associer,
Il veut que la raison le règle et le dirige;
D'une fausse doctrine écartant le prestige
Il fuit des novateurs la folle ambition;
Les arts et la science ont leur religion
Qui veut des vrais dévots et non des fanatiques,
Des sectateurs fougueux, destructeurs frénétiques,
Qu'on dirait, à les voir s'acharnant au passé,
Des comètes heurtant un monde fracassé.

Deux pouvoirs conquérants se disputent la terre;
L'un dangereux, funeste et l'autre salutaire;
L'un veut, la hache en main, tout détruire et changer,
Avec la main du tems l'autre veut corriger.
Ciel! guide notre choix et frappons d'anathême
L'esprit innovateur, fallacieux système
Où s'abusent nos vœux, monstre des temps nouveaux
Qu'un démon a créé pour troubler nos cerveaux.

La raison répudie une fougue insensée.
Quand la route du progrès par l'étude est tracée,
Le progrès marche au but d'un pas lent mais certain.
Le doigt d'un Dieu propice a marqué son destin.
C'est un vainqueur prudent que tout sert et protége,
Qui s'avance entouré d'un fidèle cortége,
Couronné par la gloire, encensé par l'amour,
Plus cher, plus vénéré, plus puissant chaque jour.

En vain son fier rival étendra ses conquêtes,
Le doigt d'un Dieu vengeur, au milieu de ses fêtes,
A ce maître insolent, favori du hasard,
Trace en lettres de feu l'arrêt de Balthasar;
L'impie à ses faux dieux sacrifiait sans honte...
Et son règne fut court et sa perte fut prompte;
Il a vu leurs autels, leurs temples foudroyés,
Sous le char de Cyrus ils tombèrent broyés.

Ah! n'oublions jamais qu'il faut que le génie
Lui-même s'asservisse aux lois de l'harmonie;
Et qu'il doit de ses feux modérer la chaleur,
S'il veut d'un prompt désastre éviter le malheur,
S'il veut que par le temps sur sa base assurée,
Son œuvre porte enfin le sceau de la durée.
C'est ainsi que toujours dans ce cercle érudit,
Par de chastes ardeurs, il brille et resplendit,
Ainsi qu'on voit Phébus dans le cercle des heures
Darder ses rayons purs aux célestes demeures.

Mais plus mes yeux ont vu de sublimes clartés,
Plus mon timide abord craint vos sévérités,
Alors qu'en votre sein j'aspire à trouver place;
Mes vœux seront taxés d'une profane audace.
Un ange tutélaire, une auguste amitié (17),

---

(17) Allusion à la présentation que M. le lieutenant-général baron Del... a bien voulu faire de l'auteur de ce discours en vers comme candidat pour être élu membre de la Société d'Émulation, présentation

De ma faiblesse en vain daigna prendre pitié,
En vain sa main illustre, en sa bonté suprême,
A versé sur mon front son glorieux baptême,
Hier j'étais sans crainte et je tremble aujourd'hui.
C'est aux plus indulgents à me prêter appui;
Quand j'aborde le temple, hélas! trop téméraire,
J'entre et baisse les yeux devant le sanctuaire.
Dans ce temple où déjà d'autres m'ont devancé,
Chantres si ravissants! (18)... quel espoir insensé
Pourrait flatter mes vœux et tromper mon délire?
Néophite inhabile à manier la lyre,
De l'éclat de leur nom mon effroi s'est accru..
Comme un brillant fantôme, ils m'ont tous apparu!
Et le courage échappe à ma muse en alarmes;
Mais du moins leur image aura pour vous des charmes.
Loin qu'en vos souvenirs je cherche à l'effacer
Mon œuvre s'embellit à vous la retracer.

L'un, dans un style aisé, rempli de sel attique,
Semant de traits badins son tribut poétique
A fait jaillir sa verve; un autre, en vers pompeux,
Où venaient d'Apollon étinceler les feux,
Assouplissant la rime, harmonisant la strophe,
S'est montré tout ensemble artiste et philosophe..
Celui-ci soupira sur un luth amoureux,
Celui-là dans son chant suave et langoureux,
Epancha les douleurs de la molle élégie;
Des plus vives couleurs déployant la magie,
Tel peignit la nature avec un goût parfait,
Et d'un pinceau divin réalisant l'effet,

---

faite conjointement avec M. le maréchal-de-camp comte de L......, commandant le département du Jura, et M. C...... conservateur des forêts dans ce même département.

(18) Ce passage est un hommage rendu aux talents si gracieux et si remarquables de quelques poètes fort distingués qui ont offert le tribut de leurs muses à la Société d'Emulation, ou qui en font partie, tels que MM. Del..., Dus....., R...-de-Roch...., d'Haut..... de Man.., Ger...., Del......, Laum...., Del....., etc.

Sut mettre en ses tableaux le coloris d'Albane;
Tel autre, comme l'aigle aux cieux s'élève et plane,
Prit un sublime essor, et poète-guerrier,
Levant son noble front ceint d'un double laurier,
Dans ses vers élégants, pleins de force et de grâce
En se montrant lui-même a fait revivre Horace...
Moi ! que puis-je après eux... admirer leurs travaux
Et brûler mon encens aux pieds de mes rivaux.

Par une lettre de M. le Préfet, et adressée à M. Chevillard, président, ce magistrat invite la Société à s'occuper de la statistique du département du Jura. Le Conseil général a presque doublé l'allocation accordée à la Société, dans cette intention ; c'est également pour recuillir des renseignements statistiques, qu'un autre crédit imputable sur le produit des cinq centimes facultatifs, a été mis à la disposition de M. le Préfet. Ce magistrat pense qu'il est convenable de nommer, dans le sein de la Société, une commission de statistique, et qu'il est convenable d'appeler à en faire partie, M. Pyot, notre confrère, qui s'est occupé de cet objet. M. Pyot, présent à la séance, a exposé que sa statistique départementale était entièrement achevée ; qu'il serait pénible pour lui de perdre le fruit de ses travaux, et de les voir fondus dans un ouvrage entièrement neuf ; que les résultats qu'il avait obtenus étaient d'autant plus exacts, qu'il les avait recueillis personnellement des maires et d'un grand nombre d'habitants des communes ; que les résultats donnés officiellement sont généralement entachés d'inexactitude, dans la crainte que les renseignements fournis ne tendent à l'aug-

mentation de l'impôt. Diverses objections ayant été faites à M. Pyot sur la difficulté qu'il a dû éprouver à traiter des questions de géologie, de numismatique, d'archéologie, etc., qui exigent des études et des connaissances spéciales, M. Pyot a répondu qu'il savait très bien qu'un seul homme ne pouvait pas être encyclopédiste, mais qu'il avait eu recours à nos estimables confrères, qui depuis long-temps enrichissent notre musée de leurs découvertes, et qu'il leur avait exprimé dans son ouvrage le tribut de sa reconnaissance, en leur attribuant tout l'honneur des articles qui concernent leurs utiles et importantes recherches. L'auteur s'engage à soumettre son travail à une commission de statistique nommée par la Société.

Séance du 16 avril 1837.

Cette séance a été entièrement consacrée à des discussions relatives au monument à élever en l'honneur du célèbre Bichat. La totalité des souscriptions, déduction faite des frais, s'élevait alors à 5,311 f. 91 c.

On a agité la question de l'emplacement du monument Bichat : on a d'abord exclu la grande place de Lons-le-Saunier, dont le piédestal est trop gigantesque, et n'est pas en proportion avec l'exiguité de nos moyens. On a proposé et admis définitivement la cour d'honneur de l'hospice, au milieu de laquelle il sera placé : la seconde question, relative à la nature du monument, n'a pas éprouvé d'opposition ; on a arrêté que le monument consisterait en un buste en bronze, monté sur un piédestal ; qu'un concours serait

ouvert entre les architectes du département pour la construction du piédestal ; que M. le président nous présenterait un statuaire pour la confection du buste ; qu'une dernière invitation serait faite aux médecins du département et aux membres de la Société pour solliciter leurs souscriptions.

M. Gresset, conseiller de préfecture, qui cultive avec succès la littérature et les beaux-arts, a été nommé, à l'unanimité, membre de la Société d'Émulation.

M. Foblant a offert au Musée de la Société, des cristaux de sel gemme d'une parfaite limpidité et d'un beau volume ; un de ces échantillons est couleur de sanguine ou d'hématite.

Séance du 4 mai.

Le Secrétaire lit une lettre de M. Chevillard, président de la Société, datée de Paris, par laquelle il nous propose M. Huguenin, notre compatriote, placé honorablement sur la liste des statuaires auxquels le gouvernement confie des travaux importants, comme l'artiste que la Société doit choisir pour l'exécution du buste de Bichat. La Société, considérant que M. Huguenin, qui vient de terminer pour le musée de Versailles le buste de l'amiral Destain, réunit toutes les qualités désirables, jeunesse, talent, ambition de bien faire, qu'il est né dans le Jura, et qu'en qualité de compatriote, il tiendra à honneur de

doter notre pays d'un beau monument, adopte la proposition de son président, charge ce dernier de s'entendre avec M. Huguenin pour déterminer les dimensions du buste et de son piédestal qui doivent être proportionnés à l'emplacement. A cet effet, on adressera à Paris le plan de la cour et de la façade de l'Hôpital.

Considérant que la cour de l'hôpital n'a que l'exposition du levant, que le marbre ne tarderait point à se couvrir de lichens et à perdre de son éclat, qu'il est trop facile de s'altérer par le frottement, que le bronze présente avec autant de beauté plus de résistance, la Société choisit le bronze pour matière du buste de Bichat.

Enfin, la Société s'en rapporte entièrement à son bureau pour tous les détails relatifs à l'érection du monument, sans qu'il soit nécessaire de la convoquer pour obtenir des délibérations plus ou moins urgentes.

Le Secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance. On a remarqué une lettre de M. Jean Gerard, lieutenant de vaisseau, membre correspondant de la Société d'Émulation. Il nous écrit de Toulon qu'il a récolté dans une petite propriété qu'il possède, du blé ordinaire, semé en mars, en même temps que du blé semé en automne. Il mettra à la disposition de la Société de très beau blé qu'il a rapporté de Tunis, ainsi que des glands de Valanéde dont le dé donne une belle teinture noire. Il possède aussi du blé-géant de l'île de Sainte-Hélène, dont le produit dépasse

cent grains pour un et dont la paille est très grande. Il a réussi à Hières ; M. Jean Gerard offre de partager avec la Société. Il parle aussi de griffes d'asperges sauvages rapportées d'Oran, dont la tige est ligneuse et armée de fortes épines. Elles pourraient garnir nos haies d'aubépine qu'il est si dificile de conserver bien fourrées. Quand la Société aura reçu les envois annoncés par M. Jean Gerard, elle s'empressera de les remettre à un de nos comices agricoles, pour faire les expériences convenables.

M. Houry fait hommage à la Société de son cours normal d'arithmétique, ayant pour titre *Arithmotechnie*, ou *l'Art d'enseigner l'arithmétique*, à l'usage des instituteurs des degrés élémentaires et supérieurs. M. Quilhet, vice-président, ingénieur en chef des ponts et chaussées, fait un éloge verbal de cet ouvrage, où la théorie est éclairée par beaucoup de pratique, où la synthèse et l'analyse sont employées tour à tour. Il remercie l'auteur présent à la séance, au nom de la Société.

Séance du 12 *juin* 1837.

M. Chevillard, président, fait à la Société un rapport sur ce qu'il a fait à Paris pour remplir les intentions de la Société relativement au monument de Bichat. Après un éloge concis du célèbre physiologiste que Napoléon, rémunérateur du génie, a offert à la reconnaissance des savants de tous les pays, en confondant les noms de Bichat et de Dussaut,

son maître, tous deux Francomtois, dans une même inscription, « j'ai vu, Messieurs, dit M. Chevillard, « dans la salle de l'Hôtel-Dieu de Paris les deux « bustes réunis, et c'est en votre nom et comme votre « représentant que je me suis incliné avec respect, en « présence des effigies de ces deux génies, dont l'un « nous appartient si étroitement. Le Jura, qui comp- « tait déjà tant d'illustrations guerrières, tant de sa- « vants dans les sciences exactes, tant de littérateurs « distingués, a pu ajouter avec orgueil le nom de Bi- « chat à ceux des Lecourbe, des Delort, des Bernard, « des Bachelu, des Rouget de Lisle, des Vernier et « de tant d'autres dont l'énumération serait trop « longue. »

M. le président ajoute qu'il a traité avec M. Huguenin, et donne lecture de la convention passée avec cet artiste.

On nomme une commission chargée d'examiner les mémoires soumis au concours ensuite du programme des prix proposés par la Société.

Enfin, MM. Chevillard, Houry, Pyot, Monnier (Désiré) et Morel, membre du conseil général, sont nommés membres de la commission de statistique, en conformité de la délibération de la Société dans sa séance du 4 février 1837.

On a passé à la classification des membres de la Société. Le secrétaire a lu un grand nombre de lettres de membres absents, dans lesquelles ils déterminent

leur choix, les autres ont été portés dans une des trois classes 1.° d'agriculture ; 2.° de commerce et industrie ; 3.° des sciences, lettres et beaux-arts, d'après la connaissance que nous avons de nos confrères, et de la nature de leurs occupations ou de leurs goûts.

M. Malard, notaire à Pagney, a été admis au nombre des membres de la Société résidant dans le département. Long-temps secrétaire de la commission des antiquités de Dijon, il concourut comme dessinateur et rédacteur à l'ouvrage sur les anciens monuments de la Bourgogne, et promet à la Société un digne collaborateur en qualité d'archéologue.

M. Lavirotte, receveur des finances à Autun, et président de la Société Eduenne de la même ville, a fait hommage à la Société d'Émulation du Jura, d'une brochure qui porte pour titre *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc*. MM. Houry et Tremeaud, qui connaissent M. Lavirotte pour l'avoir vu dans notre département, remplissant les fonctions d'inspecteur des finances, ont lu avec intérêt l'ouvrage adressé à la Société, et qui pourrait servir de modèle pour les statistiques de toutes les villes de France, présentent M. Lavirotte en qualité de membre correspondant.

M. Thevenin fils, docteur en médecine à Lons-le-Saunier, vient d'imprimer et d'adresser à la Société une brochure ayant pour titre : *la Suette miliaire observée en* 1833 *et* 1834, *aux environs de Lons-*

le-Saunier, dont nous allons donner une courte analyse.

L'auteur a fait précéder l'historique de cette épidémie de considérations sur les constitutions médicales, extraites d'un ouvrage plus étendu qu'il se propose de publier. Ces préliminaires nous paraissent non point un combat, mais de simples escarmouches contre les conséquences de l'anatomie pathologique et le système du docteur Broussais.

M. Thevenin, dans son chapitre 1.er, fait la description de *quinze* faits recueillis au lit des malades, les classent suivant leurs nuances; un seul des malades a succombé à la gravité de la maladie. Il décrit ensuite (chapitre 2.e) l'épidémie en général, en indique les symptômes, en montre les principaux phénomènes dans le système digestif et dans le système cutané. Il note comme caractéristique les sueurs abondantes qui se montrent dès le début de la maladie, et l'éruption au cou, à la poitrine et aux bras, qui se manifeste constamment deux ou trois jours après l'apparition des sueurs; éruption le plus souvent rouge, mélangée de boutons blancs plus ou moins nombreux. L'oppression qu'éprouvent les malades, leur abattement, leurs défaillances, donnent lieu de croire qu'ils doivent être attribués à l'influence des nerfs pneumo-gastriques et trisplanchniques. L'auteur a vainement cherché les causes de la mort qui surprend si vite les malades au milieu de circonstances et de symptômes qui ne paraissent pas mortels.

Au chapitre 3, il traite des causes et de la nature de la suette miliaire, il attribue cette épidémie aux brusques

et fréquents changements de la température, il pense que cette maladie est une fièvre bilieuse, que les sueurs et l'éruption ne sont qu'un épiphénomène produit par l'influence d'un état atmosphérique qui a développé cette constitution médicale particulière.

Quoique l'auteur n'ait cité que quinze observations, sur plus de cinquante malades qu'il a été appelé à soigner, tous, hormis un seul, ont été guéris. Boissons délayantes, ensuite ipécacuanha, plus tard un grain d'émétique en lavage avec bouillon de poulet ou de veau ; quelquefois une once de sulfate de soude ; changement du linge mouillé par la sueur par du linge sec et chaud ; on tient le malade modérément couvert. Souvent on applique au moment de l'éruption un vésicatoire au bras, ou quelques légers sinapismes ; enfin on doit rassurer le moral des malades.

Le chapitre 4 a pour objet l'étude des épidémies de suette miliaire observées dans d'autres localités du département du Jura. Il cite à cet égard un mémoire de notre confrère, M. le docteur Pyot, qui en 1828 a adressé à la Société d'Émulation, une notice sur cette maladie ; les relations des maladies épidémiques décrites sous le même nom diffèrent tellement entre elles qu'on ne peut attribuer ces descriptions à une seule et même maladie. Il en résulte, suivant M. Thevenin, et c'est là ce qui caractérise son intéressante brochure, que la suette miliaire n'est pas une maladie essentielle primitive, qu'elle n'est qu'une complication, un épiphénomène d'une maladie régnante, et qu'elle doit être combattue suivant le caractère de la maladie principale, comme symptôme d'une fièvre bilieuse,

d'une fièvre inflammatoire ou d'une fièvre typhoïde, ce qui doit déterminer une différence totale dans le traitement.

L'auteur termine sa brochure en exprimant le vœu qu'on s'occupe de la publication d'une topographie médicale de notre département.

MM. Houry et D. Monnier, considérant que la Société d'Émulation ne peut s'entourer de trop de lumières, que les sciences médicales jouent un rôle trop important pour ne pas attacher à notre association des hommes de mérite qui le désirent, proposent M. Thevenin fils en qualité de membre résidant au chef-lieu.

M. Goudot (Étienne), frère de notre collègue, M. Goudot (Jules), naturaliste à Madagascar, exerce la pharmacie à Bogota (Amérique du Sud). Il fait don à la Société de différents objets d'histoire naturelle et d'industrie, des échantillons de mines d'or, de zinc, de fer sulfuré, des figurines péruviennes en or, en jaspe et en terre cuite.

M. Piard, vice-Conservateur du musée, et M. Houry, Secrétaire-adjoint, convaincus que la Société fera une acquisition précieuse en admettant dans son sein un compatriote aussi instruit qu'estimable sous le rapport de l'intérêt qu'il porte aux Jurassiens, le proposent comme membre correspondant.

M. le Secrétaire-adjoint donne lecture d'une lettre de notre confrère Bourdeloy, par laquelle il témoigne à la Société ses regrets d'un départ forcé par les de-

voirs de sa place, et prie la Société d'agréer la parure frontale d'un cerf antédiluvien. Sans adopter cette définition, la Société charge son secrétaire de remercier M. Bourdeloy, et admet dans son Musée ce bois d'un cerf de grandeur plus que naturelle, recouvert en partie d'incrustation calcaire.

M. le président lit une lettre de M. Roux-de-Rochelle, président de la commission centrale de la Société de Géographie, par laquelle notre savant compatriote et confrère nous prévient que la Société de Géographie, désirant multiplier les relations qu'elle a l'avantage d'entretenir avec nous, a décidé que la 1.re série de son bulletin, dont nous ne possédons que la seconde, nous serait également offerte.

M. le Secrétaire est chargé de faire nos remerciements à la Société, et de ne point oublier les témoignages de notre reconnaissance pour M. Roux-de-Rochelle.

M. Bonvalot, un de nos compatriotes, qui fournit un grand nombre d'articles au Journal des connaissances usuelles et pratiques, un des meilleurs recueils de notre époque, a adressé à la Société plusieurs opuscules imprimés, et dont les titres seuls prouvent le zèle qui anime l'auteur pour les sciences agronomiques : 1.° l'analyse d'un savant ouvrage de M. Sageret, patriarche de l'horticulture, sur la pomologie physiologique, qui traite spécialement du perfectionnement de la fructification ; 2.° perfectionnement des boutures d'arbres à fruit, du parfum des fleurs et de

la panachure des feuilles. Cet opuscule est le résumé par M. Bonvalot des dernières expériences du vénérable patriarche, qui presque entièrement privé de la vue n'en poursuit pas moins le cours de ses utiles recherches ; 3.° une notice sur la patate et sa production par graines en France ; 4.° désastres causés à Salins par l'ouragan du 16 juillet 1835 ; 5.° étymologie, ou nouvelles manières d'écrire l'histoire. Cette petite brochure très piquante est extraite du Journal grammatical. M. Bonvalot ne se borne point à la modeste prose. Il fait don à la Société : 6.° d'un poème ayant pour titre *la Nature*, en quatre chants, suivi de quatre *Intermèdes*, également en vers, analogues au sujet de ces chants ; 7.° un nouveau plan d'éducation, épître en vers ; 8.° *Au pauvre garçon de classe*, consolation, et la réponse.

M. le préfet adresse des exemplaires du *Sulfatage ou procédé de M. Mathieu de Dombasle, pour préserver le froment de la carie.*

Séance du 27 août.

Dans cette séance, on a arrêté le programme des lectures pour la séance publique du 1.er septembre 1837. On a entendu le rapport de M. Désiré Monnier au nom de la commission d'examen des ouvrages soumis au concours. La Société adopte les conclusions de ce rapport, et décide que les noms des vainqueurs ne seront décachetés et proclamés qu'à la séance publique du 1.er septembre.

Séance générale et publique du 1.er septembre.

Voyez page 1.re de ce volume.

Séance du 1.er octobre 1837.

La Société d'Émulation délibère que l'ouvrage couronné dans la dernière session, sera imprimé en caractères philosophie non interlignés, format in-12, et qu'il sera tiré à 3,000 exemplaires, pour être distribués dans toutes les communes du département et adressés à tous les membres de la Société.

M. Houry est invité à rédiger le compte-rendu des principaux actes de la Société et de ses membres depuis son origine jusqu'à ce jour.

M. Godefin, notre confrère, a perfectionné les machines à bras destinées à battre le blé. Déjà une expérience satisfaisante a été faite en présence de plusieurs membres de la Société. Elle sera essayée d'une manière plus complète par M. Oudard, et les membres résidents sont invités à l'aller voir fonctionner.

M. Houry, secrétaire de la commission de statistique, donne le résultat d'une première séance qui a eu lieu. M. Chevillard a été nommé président de la commission. On a décidé que l'ouvrage de M. Pyot serait imprimé sous le titre d'essai de statistique, que tous les membres de la Société, les chefs d'adminis-

tration, les juges de paix, les ministres et les députés en recevraient un exemplaire. La somme de 700 fr. a été consacrée pour concourir aux frais de l'impression. La commission invitera tous ceux à qui elle adressera cet ouvrage à vouloir bien lui faire parvenir leurs observations, et même des notices étendues pour rectifier les erreurs qui pourraient s'y être glissées, et perfectionner un travail aussi important.

M. le président annonce qu'un seul élève s'est présenté pour suivre gratuitement les leçons données à l'école d'agriculture de Roville. On espère, il en est encore temps, qu'il s'en présentera d'autres avant l'ouverture des cours.

La Société, considérant qu'il est urgent de répondre aux vues bienfaisantes du Conseil général, que l'agriculture doit être en première ligne dans nos travaux, qu'il ne suffit pas de parler de l'avantage des comices agricoles, qu'il faut enfin les organiser ; considérant encore que le département est composé de cultures extrêmement variées, que les terrains sont situés à des niveaux au-dessus de la mer, qui varient ; que par conséquent ils diffèrent soit par la nature du sol, soit par la température, soit par les productions ; considérant enfin qu'il est utile de faire l'essai d'autant de comices agricoles qu'il y a d'arrondissements, et qu'il est bon de laisser chacun de ces comices adopter les statuts et règlements qu'ils trouveront convenir, et que l'on peut compter dans chaque arrondissement de sous-préfecture un certain nombre de membres de la

Société et d'autres citoyens assez zélés pour servir de noyau à un comice agricole, délibère qu'il sera écrit 1.° à M. le Sous-Préfet de Saint-Claude, à MM. Colomb et Cattand, membres du Conseil général; 2.° à MM. Morel fils, d'Arinthod, membre du Conseil général, le colonel Albert, membre de la Société, et Martin, maire de Vescles; 3.° à M. le Sous-Préfet de Dole et MM. Dalloz de Rainans, Brune de Souvans, membres de la Société, et Janet, membre du Conseil général; 4.° à M. le Sous-Préfet de Poligny et MM. Monnier-Jobez, Outhier et Landry, pour les prier de fonder un comice agricole, pour l'arrondissement de Saint-Claude dans les cantons de Saint-Claude et des Bouchoux, pour celui de Lons-le-Saunier dans le canton d'Arinthod, pour celui de Dole dans les cantons de Dole et Rochefort, et pour l'arrondissement de Poligny dans le canton de Poligny.

Toute latitude est laissée aux quatre comices pour la formation de leurs statuts ou règlements.

M. Demerson, docteur en médecine et naturaliste, membre nouvellement nommé de la Société d'Émulation, lui fait hommage d'une brochure ayant pour titre *Voyage au Mont-Rose*, tentative faite par lui et M. Rochette, docteur en médecine de la faculté d'Iéna. Nous allons vous donner l'analyse de cet ouvrage qui ne déparerait point les voyages de l'illustre Saussure, et pourrait être ajouté à une édition de ses œuvres :

M. Demerson arrive le 29 juin 1837 à Genève. Il fait un éloge mérité de cette ville qui a produit, par rapport à sa population, plus d'hommes illustres

dans tous les genres qu'aucune ville connue ; il traverse le 30 juin son beau lac, cette miniature de l'Océan, dont il décrit les jolies villes qui se présentent successivement à ses regards charmés. A Villeneuve, extrémité orientale du lac, sa surface offre une courbure très apparente que M. D.... a essayé de déterminer et dont l'ordonnée ne peut être qu'une partie du rayon terrestre ; jusqu'à Bex le sol humide et marécageux est un terrain d'alluvion déposé par les eaux du Rhône. Ce village est célèbre par ses eaux minérales, ses salines et les plantes alpines que l'on recueille dans son voisinage. La dent de Morcle et la dent du Midi ne laissent à Saint-Maurice qu'un passage de 24 mètres, où les eaux rapides du Rhône resserrées sont forcées de passer sous un pont d'une seule arche, de construction romaine. L'auteur visite à Saint-Maurice le couvent des capucins. A la porte de cet asile de sainte hospitalité, il lit en latin ces mots de saint Bernard : « Heureuse solitude, seule béatitude. » Après une vie agitée par des orages, cette retraite est un séjour où M. Demerson aimerait à passer les dernières années de sa vie. Sur la rive droite du Rhône sont les eaux thermales sulfureuses de Lavey, de 37 degrés centigrades, contenant des sulfates et hydrochlorates de soude, de potasse et de magnésie, et prenant leur source dans des strates verticales de gneiss. Ce gneiss appartient à la masse feldspathique et chloriteuse du Mont-Blanc, qui lors du soulèvement des Alpes a été brûlée et calcinée par les feux souterrains ; on l'appelle dans le pays la roche cuite. L'auteur décrit ensuite la gorge profonde du Valais, de 20 myriamètres de

longueur, enclose entre deux chaînes alpines, et couverte de glaciers dont la hauteur moyenne est de 2,000 mètres. Les précipices, les cîmes énormes, la chaleur humide et accablante, la route tracée par le génie moderne, le crétinisme sont le sujet des observations de notre naturaliste. Les habitants du haut Valais sont en général bien constitués, les bas Valaisans sont petits et contrefaits. Il faut habiter pendant son enfance à 1,000 ou 1,200 mètres d'élévation au-dessus de la mer, pour être sain et vigoureux. A une lieue de Saint-Maurice on admire la cascade de la Salenche, qui a 50 mètres de haut. A Martigny commence la vallée du Saint-Bernard parcourue par la Drause, un des torrents le plus rapide des Alpes. C'est là que M. Demerson attend M. Rochette, son compagnon de voyage. Martigny est à 112 mètres au-dessus du lac, et par conséquent à 478 mètres au-dessus du niveau de la mer. De Martigny nos deux naturalistes s'acheminent vers Sion ou règnent le sale goître et l'indolent crétinisme. Cette capitale du Valais est bâtie sur trois colines isolées, composées de gneiss, de quartz et de calcaire primitif, quelquefois micacé. Ce qui attire surtout les regards dans ses environs délicieux, c'est la montagne située au midi de la ville : cette montagne de Mayens, au pied de laquelle coule le Rhône rapide, impétueux, présente des prés, des bocages, des vergers, des fontaines, des cascades, des mélèses et des arbres à fruit ; en été la température de Sion est fort élevée : le 2 juillet le thermomètre indiquait 35 degrés centigrades ; partout on éprouve les effets de cette chaleur méridionale. On est

assourdi par le cri monotone des cigales et dévoré par la piqûre des cousins, des punaises, des fourmis brûlantes, etc. L'entomologiste peut y faire de belles collections de cantharides, de chrysomèles aux couleurs d'or et d'azur, d'helops, de fourmillons, de cicindèles à odeur de rose et de papillons éclatants des plus vives couleurs, etc. La même influence méridionale influe sur la végétation du Valais ; ici l'auteur, après avoir parlé de la vigne qu'on laisse traînante, donne la nomenclature des graminées les plus rares, des végétaux les plus aromatiques. Près de la ville, sur les rochers au midi, on trouve l'asperge, le grenadier, la garance, le safran, la joubarbe arachnoïde. MM. Demerson et Rochette entrèrent à Viége le 4 juillet, à une heure du matin, là M. Demerson attendit sur le pont que le soleil levant éclairât le sommet du Mont-Rose. Les neiges qui le couvrent prirent successivement des teintes grises, roses, orangées, rougeâtres, puis l'éclat de l'argent bruni. La hauteur de Viége au-dessus du lac est de 301 mètres. Cette montagne à sa base n'a pas moins de 60 lieues de circonférence. Saussure en tenta l'ascension en 1789, d'autres voyageurs ambitionnèrent aussi d'atteindre une des nombreuses sommités obélistiques du Mont-Rose. L'illustre voyageur dans les Alpes traversa le Simplon, descendit à Domo-Dossola, et remontant le val d'Azanca, atteignit au midi de Macugnaga une des hauteurs moyennes, le pic Blanc, élevé de 3,200 mètres. Ayant atteint l'Alpe de Pédriolo, il mesura une base de 260 mètres, prit la hauteur de deux sommets principaux, trouva l'un à peu près de 4,860 mètres et l'autre de 4796 ;

le Mont-Blanc étant élevé de 4,930 mètres, la différence entre les sommets mesurés est donc au plus 70 mètres.

Nos deux voyageurs dirigèrent leur ascension par le nord en face de la vallée Saint-Nicolas. Le 5 juillet, à 3 heures du matin, ils remontent la vallée de Viége à travers d'énormes blocs de gneiss. Ils se reposent à Stalten. Les eaux du Visbach, grossies par la première fonte des neiges, étaient chargées de limon grisâtre et micacé, qui déposent environ un cinquième de leur volume, ce sont ces dépôts et ceux des autres torrents alpins qui forment ce vaste terrain d'alluvion qui s'étend de Bex au lac. Il faut lire dans l'ouvrage les réflexions de nos observateurs sur les révolutions de la surface du globe, l'abaissement des montagnes, le comblement des vallées, la destruction d'une nature antérieure, la création d'une nouvelle formation. On aime à voir les prédictions de nos deux géologues sur l'avenir du lac de Genève. Ses eaux ont rompu la barrière de l'écluse, la charrue sillonne le fond de sa vallée, les rochers de Lauffen s'abaisseront, et le beau lac de Constance disparaîtra. Partout alors dans les Alpes humiliées la terre végétale remplacera les neiges, et nos descendants ne croiront pas à l'existence de nos formidables glaciers.

Arrivés à Saint-Nicolas, les naturalistes prennent deux guides. Leurs instruments consistent en bâtons de deux mètres, terminés par une pointe d'acier et par un crochet, un baromètre de Gay-Lussac, un thermomètre à double échelle, un cercle répétiteur de Borda, une boussole d'inclinaison, un niveau d'eau, deux manteaux en taffetas gommé, une éponge et un flacon d'éther. 24

DeSaint-Nicolas on se rend successivement à Tesch, à Zermatt, dont la hauteur au-dessus du niveau de l'Océan est de 1,330 mètres, et on va passer la nuit dans les derniers chalets des paturages de Smill, au-dessus d'un bois de pins alviers (*P. cembra*), à la hauteur de 2,000 mètres. Les botanistes et les minéralogistes liront dans l'ouvrage même la nomenclature des plantes rares et des minéraux que l'on rencontre en traversant la vallée de Viége, jusqu'au pied du Mont-Rose.

C'est le 6 juillet, à trois heures du matin, que nos hardis voyageurs se dirigèrent vers un immense dôme de neige, c'était le Mont-Rose. A cinq heures on avait atteint le premier glacier d'où s'échappe une jolie cascade aux eaux bleues, au pied de laquelle on trouve un énorme bloc de dolomie et l'antirhénum alpinum. Nos naturalistes étaient étonnés de la vigueur de la végétation, de la vive coloration et du parfum des plantes, de l'éclat des élitrés, des colioptères, et de la vivacité des ailes des papillons des Alpes. A neuf heures ils virent planer vers la vallée un aigle dont les ailes avaient beaucoup d'ampleur. Bientôt on ne voit plus que des lichens crustacés et pulvérulents. La température diminue sensiblement. On se repose et on se dispose à franchir le premier glacier qui a une lieue d'étendue. A une heure on arrive à son extrémité supérieure qui est à 2,800 mètres de hauteur. Une heure après on atteint, par un chemin que la fonte des neiges a rendu glissant et périlleux, le col qui sépare le pic Blanc du Mont-Rose. Nos voyageurs suivent les bords d'un précipice de plus de 600 mètres

de profondeur verticale, et arrivent sur un plateau incliné qui leur facilite l'accès du sommet du pic Blanc. Les bornes d'une analyse ne me permettent pas de décrire avec l'auteur l'espace immense, le vaste panorama borné par l'Apennin, que l'on découvre de cette sommité visitée autrefois par l'illustre Saussure. « Quelle vaste et majestueuse perspective, s'écrie « M. Demerson, ô mon Dieu, voilà ton temple ! »

La nuit aurait surpris les voyageurs dans la contemplation du soleil se couchant derrière les montagnes de Faucigny, sans les avertissements de leurs guides. On descendit jusqu'à la partie supérieure du glacier d'Andernatt, où l'on passa la nuit dans une étroite enceinte formée par des rochers; à minuit le thermomètre à l'air libre marquait 3 degrés au-dessus de zéro. On se garantit du froid au moyen du manteau de taffetas gommé. A trois heures du matin une avalanche se détache du mont Cervin, à trois lieues du gîte de nos voyageurs, et les réveille par un bruit semblable à une décharge simultanée de cinquante pièces d'artillerie. Le visage et les mains glacées par le vent du nord, ils traversent d'un pas ferme et rapide le glacier d'Andernatt. Après avoir franchi, ou tourné des crevasses assez profondes, des murs de glace, des plateaux de neige, on arriva le 7 juillet à dix heures du matin sur la plus haute cime du Mont-Rose. Le vent du midi était aussi froid que le vent du nord, et le thermomètre était à 5 degrés au-dessous de zéro.

A onze heures, MM. Demerson et Rochette se reposaient sur la crête la plus élevée du dernier plateau de neige, et au pied d'une grande pyramide inaccessible,

dont l'inclinaison était de 60 degrés. La neige ne tient pas sur la surface unie de cette aiguille ; elle est composée comme toutes les chaînes qui y aboutissent, de masses de gneiss ou de protogyne disposées par bancs inégaux inclinés du nord au sud, sous un angle d'environ 30 degrés.

La roche du Mont-Rose est fort dure, sa couleur rose pâle ou rose grisâtre, suivant la prédominance du feld-spath, du quartz et de la stéatite.

A midi, on détermina la hauteur : l'arc, y compris le demi-diamètre du soleil (15' 45"), fut trouvé de 22° 16', ce qui donne une latitude de 45° 10' pour le sommet du Mont-Rose, 13' plus méridionale que celle indiquée sur les cartes.

Une observation particulière à l'auteur, c'est que vers les points culminants, vers les sommités qui dominent les grandes chaînes, celles-ci changent de direction, se divisent ou se courbent.

Nos savants géologues cherchaient s'il était possible de trouver un accès plus facile dans les chaînes voisines, mais partout les cîmes du Mont-Rose présentaient toutes leurs pentes non moins inclinées que celles où ils étaient parvenus.

Ils trouvent à cette hauteur l'air plus raréfié, les mouvements de la poitrine et du pouls augmentent ; ils éprouvent une soif ardente qu'on apaise avec de la neige mêlée d'un peu de vinaigre, ou en respirant au travers d'une éponge mouillée.

A une heure, le baromètre indiquait 495 millimètres 2; le thermomètre à l'ombre 9° $^1/_3$: à Genève, le même jour et à la même heure, à 370$^{m.}$ au-dessus de la mer,

le baromètre marquait 737^{mm}·66, et le thermomètre centigrade 31° 1, ce qui donne 4,255^{m}· de plus pour la hauteur à laquelle se sont faites ces observations.

Au moyen d'une opération trigonométrique faite au pied de la cîme où MM. Demerson et Rochette avaient fait leurs observations barométriques, et au moyen d'une base de 600^{m}· de longueur, ils ont trouvé 605^{m}· pour la hauteur de la cîme du Mont-Rose, ce qui donne pour sa hauteur totale au-dessus du niveau de la mer, 4,860^{m}· En comparant ce résultat avec celui de M. de Tralles pour le Mont-Blanc, qui est de 14,793 pieds ou 4,805^{m}·26, le Mont-Rose serait donc de 55^{m}· plus élevé que le Mont-Blanc.

M. Rochette fit quelques expériences sur l'état de l'atmosphère à cette hauteur. Le vent qui avait tourné au nord-est, balaya des nuages qui s'élevaient par groupes et se précipitaient sur les bancs de la montagne. Quelques gouttes de pluie s'en échappèrent, et M. Rochette fit part à M. Demerson d'une observation importante, c'est que lors de la formation de la pluie, la condensation des vapeurs a lieu à la partie supérieure du nuage, où la température est plus froide; les gouttes, dans leur chute, augmentent de volume, en traversant des vapeurs condensées. On a observé à Paris le même phénomène, l'eau qui tombe sur la plate-forme de l'Observatoire, étant à celle qui tombe sur le sol dans le rapport de 8 à 9 pour 27^{m}· de différence de hauteur. L'éther ne s'évapora qu'avec une extrême lenteur. Un pistolet tiré sonna un coup sec comme un coup de fouet. Au moyen d'un niveau d'eau de 1^{m}· 30 de longueur, on trouva que la ligne

de mire passait au-dessus du sommet du Mont-Moro, au-dessous de celui de la Jungfrau, au-dessus du Diablerets, et rencontrait à l'ouest l'obélisque du Mont-Cervin. Ces expériences terminées, les deux voyageurs, épuisés de fatigues, descendirent vers la vallée et les premiers pâturages de la forêt d'Andernatt, et terminèrent leur voyage en se livrant à des réflexions philosophiques et religieuses qu'inspire toujours le spectacle de la nature, sur la faiblesse et la grandeur de l'homme, *cet être qui n'est venu prendre le sceptre de la terre, que quand elle s'est trouvée digne de son empire.*

Séance du 20 *novembre* 1837.

M. le président anonce que le buste de Bichat est arrivé, qu'il a été déposé immédiatement dans une des salles de l'hôpital où les membres de la Société peuvent aller le voir. Il remplit toutes les conditions que nous pouvions espérer d'un artiste aussi distingué que M. Huguenin.

M. Gindre nous a adressé sur Bichat et son statuaire le sonnet suivant :

Le talent gagne la faveur.
WALTER SCOTT.

Jeune artiste, c'est bien. Oui, tel il devait être,
Avec ce regard d'aigle et ce vaste cerveau,
Et ce front, siége altier et lumineux flambeau,
Et l'œil qui veut tout voir, tout scruter, tout connaître.

Ce Bichat qui, dans l'âge où l'on écoute un maître,
Arrachant à l'erreur son dangereux flambeau,
Le scalpel à la main, par un chemin nouveau,
Alla ravir à Dieu le secret de son être.

Poursuis, toi dont le marbre encor tout palpitant
Pleura sur ce vieux roi, pauvre, nu, grelotant,
Vers qui la douce Odette en souriant s'incline (1).

Laisse aboyer l'envie. Et qu'importe après tout ?
Si le chemin est âpre et parsemé d'épine,
L'horison est immense et la gloire est au bout.

La Société a décidé qu'il serait frappé soixante médailles de notre savant compatriote, à l'aide du coin mis à notre disposition par la famille Bichat, pour être envoyées aux souscripteurs qui ont concouru à l'érection de ce monument, pour les plus fortes sommes.

M. de l'Aubepin, membre de la Société, a fait don à la Société d'Émulation d'un grand nombre d'ouvrages pour sa bibliothèque.

M. de Rochelle lui adresse son bel ouvrage sur les États-Unis, qui fait partie de l'*Univers pittoresque*.

L'administration de l'Athénée des arts nous offre

---

(1) Ces vers font allusion au groupe en marbre que M. Huguenin a présenté à l'exposition de 1836, et qui représente Charles VI, soutenu et réchauffé par Odette, née à Champ-d'Hyvers, département du Jura.

les procès verbaux de ses séances, en échange de nos comptes-rendus.

M. Tremeaud, trésorier de la Société, annonce que le ministre des travaux publics a accordé 300 fr. à la Société pour les employer à encourager l'agriculture départementale. La Société délibère que cette somme sera partagée entre les divers comices agricoles, aussitôt qu'ils auront donné connaissance de leur organisation.

Séance du 13 *décembre*.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, par laquelle ce magistrat nous informe que M. Léopold Chambard, né à Saint-Amour (Jura), élève en sculpture, fait don à notre musée d'une épreuve en plâtre qui lui a valu le grand prix de Rome. L'épreuve annoncée a été déposée dans la salle de la bibliothèque, où les membres présents à la séance ont pu juger du mérite de cette belle composition. M. Chambard sera invité à assister à notre séance publique du 21 décembre, et M. le Président lui témoignera toute la satisfaction que la Société éprouve des premiers et brillants succès obtenus par notre compatriote dans la carrière des beaux-arts.

M. Champay, greffier à Moirans, adresse à la Société le compte-rendu des travaux de recherches d'antiquités qu'il a fait exécuter dans la commune de Villars-d'Héria, aux frais de la Société. Cet archéologue,

plein de zèle, avait déjà découvert aux environs du pont des Arches, du côté du nord, 1.° une chaîne en fer, tirée d'une terre mêlée de charbons et d'ossements humains; 2.° des clous de toute dimension très bien conservés, encore plantés dans du sapin brûlé ; 3.° quelques fibules de cuivre, ornées de pierres ou de verre de différentes couleurs.

Au mois de septembre dernier, M. Champay, avec la faible somme de 50 fr. mise à sa disposition, dans les fouilles qu'il a fait faire au pont des Arches, en face et au levant du pont, a trouvé avant de mettre la main à l'œuvre : 1.° une petite clé en fer, à dents de peigne ; 2.° une pierre qu'il a soupçonné être le montant d'une porte ; 3.° une autre pierre qui formait le second montant ; 4.° le seuil, des gâches incrustées et une feuillure, indiquent suffisamment que la porte s'ouvrait du côté du couchant : elle avait 1m·16 de largeur ; 5.° du côté du levant et du couchant environ 1m· de longueur d'un commencement de mur ; 6.° à 1m·30, une base de colonne sur pilastre, adossée contre le mur ; 7.° à 0m·40 de cette base, la partie inférieure du fût, renversé diagonalement, la partie supérieure étant enfoncée dans la terre ; 8.° 10 kilog. de plomb fondu, des fragments de colonnes, du charbon, des clous, de la poterie, des tuiles, des fragments de meules en laves du Vésuve, du marbre ; 9.° une poutre de 4m· de longueur, brûlée ; 10.° une médaille d'Antonin, qu'a vendue un ouvrier, et une autre de Julien. M. Champay a décrit toutes ces découvertes avec un soin minutieux. Il est partisan de l'opinion de Dunod, qui voit dans Villars-d'Héria

les restes d'une ville romaine, au lieu d'y voir une simple station ou une villa. Il est si fortement pénétré de cette vérité, qu'un jour on lui fait la question suivante : « Dites-moi où il y a des ruines, » « Et vous, répondit M. Champay, dites-moi où il n'y en a pas. »

M. Champay termine son rapport en demandant la destination des objets trouvés dans cette fouille, l'autorisation de la Société et les fonds nécessaires à la continuation de ses travaux de recherches. La Société charge son Secrétaire d'adresser des remerciements à M. Champay, pour le zèle qu'il a apporté dans ces recherches, charge M. Tremeaud d'examiner le résultat des découvertes de M. Champay, et de faire un rapport à la Société, tant sur le transfert à notre musée des objets ci-dessus décrits, que sur l'utilité de continuer des fouilles dans le même lieu, ou dans d'autres terrains encore vierges.

M. Pyot a adressé à la Société deux mémoires, le premier a pour titre : *Explication des* tumuli *ou tombeaux militaires romains, dans la plaine entre Soyria, Champsigna et Barésia* (Voyez page 145).

Le second mémoire est une notice historique intitulée : *Châtillon-sur-Courtine.*

M. Floret, de Dole adresse le dessin d'une pierre trouvée à Dole, sur laquelle sont gravées des armoiries qu'il prétend appartenir à Jacques de Molay, grand-maître de l'ordre des Templiers. MM. Tremeaud et Monnier sont chargés de faire à la Société un rapport sur ce sujet.

M. le Président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Malard, de Pagney, notre confrère. Il s'agit moins dans cette lettre d'une découverte peu importante en elle-même que d'une circonstance singulière qui a déterminé M. Malard à faire une recherche sur le territoire de Jallerange, dans un lieu dit sur Châtay. A l'époque où les blés sont en fleur, MM. de Jallerange et Mallard virent dans un champ que sur une ligne d'au moins 150 mètres de long sur une largeur de 1 mètre, le blé était plus vert, plus élevé, plus vigoureux que partout ailleurs. A l'une des extrémités de cette ligne, le blé dont la verdure se détachait du reste du terrain, figurait le plan de deux chambres avec interruption vers les portes, et semblait dire à nos deux antiquaires : « ici existaient autrefois un mur et une maison. » Cette circonstance peut se rencontrer ailleurs et avertir les archéologues de ne pas négliger ces sortes d'indices. Les fouilles qui furent faites après la moisson prouvèrent qu'on ne s'était pas trompé. On trouva un mur sans liaison, entièrement ruiné, où les eaux pouvaient facilement s'infiltrer. Les fondations des chambres étaient moins épaisses que celle du grand mur, aussi le blé qui les surmontait était-il moins vert. Le commencement de l'année ayant été très pluvieux, l'eau avait pénétré les murs sans mortier, et n'avait pas nui aux blés.

M. Malard pense que les Romains n'ont pas dû mépriser la vallée où coule la jolie rivière de l'Oignon, et que la villa située sur le territoire de Jallerange devait être considérable. Non loin de là on trouve dans

la rivière trois piles de pont de construction romaine, et au milieu de la prairie, sur l'autre rive, un tertre ovale, façonné de main d'homme. L'église de Jallerange, continue M. Malard, possédait un bénitier dont l'origine est toute païenne. C'est un autel antique à quatre pans, en pierre tendre, avec une figure sur trois de ses faces : deux sont drapées, l'autre est nue. Ce monument a été acquis par M. Weiss, bibliothécaire de la ville de Besançon. M. Malard nous annonce encore qu'un sabotier de Gendrey a trouvé dans sa cave 80 pièces d'argent de Eudes, duc de Bourgogne, première race ; de Philippe-le-Hardi, duc de la seconde race, et de Charles VI, roi de France. M. Malard fait don à la Société d'une de ces médailles.

M. le préfet adresse à la Société, sur la demande de son collègue du département de la Gironde, deux exemplaires d'un rapport fait au Comice agricole de Bordeaux, relatif à la méthode découverte par le sieur Guenon, pour reconnaître la quantité de lait que peut donner chaque vache, sa qualité et le temps pendant lequel elle le conserve. La Société, après avoir entendu la lecture de ce rapport, considérant que cette méthode est du plus grand intérêt pour l'agriculture de la plaine et de la montagne, que cette découverte est très importante à la fabrication des fromages, et à l'introduction dans les chalets, de vaches d'une meilleure espèce, et qu'elle renferme le principe de l'amélioration des races, est d'avis : 1.° de souscrire pour six exemplaires de l'ouvrage que se propose de publier M. Guenon ; 2.° de donner à cette souscription la plus

grande publicité par l'insertion des journaux du département.

Séance publique du 21 décembre 1837.

Voyez le compte-rendu page 63 de ce volume.

Après la séance publique, la Société d'Émulation s'est formée en séance particulière, pour examiner le compte de son trésorier, et pour procéder à l'élection des membres de son bureau.

M. Chevillard a été nommé président, M. Houry secrétaire, M. Deleschaux secrétaire-adjoint, M. Tremeaud trésorier, M. Monnier (Désiré) continue d'être conservateur du musée, M. Piard conservateur-adjoint, M. Renaud bibliothécaire.

M. l'abbé Robin a adressé sur la fin de 1837, une notice sur Réné d'Anjou, qui a fait le sujet d'une légende de M. Bousson de Mairet, publiée dans le compte-rendu pour l'année 1836. Quoique cette notice n'ait été lue qu'en 1838, on a cru devoir l'insérer dans ce volume, et lithographier quelques lignes de la charte et la signature de Réné.

NOTICE

SUR RÉNÉ, ROI DE JÉRUSALEM ET DE SICILE,

DUC D'ANJOU, DE BAR ET DE LORRAINE.

Au commencement de l'an 1431 il s'éleva une grande

guerre entre Réné, duc de Bar, et Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, relativement à la succession du duché de Lorraine. Réné ayant fait une grande assemblée de gens de guerre, mit le siége devant Vaudemont, capitale du comté de ce nom, dont le seigneur se sentant trop faible alla en Flandre implorer le secours de Philippe-le-Bon, au parti duquel il avait toujours été dévoué. Le puissant duc lui envoya, sous la conduite d'Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, une petite armée qui se réunit à celle du comté et remporta près de Bugneville une victoire complète sur Réné qui y perdit la meilleure partie de ses gens et fut fait prisonnier avec messire Jean de Rodemack, et plusieurs autres seigneurs. Les illustres captifs, d'abord conduits à Dijon, furent ensuite transférés à Salins et déposés à la grande Saunerie, en attendant qu'on eût pourvu aux réparations que réclamait le château de Bracon, destiné à les renfermer. En arrivant, leur garde fut confiée aux habitants du Bourg-Dessus de Salins et des lieux de son ressort et justice, qui, sur la prière de Girart de Bourbon, bailli de Chalon, commis au commandement suprême de la garde, allèrent continuer le service au château lorsqu'on y eut transféré les prisonniers (Inventaire cote 630). Les *rétrahants* au château étaient sous les ordres de leur châtelain, Antoine de Bracon, écuyer, surnommé Symmare.

Au mois de mars de l'année suivante, la peste se déclara à Salins et dans les villages voisins, et en peu de temps devint très meurtrière. Le conseil de Bourgogne, intéressé à la conservation de Réné, le fit extraire de Bracon et conduire à Rochefort, puis à Dijon. C'é-

tait non-seulement pour le soustraire à l'épidémie, mais encore par crainte des entreprises formées à la fois sur plusieurs points dans le dessein de tirer le prince de sa captivité. En effet, une tentative d'évasion qui avait été découverte le 13 octobre précédent avait assez fortement inquiété les gens du conseil de Bourgogne, présidé par l'évêque de Langres. Un Allemand fait prisonnier par le maréchal à la bataille de Bugneville était venu à Salins et avait informé l'illustre captif, quand on le conduisit de la Saunerie à Bracon, que M. Robert de Beaudricourt avait assemblé à Gondrecourt, 115 hommes d'armes résolus à exposer leur vie pour arracher leur duc à sa prison. L'Allemand continua de mettre Réné au courant des affaires par un moyen fort ingénieux : il fit deux ou trois bâtons, chacun d'un pied et demi de long, du gros d'une lance, qu'il enveloppait de petites bandes de parchemin ou de papier, roulées tout autour en spirale. Ainsi couverts, il écrivait horizontalement sur les bandes les avis qu'il voulait donner, puis mettait en chiffons les bandes qu'on portait au château avec les autres objets nécessaires à l'usage du prince. Par ce moyen, nul homme ne pouvait savoir ce qui était écrit, sinon Réné, qui avait un bâton parfaitement semblable, autour duquel il roulait de nouveau les bandes pour les déchiffrer. Mais tous les projets de ses fidèles serviteurs furent déjoués par sa translation dans la tour de Bar.

Il y demeura jusqu'au 25 avril, époque à laquelle il obtint deux ans d'une liberté provisoire par suite d'un accord fait avec le comte de Vaudemont, accord par lequel les deux rivaux promirent de restituer toutes les

villes et châteaux qu'ils avaient pris l'un sur l'autre et convinrent que le fils aîné du comte épouserait la fille de Réné, qui lui donnerait par contrat 6,000 florins de revenu. Les conditions de ce traité n'ayant pas été remplies au délai fixé, Réné revint prendre ses fers à Dijon.

Sur la fin de février 1435, la crainte d'un enlèvement le fit transférer à Rochefort, puis encore à Bracon où l'amenèrent le chancelier Rollin, Girault, Rollin, bailli de Mâcon, et Pierre de Beauffremont, sire de Charny. Il s'y trouvait depuis environ trois semaines, lorsqu'un gentilhomme provençal, nommé Vidal de Cabanis, vint à Salins pour l'informer de la mort de la reine Jeanne II, et de l'adoption que cette princesse avait faite de lui pour son successeur au trône de Naples.

En apprenant cette nouvelle, l'infortuné jeune prince ne put retenir ses larmes : la mort de Louis son frère, celle de son épouse, la disposition bienveillante de cette reine à son égard et l'incertitude du moment où il recouvrerait la liberté, étaient autant de cruelles atteintes portées à sa sensibilité.

Pendant vingt et un mois de captivité qu'il passa encore à Bracon, séquestré en quelque sorte du commerce des hommes, privé des nouvelles de ceux qu'il chérissait et abandonné de ses alliés, dans la vue de dissiper ses ennuis et les douloureuses réflexions qui contristaient son ame, il eut recours aux beaux-arts qu'il avait toujours cultivés avec succès. « Il peignit, « dit la chronique de Provence, d'un art merveil-« leusement cultivé, des *oblies* ou cornets d'or contre

« les murs de sa chambre, disposés par belles mesures
« ou espaces inégaux, comme s'il eust voulu par cette
« gentille invention signifier que ses gens l'avaient
« entièrement mis en oubli... peintures et galanteries
« royales qui se peuvent encore par ce jourd'hui
« (1610) contempler en ce chasteau et qui tesmoi-
« gnent exquisement l'excellence de sa main et les
« exercices de ce bon roy. »

La tradition de ces peintures s'est conservée à Salins où quelques curieux ont gardé long-temps avec respect et en quelque sorte comme des reliques, des verres arrondis sur lesquels Réné les avait exécutées. Ce prince peignit aussi sur verre son propre portrait et ceux de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, qui dans la suite furent transportés à Dijon, et dessina sur les murs épais qui le séparaient du monde des figures allégoriques et une foule de sentences en harmonie avec la situation mélancolique de son esprit.

Il reçut un grand soulagement à sa douleur profonde par la présence de son fils aîné qui, au bout d'un an, vint partager sa captivité avec le consentement du duc de Bourgogne, et par les attentions de son épouse Isabelle, qui fit prendre une vue exacte du château pittoresque de Tarascon, terminé par Louis II d'Anjou en 1400, et l'envoya par le peintre à l'illustre prisonnier. « Elle fit pourtraire, dit C. Nostradamus, le
« dessin de ceste place par un peintre architecte très
« excellent, natif de Salon, nommé André de S.te-Ma-
« rie, et l'envoya au roy son mary, pensant qu'il y
« prendrait un singulier plaisir. Le peintre fut por-
« teur de son ouvrage à qui, tout aussitost que le roy

« l'eust parcouru des yeux, il fit incontinent délivrer « à André 20 ducats. »

Le 22 décembre il eut la visite du cardinal de Sainte-Croix et du chancelier de Bourgogne qui passèrent à Salins. Déjà depuis quelque temps, sur les instances réitérées des échevins des deux bourgs de cette ville, la rigueur de sa captivité avait été adoucie par la permission accordée aux habitants de le visiter; gentilshommes et bourgeois se disputaient l'honneur d'aller lui porter des consolations et des présents.

Le commencement de l'an 1436 vit enfin arriver le terme de la longue détention de cet intéressant prince. Ebranlé par la régence réunie à la cour de France avec laquelle il s'était réconcilié, le duc Philippe parut s'adoucir, et le 11 avril Réné put voir, du haut des tours de Bracon, entrer dans ce château le chancelier Rollin, Jean de Fribourg, gouverneur de Bourgogne et Pierre de Charny, chargés d'arrêter avec lui les conditions de sa délivrance définitive. Le duc de Bourgogne le déclara libre sur sa simple parole, fixant sa rançon à la cession de plusieurs seigneuries et au paiement de 200,000 florins d'or valant environ 2,000,000 francs de notre monnaie. Réné sortit de Bracon le 25 avril, Il demeura à Salins deux jours, au bout desquels il partit pour Dijon, reconduit à une grande distance par une compagnie de *mousquetiers* et *arbalestriers* qui avaient pris les armes pour lui faire honneur, et par une foule d'habitants qui le comblaient de bénédictions.

Le nouveau roi de Naples, au milieu des fêtes que lui donnèrent la Lorraine et la Bourgogne, n'oublia

point l'intérêt que les Salinais lui avaient porté. Croyant leur en devoir donner un témoignage authentique, par une charte du 5 mai, signée de sa main et scellée de son sceau, il leur accorda le privilége de passer dans tous les pays de son obéissance, sans payer les droits de péage et les servitudes supportées par les étrangers qui traversaient ses états. (Archives de Salins, cote 233.)

Il allait partir pour la Lorraine lorsque, par les intrigues du comte de Vaudemont son rival, qui fit écarter les modifications que l'infortuné roi espérait au traité, Réné fut, pour la troisième fois, transféré au château de Bracon, laissant son fils, le duc de Calabre, gardé à vue dans la tour de Bar. Mais une telle persécution ne pouvait long-temps durer; le duc de Bourbon, le maréchal de la Fayette, Christophe de Harcourt, le connétable de Richemont et l'archevêque de Rheims, Renaud de Chartres, arrivèrent ensemble à Salins les premiers jours de novembre, pour faire ouvrir au captif les portes de Bracon. Le chancelier Rollin rédigea en présence de tous ces illustres témoins l'acte qui déclarait sa mise définitive en liberté. Réné partit enfin de Bracon le 25 novembre et se rendit en Lorraine, après une captivité de six ans.

Copie de la lettre de Réné.

Réné, par la grâce de Dieu, roy de Jérusalem et de Cecile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, faisons sçavoir à tous présens et à venir que come pour

les bons et agréables plaisirs et services que nous ont faict en commun et particulièrement les habitans et manans de la bonne ville de Salins au Conté de Bourgongne, nous estant au lieu de Bracon et aud. lieu de Salins, en reconnoissance et rémunération d'iceux et n'en veuillant demourer ingrat, de nostre franche, pure et libérale volonté, de nostre propre advis, mouvement et de nostre grâce espéciale, pour nous et nos successeurs, avons perpétuellement lesd. manans et habitans de ladite ville de Salins et leurs successeurs et aultres menant et conduisant denrées, pour eux passant et repassant, demourant et séjournant par nos terres et seigneuries que nous tenons de présent, et que nous et nos successeurs tiendront au temps advenir, quittes et affranchis de tout tribut passager et aultres de hus par les passant et repassant, séjournant et demourant par nosd. terres et seigneuries, de telle manière et à condition que iceux manans et habitans, et un chascun d'eux et aultres menant et conduisant denrées pour eux, de jour et de nuit, par eau et par terre, à pied ou à cheval, chars, charrettes, chevaux, mules et mulets chargés et non chargés, de quelques denrées que ce soit, franchement, quittement et libéralement puissent passer et repasser, demourer et séjourner par nosd. terres et seigneuries que nous tenons de présent et que nos successeurs tiendront en temps advenir, sans que nous, nosd. hoirs, ni autres pour nous leur puissent ni doibvent aulcune chose demander pour la cause et occasion desd. tributs et péages de hus en nosd. terres et seigneuries. Nous, les choses dessusd., en bonne foi et en parole de prince, promet-

…jou,
…ue,

)
…ne Faisons savoir a tous presens et advenir
…parler … les habitans et manans de la bonne
…le … en recompensacion & remuneracion
…de … propre admonnement.

- - - - - - - - - - - - - - -

…n parolle de prince promettons aussi
…amobles & servir qui sera de … pouvons
servir regne) & en tesmoing de ce
…seelle faite & donnee a Dijon le

…Louis…

tons auxd. habitans bailler et donner nos lettres-patentes, scellées au-dessous et signées les plus amples et seures que faire se pourront à leur prouffit et seureté toutes et quantes fois que par eux ou de par eux en serons requis. En tesmoignage de ce, nous avons signé de notre soeing manuel, et scellé de notre scel ceste présente volonté.

Faict et donné à Dijon, le cinquiesme jour de may l'an mil cccc trente-six.

Signé René, *avec paraphe et un sceau sur lequel on remarque une croix de Jérusalem.*

Les Sociétés savantes ne sont jamais ingrates ; elles paient à la mémoire de leurs membres décédés, le tribut de la reconnaissance qu'on leur doit pour les services qu'ils ont rendus. On ne nous pardonnerait point d'oublier un de nos compatriotes à qui nous croyons devoir rendre cette justice tardive. Nous voulons parler de M. Pierre-Alexandre Lemare, né le 2 février 1766, dans la commune de Grande-Rivière, département du Jura, et mort à Paris le 18 décembre 1835.

Doué d'un vouloir tenace, il luttait dès l'âge de 12 ans contre les difficultés de l'étude. A 19 ans il fut professeur de rhétorique à Saint-Claude, et à 22 ans principal dans le même collége.

Il fut le premier qui abolit dans les colléges les punitions corporelles ; il fut nommé par les électeurs du Jura, membre de l'administration du département.

Nous ne le suivrons pas dans sa carrière politique, dans laquelle il fut loin de trouver le bonheur ; je ne

le peindrai point dans son exil en 1794 et 1799 ; on le vit passer du banc des accusés au siége du magistrat, puis condamné à 10 ans de fer, pour avoir déclaré Bonaparte traître à la patrie, faire casser l'arrêt des juges de Lons-le-Saunier à Châlon-sur-Saône, où il se constitue prisonnier. Il abandonne avec raison la politique, pour se livrer au culte des muses. Professeur de latin à Paris, il fonde une institution appelée l'Athénée de la jeunesse. Il a composé le *Panorama des verbes français*, le *Panorama latin*, l'*Abréviateur latin*, le *Cours théorique et pratique de la langue latine*, le *Rudiment de Lhomond*, avec des notes, le *De viris* du même auteur, et le *Cours théorique et pratique de la langue française*, publié en 1807, le tout en 9 volumes in-8.°

Il est impliqué dans la conspiration du général Mallet, erre en Allemagne sous des noms divers ; arrêté en Autriche et conduit à la frontière, l'ex-président du Jura sous le nom de Jacques, va étudier la médecine à Montpellier.

Il est nommé chirurgien-major dans un régiment, par le ministre de la guerre, échappe à la déroute de Moscou, s'arrête sur le Rhin, et ne rentre en France qu'en couvrant les murs de Paris d'un écrit terminé par le vote d'une monarchie constitutionnelle et libérale.

Napoléon, de la plage de Cannes, se dirige vers Paris ; Lemare réunit des volontaires, il parcourt les montagnes en qualité de commissaire du roi, seul même il ose se montrer au fort de Joux, et fait reconnaître Louis XVIII à la garnison. Il a rédigé lui-

même un rapport sommaire sur cette mission, adressé à M. de Talleyrand; après la seconde restauration il rentre dans la carrière littéraire, publie une édition perfectionnée des *Cours pratique et théorique de la langue française* et de *la langue latine*, le *Cours de lecture* ou la *Manière d'apprendre les langues*, les *Racines latines nmémosynées*, un *Cours abrégé de langue française*, et le *Plan d'un dictionnaire des dictionnaires*.

Plus tard il donne une troisième édition du *Cours de langue française*, et une quatrième du *Cours de langue latine*.

A ces quatorze ouvrages de philosophie pédagogique, Lemare joint la traduction de l'allemand en français du *Chevalier de la vérité*, un *Dictionnaire de rimes*, et son *Opinion sur la peine de mort*.

Physicien, il enseigne à prolonger l'action du calorique, invente plusieurs espèces de caléfacteurs, des poêles et cheminées pantothermes, des fours aérothermes, des couvoirs pour l'incubation, des syphons sans aspiration.

Ainsi, en invention physico-économique, comme en littérature, il montre la même fécondité et le même amour du progrès.

Lemare prouve que cette double couronne lui restera, tandis que son rôle politique sera oublié. Il fut malheureux et persécuté pour des opinions plus ou moins contestables, mais recommandable toujours dans l'histoire des lettres et des arts, par ses travaux littéraires et pyrotechniques.

Nous avons eu à regretter en 1837, un de nos membres correspondants, Claude-Antoine Barrey, de Besançon, un des docteurs en médecine les plus distingués de notre époque ; il est surtout recommandable par un traité et une histoire de la vaccine, qu'il a le plus contribué à introduire dans la province.

La Société d'Émulation a admis dans le cours de 1837, plusieurs nouveaux sociétaires, savoir :

Comme membres résidant au chef-lieu, MM. Gresset, conseiller de préfecture, littérateur ; Thevenin fils, docteur en médecine, auteur d'une brochure intéressante sur la suette miliaire, dont nous avons donné l'analyse dans ce volume ; Dornier, inspecteur des écoles primaires, qui nous procurera des renseignements précieux pour la statistique des écoles départementales ; Mangin, pharmacien, qui, par ses connaissances chimiques, nous fera connaître les éléments de nos sources ; Jobin, greffier du tribunal, qui concourra puissamment à notre statistique et qui cultive avec succès l'archéologie.

Comme membres résidant dans le département, MM. Demerson, docteur en médecine à Cousance, connu par plusieurs écrits sur l'histoire naturelle ; Bourgeois, curé de Nevy, recommandable par ses connaissances en physique et en mathématiques ; de Ronchaux, fils de feu notre ancien président, jeune littérateur qui annonce du zèle et des talents ; de Valdahon, auteur d'excellents tableaux ; Thiboudet, qui a enrichi de sa prose les feuilletons des journaux de

notre département; Champay, greffier de la justice de paix de Moirans, qui s'occupe avec succès de recherches d'antiquités dans les montagnes qu'il habite; Malard, notaire à Pagney, collaborateur d'un ouvrage important sur les antiques monuments de la Bourgogne.

Comme membres correspondants, MM. de Santarem, ex-ministre de l'intérieur en Portugal; de l'Aubepin, né dans le Jura, tous deux érudits philologues; Bourdeloy, directeur des contributions indirectes, littérateur; de Lavirotte, receveur des finances à Autun, qui a composé une excellente statistique pouvant servir de modèle, ayant pour titre *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc;* Goudot (Étienne), pharmacien à Bogota, né à Lons-le-Saunier, bon naturaliste; Chambard statuaire, élève pensionnaire du roi à Rome, auteur du *Marius assis sur les ruines de Carthage;* Bernard (Victor), conservateur du musée d'antiquités, à Bourg, département de l'Ain; Guyennot, principal à Châlon-sur-Saône, qui a mérité une médaille de bronze dans le concours pour le prix sur les avantages de l'instruction primaire.



LISTE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

AU 1.er JUILLET 1838.

BUREAU.

Président honoraire, M. LEPASQUIER, préfet du Jura.

Président ordinaire, M. CHEVILLARD, ancien sous-intendant militaire et membre du Conseil général.

Secrétaire, M. HOURY, maire de la ville de Lons-le-Saunier.

Trésorier, M. TREMEAUD, inspecteur de l'enregistrement.

Secrétaire adjoint, M. Désiré DELESCHAUX, avocat.

Conservateur du musée, M. D. MONNIER.

Conservateur adjoint, M. PIARD.

Bibliothécaire, M. Adrien RENAUD, avocat.

DIVISION DES SECTIONS.

Les membres qui composent la Société d'Émulation sont divisés en trois sections, SAVOIR :

1.° Agriculture ;

2.° Commerce et industrie ;

3.° Sciences et beaux-arts.

Le chiffre qui suit le nom de chaque membre indique la section dont il fait partie.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.

CAMUSET, curé de Lons-le-Saunier, 3.
DE CHAMBERET, ingénieur ordinaire, 3.
CHEVILLARD père, membre du Conseil général, 1.
COTHERET, conservateur des forêts, 1.
CUENNE, avocat, 3.
DANET, ancien receveur général, 1.
DELARUE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 3.
DELESCHAUX, Désiré, avocat, 3.
DORNIER, inspecteur des écoles primaires, 3.
FOBLANT, Victor, propriétaire, 2.
GERMAIN, receveur général, 2.
GODEFIN, ancien contrôleur, 1.
GORIN, pharmacien, 1.
GOUNIOT, professeur de rhétorique, 3.
GRESSET, conseiller de préfecture, 3.
HARPIN, directeur des domaines, 3.
HOURY, maire de la ville, 1.

JOBIN, greffier du tribunal, 3.
MANGIN, pharmacien, 2.
MIGNEROT, négociant, 2.
PAPILLON, président du tribunal, 1.
PERRIN, avocat, 3,
PIARD, archiviste, 3.
ROBIN, l'abbé, aumônier du collége, 3.
DE SAPPEL, propriétaire, 1.
THEVENIN, docteur en médecine, 3.
TREMEAUD, inspecteur de l'enregistrement, 3.

Membres résidant dans le département.

MM.

ALBERT, le colonel, propriétaire, à Cornod, 1.
Le prince D'AREMBERG, à Arlay, 1.
BABEY, ancien professeur, à Salins, 3.
BERGER, fondeur, à Poligny, 2.
BERT, meunier, à Saint-Germain, 2.
BESSON, professeur de dessin, à Dole, 3.
BOICHOT, propriétaire, à Brans, 1.
BOLLUT-GRILLET, docteur en médecine, à Dole, 3.
BRUNE, propriétaire, à Souvans, 1.
CAPITAN, percepteur, à Orgelet, 3.
CLERC, Edouard, conseiller à la cour royale de Besançon, 3.
CLERC, Timothée, à Cousance, 1.
COLOMB, Honoré, membre du Conseil général, à Saint-Claude, 1.
COMBETTE, peintre, à Poligny, 3.

COULON, curé, à Arlay, 1.
DALLOZ, propriétaire, à Raynans, 1.
DEMERSON, docteur en médecine, à Cousance, 3.
DEVAUX, propriétaire, à Vogna, 1.
DEVAUX, propriétaire, à Poitte, 1.
DOMET-DE-MONT, propriétaire, à Dole, 2.
DONNEUX, juge de paix, à Poligny, 3.
DUCRET, propriétaire, à Passenans, 3.
DUMONT, docteur en médecine, à Arbois, 1.
DUSILLET, ancien maire, à Dole, 3.
FOURQUET, professeur de mathématiques spéciales, à Dole, 3.
GACON, ancien sous-préfet, 1.
GACON, Henri, propriétaire, à Larnaud, 3.
GERMAIN, docteur en médecine, à Nozeroy, 3.
D'HAUTECOUR, propriétaire à Valfin, 3.
HUGONNET, mécanicien, à Blye, 2.
LAVY, professeur de mathématiques, à Dole, 3.
LEMIRE, maître de forges et membre du Conseil général, à Clairvaux, 2.
Le baron LEPIN, à Salins, 3.
MACHARD, docteur en médecine, à Dole, 3.
MAIGROT, propriétaire, à Arlay, 1.
MALARD, docteur en médecine, à Pagney, 3.
MARQUISET, sous-préfet, à Dole, 3.
MARSOUDET, avocat, à Salins, 3.
MAYET, mécanicien, à Dole, 2.
MAZUYER, ancien professeur à l'école de médecine de Strasbourg, à l'Etoile, 3.
MONNIER-JOBEZ, membre du Conseil général, 2.
MONNIER, Désiré, homme de lettres, à Domblans, 3.

Morel fils, membre du Conseil général, 1.
Morel, juge de paix, à Arinthod, 1.
Mouchet, ancien professeur, à Charchilla, 3.
Oudard, propriétaire à Courlaoux, 1.
Pallu, bibliothécaire, à Dole, 3.
Pointurier, professeur de dessin, à Arbois, 3.
Poirier, manufacturier, à Saint-Claude, 2.
Prost, mécanicien, à Dole, 2.
Pyot, docteur en médecine, à Clairvaux, 3.
Rebour, géomètre, à Orgelet, 3.
Répécaud, ancien inspecteur, à Salins, 3.
Robert, avoué, à Dole, 3.
Thiboudet, homme de lettres, à Ruffey, 3.
Le vicomte de Thoisy, à Gizia, 1.
Vandel, peintre à Saint-Claude, 3.
De Vannoz, propriétaire, à Châtillon, 3.
Le marquis de Vaulchier, au Deschaux, 1.
Vuillier-Véry, ancien juge de paix, à Dole, 1.

Membres correspondants domiciliés hors du département.

MM.

L'Aubepin (le comte de), à Paris.
Balme, docteur en médecine, à Lyon.
Balland-Bowy, orfévre-graveur, à Genève.
Barbier, capitaine de frégate.
Bard (le chevalier), à Chorey (Côte-d'Or).
Baudot, juge, à Dijon.
Bavoux, avocat, à Paris.
Béchet, conseiller à la cour royale, à Besançon.

BERNARD, lieutenant-général, ministre de la guerre. à Paris.

BERNARD, membre de la Société d'Agriculture, à Bourg.

BERTHAUD, major du 2.e régiment de ligne, à Paris.

BOBILIER, professeur à l'école de Chalon-sur-Marne.

BONVALOT, professeur, à Paris.

BONAFOUX, directeur du Jardin-des-Plantes, à Turin.

BONNET, docteur en médecine, à Besançon.

BOURGON, professeur d'histoire à l'Académie de Besançon.

BOUVERET, procureur du roi, à Besançon.

DE BRANGES, ancien sous-préfet, à Paris.

BOURDELOY, directeur, à Vannes.

BOUSSON-DE-MAIRET, professeur à Besançon.

BULLOZ, docteur en médecine, à Besançon.

CHOUPOT, avocat-général, à Besançon.

COLIN, procureur-général, à Dijon.

CONSIDÉRANT, officier du génie, à Paris.

CORDIER, inspecteur des ponts et chaussées, à Paris.

CORNE, ingénieur du canal, à Besançon.

CORTAMBERT, docteur en médecine, à Mâcon.

DAMEMME, receveur général, à Melun.

DALLOZ, avocat à la cour de cassation, à Paris.

DELEZENNE, professeur, à Lille.

DEBRAY, ancien receveur général, à Paris.

DELACROIX, Auguste, homme de lettres, à Sens.

DELACROIX, membre du Conseil général de la Drôme, à Valence.

DELORT, le baron, pair de France, à Paris.

DE LUC (J. A.), à Genève.

DROZ, de l'Académie Française, à Paris.

Dez-Maurel, à Paris.
Deschamps, Emile, homme de lettres, à Paris.
D'Outrepont, Charles, homme de lettres, à Paris.
Duvernois, doyen de la faculté, à Strasbourg.
Févret-de-Saint-Mémin, conservateur du musée, à Dijon.
Gaspard, D.r en médec., à St.-Etienne (Saôn-et-L.)
Gaulard, professeur, à Verdun.
Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.
Gauthier, du Jura, homme de lettres, à Paris.
Gerbet, ancien professeur à Saint-Sulpice, à Paris.
Gerrier, ancien conseiller de préfecture, à Strasbourg.
Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.
Goudot, Etienne, pharmacien, à Bogota.
Goudot, Jules, naturaliste, à Paris.
Grumm, Alphonse, avocat, à Paris.
Guillon, pharmacien, à Lyon.
Guyénot, principal du collége, à Chalon-sur-Saône.
Guyétand, docteur en médecine, à Paris.
Hugo, Victor, homme de lettres, à Paris.
Jacquin, payeur, à Dijon.
Jean Gérard, officier de marine, à Toulon.
Jouffroy, professeur de philosophie, à Paris.
Lamartine (de), membre de l'Académie française, à Paris.
Lancrenon, peintre d'histoire, à Besançon.
Lavirotte, receveur particulier, à Arnay-le-Duc.
Laumier, Charles, homme de lettres, au Mans.
Laurens, secrétaire de la Société d'Agriculture, à Besançon.

LE MARCHAND de la Faverie, à Rouen.

LE TELLIER, inspecteur des ponts et chaussées, à Paris.

LEZAY-DE-MARNÉZIA (le comte de), préfet de Loir-et-Cher.

LIGNIVILLE (le comte de), maréchal-de-camp, à Paris.

MAGNIN, conservateur de la bibliothèque du roi.

MALLARD-DE-CHAMBURE, avocat, à Semur.

MALLE, secrétaire de la Société des Sciences, à Strasbourg.

MARJOLIN, professeur de la faculté de médecine, à Paris.

MICHELOT, chef d'institution, à Paris.

MOLARD, membre de l'Institut, à Paris.

MONNIER, ingénieur hydrographe de la marine, à Paris.

NIEL, sous-préfet, à Bernay.

NODIER (Charles), de l'Académie française, à Paris.

ORDINAIRE aîné, recteur de l'Académie, à Besançon.

ORDINAIRE jeune, directeur de l'école des sourds-muets, à Paris.

OUDET, conseiller à la cour royale, à Dijon.

PACOUD, docteur en médecine, à Bourg.

PARANDIER, ingénieur des ponts et chaussées, à Besançon.

PÉCLET, professeur à l'école des manufactures, à Paris.

PEIGNOT, inspecteur de l'Académie, à Dijon.

PERCEAUX, professeur de chimie, à Strasbourg.

POUILLET, député, professeur de physique, à Paris.

PUVIS, président de la Société d'Émulation, à Bourg.

PONS DE L'HÉRAULT, ancien préfet du Jura, à Paris.

QUILHET père, ingénieur en retraite.
QUILHET fils, ingénieur civil, à Paris.
RÉVEILLÉ-PARIS, docteur en médecine, à Paris.
RIGAL, manufacturier, à Clairefontaine.
RIVIÈRE, sous-préfet, à Libourne.
ROSSAND, notaire, à Bourg.
ROUX-DE-ROCHELLE, président de la Société de Géographie, à Paris.
ROUX, professeur à l'école de médecine, à Paris.
SANTAREM (de), ancien ministre de Portugal, à Paris.
SORLIN, docteur en médecine, à Paris.
THIESSÉ (Léon), préfet, à Poitiers.
THIRIA, ingénieur des mines, à Vesoul.
TISSOT, homme de lettres, à Paris.
TISSOT, professeur de philosophie, à Bourges.
VALDENUIT (de), ancien préfet du Jura, à Paris.
VALLOT, secrétaire de l'Académie, à Dijon.
VIANCIN, de l'Académie de Besançon.
VILLENEUVE (de), ancien directeur général des postes, à Paris.
WEISS (Charles), conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

Sociétés correspondantes.

L'INSTITUT de France.
LA SOCIÉTÉ Linéenne, à Paris.
—— centrale d'Agriculture, à Paris.
—— Agronomique, à Paris.
—— de Géographie, à Paris.
—— d'Émulation de l'Ain.

La Société de la morale Chrétienne, à Paris.
—— centrale d'Agriculture, à Nancy.
Le Comité central d'Agriculture de la Côte-d'Or.
La Société d'Agriculture de la Drôme.
—— —— de la Seine-Inférieure.
—— —— de Saint-Étienne (Loire).
—— —— de l'Arriége.
—— —— de l'Aube.
—— d'Émulation d'Abbeville.
—— d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.
—— —— des Vosges.
—— —— de Saône-et-Loire.
—— —— des Côtes-du-Nord.
—— —— du Loiret.
—— —— de Seine-et-Oise.
—— —— de Haute-Garonne.
—— —— de l'Indre.
—— —— de Chalon-sur-Marne.
—— —— du Pas-de-Calais.
—— —— de l'Oise.
—— —— de Besançon.
L'Académie de Besançon.
La Société d'Agriculture du Mans.
—— —— de Nismes.
—— —— de Metz.
—— —— d'Indre-et-Loire.
—— —— d'Angers.
—— —— de la Charente-Inférieure.
—— —— de la Haute-Saône.
—— —— de la Loire-Inférieure.
—— —— de la Vienne.

La Société d'Agriculture des Pyrénées-Orientales.
——— ——— de Loir-et-Cher.
——— ——— du Cantal.
——— ——— du Nord.
——— ——— de la Gironde.
——— ——— du Haut-Rhin.
——— ——— du Bas-Rhin.
——— ——— de la Manche.
——— ——— du Calvados.
L'Académie royale de médecine à Paris,
La Bibliothèque du roi.
La Bibliothèque de l'Institut,



TABLE

DES MATIÈRES.

Séance publique du 1.er septembre 1837.

Séance publique du 27 décembre 1837.

Extrait des séances particulières.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 62, *Séance publique du 1.er décembre*, lisez ***du 27 décembre.***

Page 72, avant-dernière ligne, 1m·20, lisez 1m·10.

Page 91, ligne 15, placer le guillemet après le mot *jugée*, avant *incapable.*

Page 96, ligne 20, *d'un seizième*, lisez *d'un sixième.*



